

Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi cinq février à vingt heures trente minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi trente janvier s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal - 12 rue Louis-Talamoni, sous la présidence de M. Laurent JEANNE Maire en exercice.

Les membres présents :

M. JEANNE, Mme THIROUX, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M DUBUS, Mme ABCHICHE, M GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, M VIGUIÉ, M. GAUDIÈRE, M LHOSTE, M. RIBEIRO, M. DUVERGER, M. BOULAY, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. PESSOA, Mme THÉOPHILE, Mme CIPRIANO, Mme FORHAN, M. SOLARO, M. LURIER, M. SUDRE, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDILAJNEF, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA

Les membres excusés :

M. DUVAUDIER, Mme CAPORAL, M. FAUTRÉ, Mme ADOMO

M. LATRONCHE (donne procuration à Mme AMAR)

M CHATAUD (donne procuration à M. GAUDIÈRE)

Mme CARPE (donne procuration à Mme THIROUX)

M. PARLOUAR (donne procuration à Mme SAILLAND)

Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme ABCHICHE)

Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BASTIN)

Mme DONATIEN (donne procuration à Mme ARRON)

M. BARON (donne procuration à M GOUPIL)

Mme NGANDE (donne procuration à Mme THÉOPHILE)

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur le Maire

« Bonsoir chers collègues, bonsoir à tous. Nous allons pouvoir ouvrir cette séance du Conseil municipal. Je vais lire les procurations qui me sont parvenues. S'il y en a d'autres, n'hésitez pas à me les adresser. Donc Patrice LATRONCHE a donné procuration à Sophie AMAR ; Alain CHATAUD à Bernard GAUDIÈRE ; Geneviève CARPE à Aurore THIROUX ; Marie PARLOUAR à Évelyne SAILLAND ; Mylène BENOLIEL à Sabrina ABCHICHE ; Emmanuelle NGANDÉ à Céline THÉOPHILE ; Didière DONATIEN à Christine ARRON Muriel DÉGAGER-PHALANCHÈRE à Wilfrid BASTIN et Franck BARON à Grégory GOUPIL. Il n'y a pas d'autres procurations ? »

Nomination d'un secrétaire de séance

Monsieur le Maire

« Alors je vais passer à la désignation du secrétaire de séance. Je propose Grégory GOUPIL. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc tu seras notre secrétaire de séance. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11 décembre 2024

Monsieur le Maire

« Ensuite nous allons passer à l'approbation du dernier procès-verbal du Conseil municipal du 11 décembre. Est-ce qu'il y a des questions ? Enfin des remarques plus exactement ? Il n'y en a pas. Donc il est approuvé. Pas de remarques particulières ? Donc c'est approuvé. »

Informations diverses

Monsieur le Maire

« Ensuite, avant de passer aux décisions, je voulais d'abord vous faire une communication sur une information importante pour la Ville qui concerne le musée de la Résistance. Le musée de la Résistance, comme vous le savez, a traversé une crise depuis maintenant deux ans. Une crise liée au fonctionnement des deux associations qui géraient cet équipement de notre Ville. Quand je dis « cet équipement », c'est les deux équipements en réalité, puisqu'il y a un bâtiment qui est propriété de la Ville, et l'autre qui est propriété du Département du Val-de-Marne. Et depuis deux ans, nous vivions une situation un peu difficile, puisque les deux associations s'affrontaient, avec des visions extrêmement différentes. Et avec mon collègue Michel DUVAUDIER, qui représente le Département au sein du Conseil d'administration, nous avions été témoins des difficultés qui se passaient. Et, au fond, après une période assez longue de crise, l'État a pris part au règlement de cette situation, avec une mission qui était de mettre en place une conservatrice qui a géré tout le musée pendant de nombreux mois à la suite d'un audit qui a été réalisé, à la suite d'une inspection, à la fois sur des archives nationales et de la partie patrimoniale et muséale de la Direction Régionale des affaires culturelles. Cet établissement a donc connu cette période et, aujourd'hui, le musée est donc rentré

dans une nouvelle phase puisque - et moi, je m'en réjouis - il a été acté avec les services de l'État, avec les deux associations qui en ont accepté le principe, avec les financeurs, de mettre en place un groupement d'intérêt public, qui va donc être appelé à gérer ce musée au cours des prochaines années. Je crois que l'on peut se satisfaire du dispositif qui a été choisi par tout le monde et, en particulier, qui correspondait pleinement aux préconisations des deux inspecteurs qui avaient travaillé sur le dossier. Et d'ailleurs les deux associations, comme je l'ai fait aussi au cours d'un comité de pilotage il y a quelques jours avec le Président du Département, nous sommes satisfaits de cette issue qui a enfin été trouvée. Et je remercie d'ailleurs les deux associations qui ont accepté de céder leur fonds, et avec lesquelles on va entrer dans un nouveau processus. D'ailleurs, puisque certains s'étaient permis de faire quelques attaques, les deux présidents des associations, la présidente de l'une des deux associations et le président de l'autre association, m'ont remercié pour le rôle que j'avais joué dans le règlement de ce conflit pour rapprocher les positions entre les parties, et faire en sorte que nous parvenions aujourd'hui à une situation stabilisée. Je dois dire qu'il y a aussi un très, très gros investissement de la part des services de l'État, preuve que, dans les moments de crise, les services de l'État sont aussi utiles et efficaces pour pouvoir parvenir à régler ces périodes difficiles, comme on l'a connue. Et Je suis tout à fait ravi d'ailleurs que la vice-présidence du dispositif sur la partie scientifique sera assurée par les Archives nationales, directement par le Directeur des Archives nationales, et donc ce qui est un gage vraiment de solution pour l'avenir. J'espère qu'il n'y aura pas de retour en arrière de la part des différentes parties. En tout cas, c'est une bonne solution et qui nous garantit, je l'espère, même s'il reste encore des questions à voir pour un modèle économique. Donc j'ai indiqué que, comme le Département, nous serions au rendez-vous sur le plan financier, sous les réserves bien évidemment de trouver un modèle économique qui soit favorable. Et donc nous financerons à nouveau, ça, vous le verrez sur un prochain Conseil, notamment l'association des Amis du musée de la Résistance. Voilà la communication que je voulais vous faire sur ce point qui est important pour notre commune. »

M. FAUTRÉ (hors micro)

« Il est possible d'intervenir ? »

Monsieur le Maire

« Je n'ai pas de commentaire plus à faire. Je vous communique une simple information. Il n'y a pas de débat à avoir sur le sujet. Je vous communique une simple information. Si vous voulez poser des questions, vous pouvez très bien le faire à la fin du Conseil. Mais, pour l'instant, il n'y a pas de débat. Je communique une information à l'ensemble des élus, ce qui me paraît bien évidemment normal. Est-ce qu'il y aura des questions diverses ? Je vais les noter tout de suite. Monsieur FAUTRÉ. Est-ce qu'il y aura d'autres questions diverses ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Une. »

Monsieur le Maire

« D'autres questions ? Madame KEITA, c'est tout. Pas d'autres ? »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC24-775

OPERATION DE RENOVATION DU GROUPE SCOLAIRE HENRI BASSIS

Contrat de financement avec la Caisse des dépôts et consignations d'un montant de 15.000.000 euros pour le budget principal de la Ville "

DEC24-776

Décision de monsieur le Maire abrogeant et remplaçant la décision n° DEC24 – 600 relative à la demande d'attribution de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile-de-France, au titre du Contrat d'Aménagement Régional (CAR) pour les projets « Construction du groupe scolaire Henri Bassis » et « Aménagements des locaux de la coque Verdun pour les services municipaux »

DEC24-777

Attribution d'une aide exceptionnelle de 300 euros dans le cadre du CCR pour le financement de fournitures scolaires

DEC24-778

Attribution d'une aide exceptionnelle de 150 euros dans le cadre du CCR pour l'achat d'un ordinateur

DEC24-779

Attribution d'une aide exceptionnelle de 300 euros dans le cadre du CCR pour le financement de fournitures scolaires

DEC24-780

Attribution d'une aide exceptionnelle de 200 euros dans le cadre du CCR pour le financement du permis de conduire

DEC24-781

Attribution d'une aide exceptionnelle de 200 euros dans le cadre du CCR pour le financement d'une formation PES et BNSSA

DEC24-782

Attribution d'une aide exceptionnelle de 200 euros dans le cadre du CCR pour le financement du permis de conduire

DEC24-783

OPERATION DE RENOVATION (DEMOLITION/RECONSTRUCTION) DE L'ECOLE ELEMENTAIRE HENRI BASSIS

Contrat de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 14.000.000 euros pour le budget principal de la Ville.

DEC24-784

OPERATION DE RENOVATION (DEMOLITION/RECONSTRUCTION) DE L'ECOLE MATERNELLE HENRI

Contrat de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 1.000.000 euros pour le budget principal de la Ville.

DEC24-785

Consignation du prix de vente de l'immeuble sis à Champigny-sur-Marne, 233 avenue des Grands Godets

DEC24-786

Fixation des nouveaux tarifs des droits de voirie pour l'année 2025

DEC24-787

Revalorisation des tarifs au 1er janvier 2025 - base nautique, tennis, piscine Delaune, location des salles municipales et des sales culturelles, mise à disposition des centres de vacances, activités jeunesse, tarifs des Maisons Pour Tous et concessions funéraires

DEC24-788 à DEC24-824

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

Demande d'achat d'une case de columbarium funéraire familiale

DEC25-001

Utilisation par la Ville pour la saison 2023/2024 des terrains de football mis à disposition par le Syndicat Mixte des Parcs du Tremblay et de Choisy Pars - Val-de-Marne

DEC25-002

Défense de la Commune - Désignation de la SCP Lonqueue - Sagalovitsch- Eglie — Richters & Associés pour représenter la Commune dans le cadre d'une requête en annulation contre l'arrêté municipal du 21 septembre 2023

DEC25-003 à DEC25-034

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale

Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle Demande d'achat d'une concession funéraire individuelle

Demande d'achat d'une concession funéraire familiale

DEC25-035

Appartement situé 54, rue Karl Max à Champigny-sur-Marne. Convention d'occupation précaire accordée par la commune de Champigny-sur-Marne à Monsieur Benjamin FARLEY, à titre onéreux

MARCHES PUBLICS

Marché n° 24A232

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Cocoon » le samedi 30 novembre 2024 à 10h30 à la Médiathèque Jean-Jacques Rousseau avec la Compagnie Sol Lucet Omnibus

Marché n°24S190

Contrat de réaménagement du boulevard Auguste Blanqui avec la société Colas France pour un montant maximum de 1 902 605,56 euros HT

Marché n°25A001

Contrat d'abonnements annuels encyclopédies, livres, revues, Services en ligne, clés USB, avec la société Lexis Nexis, pour un montant maximum de 29 101,70 euros TTC

Marché n° 25A002

Renouvellement du contrat d'assistance et de maintenance pour l'année 2025 avec la société SFA Euromat pour un montant maximum annuel de 1 194,41 euros TTC

Marché n° 25A004

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Un solo théâtre de L'avare de Molière » le samedi janvier 2025 à 21h00 dans le cadre de la Nuit de la Lecture 2025 à la Médiathèque Jean-Jacques Rousseau avec la société Les Livreurs.

Marché n°25A007

Contrat de cession du droit de représentation du spectacle « Et la tortue dans tout ça » de Mike Kenny le samedi janvier 2025 à 21h00 dans le cadre de la Nuit de la Lecture 2025 à la Médiathèque Jean-Jacques Rousseau avec la Compagnie les globes trottoirs.

Monsieur le Maire

« Donc ensuite vous avez eu communication des décisions que j'ai été amené à prendre dans le cadre des dispositions réglementaires classiques. Est-ce qu'il y a des questions ? Oui, Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER (hors micro)

« Monsieur SY a levé la main avant moi. »

Monsieur le Maire

« Oui, moi c'est vous que j'ai vu en premier, donc je vous en prie, Monsieur SY posera sa question ensuite. »

M. MAILLER

« Oui merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Sur la décision 24-775, est-ce que l'on pourrait avoir un peu plus d'éléments sur l'emprunt de 15 millions, le taux, les conditions générales de ce prêt ? Concernant la décision 24-776, vous abrogez, vous remplacez une décision de 2024. On souhaiterait savoir quelles sont les modifications qui ont été apportées et qui ont nécessité la décision de la demande d'attribution d'une subvention.

Concernant toutes les décisions qui sont relatives aux CCR, est-ce que vous entendez, à un moment donné, faire un petit bilan de ces CCR pour voir un petit peu quelles sont les typologies d'aide qui ont été attribuées, d'où viennent les jeunes, femmes, hommes, avoir en gros un petit bilan de ces contrats campinois de réussite.

Concernant la décision 24-783, emprunt de 14 M pour l'école Henri-Bassis, même question que pour l'emprunt de 15 M : le taux, la durée, tous les éléments là-dessus...

Concernant la suivante, la 784, même question et pourquoi deux emprunts pour la même structure, puisque c'est pour l'élémentaire et la maternelle, mais il me semble que ça fait partie du même projet ?

Sur la 785, juste avoir des éléments sur le montant de la consignation et nous rappeler quel est le projet sur le 233, avenue des Grands-Godets.

Sur la 786, quelle est l'évolution des tarifs de voirie ? En gros, qu'est-ce qui change là-dedans ? Sur la 787, même question que pour la 786, puisqu'il s'agit des tarifs base nautique, tennis, piscine et autres

Sur la décision 25-002, désignation de la SCP Lonqueue, et autres et consorts, sur quoi porte l'arrêté qui est contesté ?

Et puis, et puis, et puis, qu'est-ce que j'avais d'autre ? Oui, sur les contrats de cessions, est-ce qu'il pourrait être indiqué, comme ça l'est sur certaines de vos décisions, les montants, le coût en fait de ces cessions. Donc ça, c'était la 24A232, et avoir quelques éléments sur la 24S190, quelques précisions sur le projet, et pareil sur les 2 contrats de cessions de la fin, le 004 et le 007, les montants de ces contrats. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur SY. »

M. SY

« Oui, bonsoir à toutes et à tous. Merci. Pour compléter sur les décisions, la décision 25-001, il est noté les saisons 2023-2024. Je ne sais pas si c'est une erreur. La mise à disposition serait dans quel cadre ? La décision 25-035, il y a une convention d'occupation. J'aimerais savoir dans quel cadre et pour quel montant. Et voilà. Merci. »

Monsieur le Maire

« Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Merci, bonsoir à tous. Moi j'avais demandé à avoir communication des deux marchés 24S190 et 25A002, est-ce qu'ils pourront m'être communiqués, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Je vais essayer de vous répondre à l'ensemble de ces éléments.

Alors tout d'abord sur la question de l'emprunt. Donc, en fait, on a fait effectivement une première décision pour faire une demande d'emprunt d'un montant de 15 M pour, en particulier, le groupe scolaire Henri-Bassis. Donc si vous voulez savoir les éléments, c'est un livret A + 0,40 %, et puis donc, en fait, nous avons été contraints, parce que les dispositions étaient plus intéressantes, de refaire une nouvelle décision. Celle-ci, en fait, ne verra jamais le jour d'un point de vue de l'emprunt. Donc il n'y aura pas, je le précise parce que je ne voudrais pas que vous alliez raconter que nous allons emprunter 30 millions ; nous empruntons bien 15 millions. C'est pour cela que je vous le précise. Et donc il y a deux autres emprunts, donc des prêts ouverts : la décision 783 pour un montant de 14 M et un pour la 784 pour 1 M. Et donc vous retrouvez bien les 15 M. C'est bien un emprunt de 15 M qui est réalisé sur la Ville avec la Caisse des dépôts, qui proposait effectivement des modalités plus intéressantes pour ces deux emprunts.

Concernant la décision 776, le CAR, on a effectivement repris une décision puisque de nouvelles dispositions nous ont été demandées par la Région. Avant les CAR étaient sur un seul projet ;

aujourd'hui, ils sont sur la base de deux projets. Et donc on a procédé à cette modification. Et je peux vous dire qu'effectivement tout s'est bien passé puisque, le 30 janvier dernier, il a été voté en commission permanente 1 M € au profit de la Ville de Champigny, et notamment, en particulier, avec une part importante pour l'école Henri-Bassis, pour laquelle nous avons besoin de financements.

Sur les CCR : oui, vous aurez, c'est prévu, un bilan qui sera présenté prochainement en Conseil municipal.

Concernant le point qui est évoqué pour la consignation du 233, avenue des Grands-Godets, donc c'est un montant de 230 000 €. C'est au profit d'ÉpaMarne puisque l'on est dans le périmètre d'intervention d'ÉpaMarne.

Sur l'augmentation des nouveaux tarifs de droits de voirie, c'est une progression de 2 %.

Sur les activités sportives et autres, culturelles, c'est 2,1 %.

Sur l'utilisation des terrains de tennis, de football qui seront mis à disposition, c'est pour une contribution de 1112 €. C'est la question de Monsieur SY.

Le recours que vous avez évoqué, en décision 25-002, c'est un recours sur un permis de construire, puisqu'il y a une contestation qui est faite par rapport au refus de délivrance de ce permis.

Concernant le 25-035, c'est un appartement au sein de l'école Albert-Thomas, donc qui est mis à disposition dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.

Concernant les marchés, nous avons effectivement un contrat de cession de droits de représentation pour un spectacle, donc la 232 pour un montant de 450 €.

Sur le marché de réaménagement du boulevard Auguste-Blanqui, oui, Madame CAPORAL, nous vous communiquerons la copie du marché, il n'y a pas de souci là-dessus. Il est d'un montant de 1,9 M €. Quel est le projet ? C'est la refonte complète de cette avenue, ce boulevard, qui a déjà subi plusieurs étapes. La première, on a refait l'intégralité de l'assainissement sur ce boulevard, un boulevard extrêmement important puisqu'il fait 860 mètres de long. Nous sommes en train de finaliser des enfouissements de réseaux. Je pense que c'est même déjà réglé depuis. Et puis donc, maintenant, on va requalifier complètement la voirie, à la fois refaire bien sûr les enrobés, mais faire des bandes paysagères, de tout reprendre pour avoir une rue de qualité qui est absolument nécessaire. Alors le prix de 1,9 M peut paraître élevé mais, compte tenu de la longueur du boulevard, ça se comprend aisément. Et pour reprendre la question qui avait été posée, puisque Madame CAPORAL, vous aviez posé une question sur le bilan phytosanitaire et que je vous avais déjà répondu, il n'y a pas de problèmes sur cette rue-là. Il n'y a aucun abattage qui est prévu. On avait juste un arbre qui était menaçant, et qui a été effectivement abattu parce qu'il était gravement malade et menaçait de tomber. Mais il n'y a pas eu d'autres nécessités. Il sera remplacé d'ailleurs à l'identique, et on rajoutera d'ailleurs quelques arbres dans le projet de réaménagement de ce boulevard.

Vous aviez posé aussi la question, Madame CAPORAL, pour avoir la copie du marché 25A002. On vous le fournira aussi. C'est un contrat de maintenance pour 1194 € par an pour maintenir les systèmes de stockage des dossiers dans ce que l'on appelle les systèmes Kardex.

Sur le 25-004, le montant de la cession est de 1287 €, et puis sur le suivant, le 007, 1353 € au profit de la compagnie de spectacle qui nous a fait un moment particulier dans le cadre des Nuits de la culture. Voilà. Je pense avoir répondu à l'ensemble de vos questions concernant les décisions.

On va pouvoir passer maintenant aux différents rapports, et donc je vais laisser pour commencer la parole... Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Je veux juste être sûr de vous avoir bien compris. En fait, c'est plus avantageux de prendre 14 et 1 que de prendre un... »

Monsieur le Maire

« Oui, c'est ce que je vous ai dit : les modalités étaient plus intéressantes pour nous, mais ça ne change pas, 14+1 faisant 15, ça ne change pas le montant global. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV, ça concerne les décisions ou autre chose ? »

M. TITOV

« J'ai juste une petite remarque. Je remarque que depuis plusieurs conseils municipaux, nous n'avons pas l'écran, en fait, l'opposition n'a pas l'écran. Et de l'autre côté, on a l'écran. Donc je trouve un peu étrange que, depuis plusieurs conseils, nous n'ayons pas l'écran de ce côté. Et c'est comme le fait qu'il est difficile de mettre un trépied avec une caméra pour filmer alors qu'il y a énormément de villes, même des petites villes de province de 10 000 habitants, qui le font. Donc je trouve ça dommage, voilà. Merci. »

Monsieur le Maire

« Eh bien puisque vous voulez aborder ce type de sujet, Monsieur MAILLER, je vais vous répondre. Monsieur TITOV. On a tellement l'habitude que ce soit Monsieur MAILLER qui parle uniquement, même s'il va se plaindre en préfecture qu'il est restreint sur la parole, il n'en reste pas moins que l'on n'entend souvent que lui.

Bien. Tout simplement, ça n'a rien à voir avec l'opposition. Il ne faut pas vous sentir égocentré, mais non... Vous voyez, si je prends Monsieur GOUPIL, je ne pense pas qu'il ait passé le cap de vous rejoindre et, pour autant, il ne voit pas l'écran plus que vous. Simplement, vous avez remarqué qu'il y a deux vidéoprojecteurs, un vidéoprojecteur qui va d'un côté et l'autre de l'autre. Et il y en a un qui est en panne. Ça n'a rien à voir. Donc il a été commandé mais, comme c'est un vieux modèle, on a du mal à retrouver le même modèle. Je crains que l'on soit même contraints de changer les deux modèles, vous voyez...

Alors après je ne sais pas ce que l'on fera de l'autre modèle, peut-être que l'on sera appelé à le revendre sur Le Bon Coin puisqu'il y avait une pratique un peu adaptée ici. Voilà, puisque vous avez voulu venir sur ce type de sujet... Bien. Donc je vais laisser la parole à Wilfrid BASTIN pour parler du premier point qui est bien plus important, et qui est la situation dramatique qu'a connue et que connaît encore Mayotte. »

1) Attribution d'une subvention exceptionnelle - Mayotte

M. BASTIN

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Alors l'objet de cette délibération est l'attribution d'une subvention exceptionnelle à Mayotte. Donc effectivement, suite au passage du cyclone Chido qui a dévasté Mayotte et en solidarité avec les victimes mahoraises, le Conseil municipal

de Champigny-sur-Marne s'associe à l'effort national et décide d'allouer une subvention de 2000 € à l'attention de l'organisation non gouvernementale de la Croix-Rouge.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci, Monsieur le Maire, bonsoir. Effectivement, en recevant l'ordre du jour, j'ai été étonnée de constater, puisque nous avons envoyé depuis le mois de décembre un vœu pour Mayotte, on avait demandé l'inscription de ce vœu au prochain Conseil municipal, donc celui de ce soir, j'ai reçu un accusé de réception, mais après ça, on n'a pas eu de nouvelles. Donc voilà. On a reçu l'ordre du jour avec la délibération, et je trouve que c'est dommage cette manière de faire, sur un sujet comme celuilà en plus, où il n'y a pas de polémiques, normalement. Mais apparemment, voilà c'est dommage. Sur la délibération en elle-même, on ne parle pas du tout de la crise climatique qui a entraîné quand même ces ouragans dans cette zone. On ne parle pas du coup de la responsabilité des pays du Nord qui émettent beaucoup de gaz à effet de serre et, du coup, des conséquences sur les pays du Sud. Donc moi je pense qu'il y a des choses qui peuvent être apportées en supplément, plutôt que de dire que le problème central, moi j'ai l'impression de l'avoir lu comme ça en tout cas, c'est l'immigration qui serait le problème à Mayotte. Et on ne parle pas non plus du délaissement de ces territoires. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, oui, effectivement, comme à l'accoutumée, nous allons voter pour cet élan de solidarité qui est nécessaire pour nos compatriotes de Mayotte, mais quand même, à la lecture de la note qui nous a été adressée, je m'interroge quand même sur ce que vient faire le petit commentaire sur le fait de devoir assurer un contrôle de l'immigration, dans une délibération qui a vocation à soutenir des compatriotes qui sont, aujourd'hui, en grande difficulté. Est-ce que c'est vraiment, d'après vous, une priorité pour eux la question de l'immigration ? Est ce que ce n'est pas plutôt la question de la reconstruction, de l'accès à l'eau, à la santé, à l'éducation qui, à mon sens, sont leurs priorités ? Donc pourquoi avoir intégré cette notion-là alors que leurs revendications légitimes, aujourd'hui, c'est simplement de ne plus être les oubliés de la République, comme le sont aussi nos compatriotes d'outre-mer. Et quand on parle d'immigration, Monsieur le Maire, on parle de quoi très clairement ? Parce qu'il me semble quand même que Mayotte appartient à l'archipel des Comores, sauf depuis 1841, puisque l'État colonial français l'a achetée au sultan du coin. Donc c'est simplement par le truchement du colonialisme que Mayotte est devenue française même si, en 76 et 77, les Mahorais ont souhaité rester dans le giron de la France.

Mais comment réellement pouvoir considérer que si l'immigration dont vous parlez, ce sont les Comoriens, que les Comoriens sont des étrangers vis-à-vis des Mahorais ? Excusez-moi, c'est le même peuple, c'est la même culture, c'est la même religion pour la plus grande partie d'entre eux... Alors je sais bien qu'en ce moment, il faudrait satisfaire les velléités de Monsieur RETAILLEAU et de ses amis

du RN mais, concrètement, cela n'a rien à faire dans cette délibération. On est là pour voter une aide, bien sûr comme vous le savez sans doute, 2000 €, ça nous parait, pour nous, insuffisant, mais qu'estce que ça vient faire là-dedans ? Moi je suggérerais, puisqu'elle figure aussi dans la délibération, que cette notion-là soit retirée de la délibération, ce qui ne nous empêchera pas néanmoins de la voter, mais je pense que cela n'a rien à faire dans une délibération qui concerne la solidarité que nous devons à nos compatriotes de Mayotte. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Bonsoir Monsieur le Maire, puisque je n'ai pas eu l'occasion de vous dire bonsoir, je vous souhaite de meilleurs vœux, un petit peu en retard. Je dis bonsoir aussi au public. Pour cette aide de 2000 €, je trouve que c'est largement insuffisant vis-à-vis d'autres Villes qui font, par exemple je vais vous dire à Bry-sur-Marne, par exemple, une Ville qui est beaucoup plus petite que la nôtre, 10 000 €. D'autres Villes de province, de 10 000 ou 15 000 habitants, donnent aussi 10 000 €. Donc je me demande si vous regardez un peu ce qui se passe dans les autres Villes. Mais vous êtes élu régional, donc je pense que vous êtes en contact avec beaucoup de collègues et beaucoup d'autres Maires, donc je trouve que, pour nous, donner 2000 €, c'est très peu. Et encore, vous ne m'avez pas répondu tout à l'heure sur le fait qu'il y a énormément de Villes qui ont 10 000 habitants et qui ont la vidéo. Ils mettent un trépied avec une caméra et ils filment la vidéo, et ils la mettent sur YouTube. Donc je ne comprends toujours pas pourquoi vous ne pouvez pas le faire, voilà. Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire

« Monsieur SOLARO. »

M. SOLARO

« Bonsoir à tous. C'est juste pour dire que nous allons voter pour. Donc effectivement, ce mot sur l'immigration, c'est mettre un peu d'huile sur le feu entre guillemets, c'est un problème, on en est bien d'accord, mais là, on vient au secours d'une population. On n'était peut-être pas obligés de le mentionner dans ce texte. »

Monsieur le Maire

« Bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Écoutez, j'entends l'argument que vous développez. Simplement moi, il se trouve qu'avec d'autres élus de l'équipe municipale, nous avons reçu des Mahoraises de Champigny qui, effectivement, ont aussi pointé cet élément-là, avec plein d'autres éléments bien évidemment. Et je vous invite à relire ce qu'ont été les déclarations, notamment des élus de Mayotte, qu'ils soient Députés, qu'ils soient Maires. Moi, j'ai beaucoup entendu le maire de Mamoudzou faire des déclarations en disant qu'aujourd'hui, compte tenu de la situation, l'immigration était une difficulté, non pas par rapport aux gens qui viennent. Ils viennent parce qu'ils rencontrent des difficultés des fois plus fortes encore d'où ils viennent, cela se comprend également. Il y a bien évidemment des réponses à apporter, mais qu'en tout état de cause, ce qui a posé des difficultés, c'est que, dans les zones qui ont été les plus touchées, en particulier dans les bidonvilles, c'était essentiellement des populations immigrées, que si l'on arrivait à mieux gérer le flux de ces populations, bien évidemment, il n'y aurait pas eu cette catastrophe. C'est là où l'on a eu le plus

de morts. Donc c'est en ce sens-là que l'on explique cet élément-là. Ce n'est pas pour stigmatiser qui que ce soit, ce n'est pas du tout le propos.

Quant à la somme que vous évoquez, je vous rappelle que la règle que l'on a fixée, c'est de dire que sur toutes les catastrophes naturelles, on fera un montant toujours du même niveau, de 2000 €. Quelle est, au fond, la cause qui pourrait justifier plus pour telle ou telle situation dramatique qu'on a connue, que ce soit Haïti, que l'on a connue dans d'autres cas où, à chaque fois, on a fait toujours le même type de subvention ? Si vous, vous êtes capables de dire combien il faudrait plus pour telle cause que pour telle autre, moi je ne suis pas en capacité de le dire. Et je pense que personne ici n'est en capacité de le dire. Donc on a fixé cette règle-là. Je confirme qu'effectivement, des Villes comme Bry, par exemple, ont donné 10 000 €. C'est vrai que Bry, depuis de très, très nombreuses années, depuis de très nombreuses décennies, est très bien gérée. Elle peut se permettre certainement d'être plus généreuse que nous. Il n'en reste pas moins qu'on le fait sur beaucoup de causes, et ce n'est pas forcément le cas de toutes les Villes. Et puis il n'y a pas que Champigny, il y a beaucoup de villes qui ont participé. Il y a aussi une subvention de 500 000 € qui a été versée par la Région Île-de-France, puisque vous évoquiez la Région Île-de-France. Voilà. Je crois que tout le monde se mobilise, et puis il y a d'autres actions que vous ne voyez pas forcément, mais que nous avons intégrées. Tout n'est pas encore bien précis, parce qu'il y a des situations qui sont particulièrement difficiles sur le plan humain. Mais, vous voyez, ce que nous ont demandé les Mahoraises de Champigny, c'est de dire : est ce que l'on pourrait avoir des facilités, par exemple, pour scolariser puisqu'il y avait la problématique de la scolarisation des enfants? Donc les enfants vont venir dans les familles à Champigny. Comment on va pouvoir les équiper ? Donc, à chaque fois, on a pris l'engagement que, bien évidemment, tout enfant pourrait être scolarisé, équipé de tout ce qu'il fallait, et puis regarder comment on pourrait aménager au mieux au regard des demandes qui viendraient. Donc ce sont les engagements que j'ai pris avec la communauté mahoraise que j'ai rencontrée, et donc c'est aussi une forme d'aide que l'on fait bien évidemment. Je crois qu'il n'y a pas de sujet à polémiques sur ces questions-là. On a vraiment besoin d'être en soutien de Mayotte. On a choisi la Croix-Rouge parce que c'est la structure qui, bien évidemment, est la plus à même.

Alors vous nous aviez envoyé, ce n'était pas tout à fait un vœu, c'était plus une demande de subvention. En tout cas, on le lisait comme tel. Je crois qu'avec une délibération, ça a plus de force, donc je pense que c'est plus intéressant que tout le monde puisse le voter, ce que je vous propose de faire. On va passer au vote. Oui. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Est-ce que vous supprimez la petite phrase ? »

Monsieur le Maire

« Non, on laisse le texte tel qu'il est puisque cela reprend, je vous l'ai dit, exactement ce qui a été précisé par les élus de Mayotte. Ce ne sont pas des mots qui sont les nôtres, cela reprend exactement ce qui a été évoqué par le Maire de Mamoudzou, par les Députés. On est vraiment dans cette ligne-là. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Oui, merci Monsieur le Maire de me redonner la parole. Je voulais vous dire qu'il me semble que l'aide, elle est importante pour les gens qui habitent sur place, et pas les Mahorais qui sont à Champigny. L'aide est surtout importante pour réparer les dégâts sur place. Quand je dis qu'il y a des

petites villes de province de 10 000 habitants qui ont donné 10 000 €, voilà. Et puis c'est pour ça que je vous dis que cela peut être insuffisant. Et comme je vous dis aussi qu'il y a des villes de 10 000 habitants en France qui filment le Conseil municipal sans aucun problème. Nous, ça fait des mois et des années que ce n'est pas possible. Je veux dire que c'est aussi dans l'intérêt des Campinois. Imaginez un Campinois qui veut écouter le Conseil municipal, il ne peut pas venir ce soir. Il y a du public, mais il ne peut pas venir ce soir, eh bien c'est intéressant de le regarder sur YouTube. Eh bien vous, vous ne le permettez pas. Donc je trouve ça dommage. Donc je ne sais pas si vous allez à remédier à cela. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors je vais vous répondre. J'espère une nouvelle fois, et j'espère que ce sera la dernière fois sur ce sujet. Vous vous adresserez à ceux qui étaient à l'origine de la création de ce bâtiment, qui est une cage de Faraday, comme il en existe peu et qui ne permet pas d'installer des dispositifs comme vous l'évoquez. On l'a fait une fois, ça a coûté relativement cher, et ce que vous m'aviez dit à l'époque, c'est que je faisais un numéro en vidéo. Donc quand on en met, je fais un numéro, quand on n'en met pas, il manque quelque chose. Ça dénote de l'honnêteté intellectuelle...

Ce que je vous ai précisé concernant le sujet des populations qui sont concernées, l'aide est bien pour les populations sur place. Et, en plus de cette aide-là, il y a des Mahorais qui ont de la famille à Mayotte, qui habitent à Champigny. Et donc des membres de la famille vont s'installer ou sont déjà installés à Champigny en attendant que la situation s'améliore, et là aussi on aide ceux qui viennent de Mayotte et qui s'installent à Champigny, de façon peut-être temporaire, de façon peut-être définitive, je n'en sais rien. Nous verrons. Sophie AMAR voulait intervenir. »

Mme AMAR

« Bonsoir à tous. Juste pour rappeler à l'assemblée qu'il me paraît évident que c'est une erreur de lier le nombre d'habitants d'une commune au montant de la subvention que la commune est en mesure de donner pour toutes les catastrophes qui peuvent se produire sur la terre. Vous ne pouvez pas lier le nombre d'habitants, ce n'est pas possible. Il faut faire appel au revenu par habitant ou au potentiel fiscal de la commune. En clair, vous avez des petites communes qui sont beaucoup plus riches que des grandes communes, et vice-versa. Donc c'est, à mes yeux, une erreur de raisonnement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Encore une intervention, Monsieur MAILLER! Je vous en prie. »

M. MAILLER

« Merci Monsieur le Maire. Juste deux petites remarques. Vous avez dit qu'effectivement les Villes qui se permettaient de donner 10 000 € étaient des villes bien gérées. Donc je comprends que la nôtre n'est pas bien gérée puisque nous ne pouvons donner que 2000 €. Je pense simplement que l'on pourrait au moins donner 5000 €. C'est ce que nous proposons actuellement depuis le début, parce qu'il me semble que 2000 €, ce n'est pas franchement à la hauteur. Tout à l'heure, vous avez cité un certain nombre de personnes qui vous ont parlé de l'immigration. Je ne suis pas persuadé que ces personnes-là soient totalement représentatives des Mahorais qui vivent dans les bidonvilles. Je pense que ces gens-là ont accès à l'eau, ont accès à l'éducation, ont accès à tout ce qui, humainement, devrait être donné à l'ensemble de nos compatriotes qui habitent Mayotte. Donc cet argument-là ne me paraît

pas recevable. Dommage que vous n'ayez pas retiré ce petit bout de phrase qui n'a rien à faire lorsque l'on exprime la solidarité que nous devons avoir avec nos compatriotes. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, Monsieur MAILLER, deux choses : la première pour vous préciser que, comme vous contestez ma légitimité à cette place comme à l'ensemble de la majorité, comme vous contestez différentes légitimités dans notre pays, on prendra note que, ce soir, vous contestez la légitimité du Maire de Mamoudzou. Je vous le dis : c'est exactement les mots qu'il a employés. Je l'ai entendu, je l'ai relu. Ce n'est pas moi qui ai inventé ces mots. Donc vous pouvez contester la légitimité du Maire de Mamoudzou, mais ce sont ses mots. On n'invente rien.

En ce qui concerne ce que vous venez d'évoquer sur l'aspect lié à la bonne gestion, ne tournez pas les choses de façon, comme toujours d'ailleurs, extrêmement malhonnête. Qu'est-ce que je vous ai dit ? J'ai dit que la Ville de Bry-sur-Marne, puisque c'était l'exemple que prenait Monsieur TITOV, elle était très bien gérée depuis de nombreuses années, pour ne pas dire depuis de nombreuses décennies, ce qui leur permettait effectivement d'avoir une bonne situation financière. Il se trouve que, pour connaître un peu la Ville de Bry-sur-Marne, il m'est arrivé de me rendre dans certains des bâtiments de la Ville, ils ont encore livré, il n'y a pas si longtemps que cela, un gymnase qui est absolument magnifique. Alors je sais que vous êtes contre les nouveaux gymnases, vous préférez les anciens qui tombent en lambeaux mais, en tout état de cause, nous, ce que nous souhaitons, c'est avancer. Et je vois qu'une Ville comme Bry-sur-Marne a des écoles de bonne qualité, des installations sportives de bonne qualité, des installations culturelles de bonne qualité. Nous avons dix écoles Pailleron à refaire, nous avons deux équipements sportifs à refaire, deux équipements culturels. Vous voyez. Donc la bonne gestion, oui, on l'a, je crois que vous l'avez vue, mais vous ne la reconnaîtrez jamais parce que vous êtes de mauvaise foi. En revanche, il n'y a pas 70 ans d'arriérés à reprendre. Voilà c'est tout. Donc je vous propose de passer au vote. Non, Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Une petite remarque. »

Monsieur le Maire

« On ne va pas passer quand même la soirée. On n'est que sur le premier point. Il en reste 22, et puis je crois qu'il y en a d'importants. »

M. TITOV

« Juste une remarque, s'il vous plaît. »

Monsieur le Maire

« Alors très brièvement. »

M. TITOV

« Je voulais juste vous dire qu'en effet j'ai pris l'exemple de Bry-sur-Marne, mais je peux vous dire qu'il y a beaucoup de villes de province qui ont 10 000 habitants et qui ont beaucoup moins d'argent que Bry-sur-Marne et qui ont mis 10 000 € pour Mayotte. Donc je vous suggère d'un peu regarder ce qui se passe en France. Voilà merci. »

« Je vous redirai la même chose que je vous ai déjà dite tout à l'heure, que l'on ne peut pas définir quel va être le besoin, et ce n'est pas d'ailleurs à Champigny de combler les besoins au regard de la situation à Mayotte, comme celle d'Haïti ou d'autres. Nous sommes intervenus mais, à chaque fois qu'il y a des drames sur la planète ou en France, comme c'est le cas pour Mayotte, eh bien nous répondons présent. Bien je vous propose de passer au vote : qui est pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité. Point numéro 2, David SLIMOVICI. »

à l'unanimité

) Adhésion à l'association des archivistes français (AAP)

M. SLIMOVICI

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération porte sur l'adhésion de la commune de Champigny-sur-Marne à l'association des archivistes français, donc l'AAP. Cette association organise des colloques et des journées d'études, et de la formation continue des professionnels des archives, édite des publications sur les archives pour les archivistes professionnels, et travaille au service interministériel des archives de France et des instances universitaires. Alors vous trouvez dans le rapport le détail des bénéfices apportés par cette adhésion ainsi que les modalités. Nous vous proposons l'adhésion de la commune à l'AAF pour l'année 2025 en catégorie 3, au tarif annuel de 425 €, c'est-à-dire que cette catégorie d'adhésion couvre un mandataire, voire le ou la responsable des archives, et 4 bénéficiaires habituels, donc les agents des services soit des archives, mais aussi d'autres services, de la population, de l'urbanisme ou de l'informatique.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

Point numéro 3, Delphine BERTRAND pour la contractualisation avec Alcome. »

à l'unanimité

3) Contractualisation avec l'éco-organisme Alcome pour la gestion des mégots de cigarettes

Mme BERTRAND

« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues. Cette délibération porte sur la contractualisation entre l'éco-organisme Alcome et la Ville de Champigny pour la gestion des mégots de cigarettes dans l'espace public. Alcome a été créé à la suite de la loi AGEC 2020. Cet éco-organisme est financé par le secteur de l'industrie et de la distribution du tabac et apporte un soutien financier aux collectivités en contribuant au coût de nettoiement généré par la présence des mégots dans l'espace public. Concrètement, cette contribution d'Alcome représente pour la collectivité un bénéfice de 2,08 € par habitant et par an, soit environ 150 000 €. Ce barème est à multiplier tous les ans par la population municipale selon les données de l'Insee. Il s'applique, pour la première année, au prorata temporis à partir de la date de contractualisation. Cela s'accompagne aussi de la dotation contractuelle de 50 cendriers de poche par tranche de 1000 habitants par an, soit un total de plus de 4000 cendriers de poche à distribuer aux fumeurs campinois. Il y a une mise à disposition aussi de supports de sensibilisation. Il convient d'ajouter un financement pour les éteignoirs et les cendriers de rue ou une mise à disposition de ces dispositifs de rue. Enfin la possibilité d'enlèvement gratuit à partir de 100 kilos de mégots collectés. Pour bénéficier de tous ces avantages, la municipalité doit en contrepartie effectuer un état des lieux dans les 3 mois suivant la contractualisation, avec la localisation sur une carte des éteignoirs et des mégotiers ainsi que des hotspots - les hotspots, ce sont des zones très touchées par les jets de mégots dans l'espace public - déployer un plan de communication, s'engager sur le volet de la répression en prenant des arrêtés de verbalisation en cas de jet de mégots dans l'espace public et produire un bilan communal annuel qui retrace tous les éléments mis en place dans l'année. Les bénéfices seront reversés sur l'année N+1.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette contractualisation entre la ville de Champigny et l'éco-organisme Alcome pour la durée de l'agrément et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que tout document afférent à ce sujet.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3e commission et de la 1re commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci encore Monsieur le Maire, merci Madame l'adjointe pour ce rapport. Je souhaite souligner que les mégots, en France, un peu partout, sont un problème essentiel. Il y a des gens qui marchent à pied et qui jettent des mégots, il y a des gens qui sont en voiture, bien souvent, et qui ont l'habitude de jeter leurs mégots par leur fenêtre. Ils ont un cendrier dans leur voiture, mais ils ne veulent pas salir leur cendrier. Il y a aussi des gens qui s'arrêtent au feu rouge et qui vident complètement leur cendrier, qui jettent 30 mégots sur le trottoir. Ce sont des choses que l'on voit au quotidien, même il y a des gens qui jettent leurs paquets de cigarettes vides par la fenêtre. Donc je souhaiterais savoir, peut-être vous pouvez me répondre Monsieur le Maire ou alors peut-être Monsieur l'adjoint, Monsieur GOUPIL, est-ce qu'au niveau de la police municipale, est-ce qu'il y a régulièrement des amendes concernant ce genre de faits ? Est-ce qu'il y a déjà eu, à Champigny, des amendes sur quelqu'un qui est en voiture et qui jette un mégot par sa fenêtre ? Est-ce qu'il est possible de connaître le nombre d'amendes ? Est-

ce que c'est verbalisable ? Donc il y a beaucoup de choses à faire pour ça. Je pense qu'en général, si l'on demande à la police municipale, ils vont nous dire : oui, c'est dans notre cadre. Mais est-ce que c'est fait réellement ? Et dans l'absolu, est-ce qu'il est possible de savoir, par exemple, sur ce genre de choses - je sais qu'il y a des choses sur les excès de vitesse ou autre chose, c'est très bien - mais sur ce genre de choses, est-ce qu'il est possible, au bout d'un moment, nous, en tant qu'élus, de connaître le nombre d'amendes dressées ? Donc voilà. Est ce qu'il y a des amendes ou pas sur ce genre de choses, quelqu'un qui jette, qui est en voiture, qui jette un mégot dehors et qui se ferait arrêter par la police municipale ? Moi ça m'arrive de voir quelqu'un qui jette un mégot. Donc si j'étais police municipale, j'essayerais de l'arrêter. Alors ce n'est pas évident, il faut affronter la personne, on peut aussi se faire agresser par la personne. Ce n'est pas évident, je le conçois, mais est-ce que ça existe ? Donc je vous remercie de me donner le nombre si ça existe, si ça n'existe pas, ou si ça n'a pas existé. Voilà. Merci. »

Monsieur le Maire

« Pour bien comprendre, vous êtes favorable à la verbalisation pour les mégots jetés par terre. »

(Monsieur TITOV approuve.)

Monsieur le Maire

« D'accord. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Merci pour cette présentation, j'ai juste une petite question. »

Monsieur le Maire

« N'hésitez pas à vous rapprocher du micro, Monsieur MAILLER...

M. MAILLER

« Pardon, excusez-moi. »

Monsieur le Maire

« Parce qu'on ne voudrait pas manquer vos propos. »

M. MAILLER

« Vous avez raison, Monsieur le Maire. Je n'ai pas toujours de réponses à mes questions, mais ce n'est pas grave. Juste j'ai noté, dans les bénéfices pour la collectivité, qu'il y avait la possibilité d'enlèvement gratuit à partir de 100 kilos de mégots récoltés. Est-ce à dire qu'au niveau des services municipaux, il va y avoir une attention particulière pour les récupérer, pour les trier ou alors est-ce que cela fait partie des possibilités qui, aujourd'hui, ne sont pas explorées puisque, effectivement, il y a, par exemple dans certaines villes, des agents communaux qui vont là où il y a des lieux où il y a des cendriers collectifs, qui viennent les récolter ? Et donc, du coup, est-ce que ça, ça fait partie des actions que la commune mettra en œuvre ? Et si oui, quelles seront les conséquences sur les missions des agents, et surtout quels moyens seraient mis en œuvre pour les réaliser ? »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV, une autre question? »

M. TITOV

« J'ai oublié une petite chose. Il y a des boîtes qui reçoivent des mégots d'une manière ludique, par exemple, à côté de Champigny Plage ou à d'autres endroits, où l'on peut mettre son mégot oui ou non, avec des questions, et cela encourage les habitants à mettre leurs mégots dans les boîtes. Je voudrais savoir ce que vous avez constaté : est-ce que ces boites marchent ou pas ? Dans l'absolu, est-ce que c'est une bonne initiative ? À la base oui, mais est-ce que ça marche ? Merci. »

Monsieur le Maire

« Je ne sais pas si ça marche, je ne les ai pas vus se mouvoir, mais peut-être que ça fonctionne. Je ne sais pas, je vais laisser la parole à Delphine BERTRAND. »

Mme BERTRAND

« Ce genre de mégotier, ça a un côté ludique pour les jeunes générations. Effectivement, ça fonctionne mieux que des cendriers classiques. »

Monsieur le Maire

« Sur la question de Monsieur MAILLER... »

Mme BERTRAND

« Alors il va y avoir, au sein des services, une organisation pour, effectivement, récupérer les mégots qui seront ensuite recyclés ou alors mis en méthanisation. »

M. MAILLER (hors micro)

« Il y a des moyens particuliers? »

Mme BERTRAND

« C'est en train de se faire. »

Monsieur le Maire

« Ce qu'il fallait pour pouvoir le faire, c'était déjà de pouvoir contractualiser, et là, on est en train de travailler là-dessus, et on vous enverra les éléments. Concernant la verbalisation, je ne sais pas si Grégory GOUPIL veut intervenir, mais on a des choses qui existent. »

M. GOUPIL

« Oui, merci Monsieur le Maire. Oui, il y a de la verbalisation sur du jet de détritus, c'est récurrent. Les policiers municipaux, quand cela apparaît qu'il y a des jets au sol, que ce soient mégots, cannettes, boîtes de kebabs, papiers, il y a de la verbalisation quasi systématique, encore une fois, par celui qui le constate. C'est la constatation qui fait qu'il y a verbalisation. Verbaliser un automobiliste qui jette une cigarette, je n'ai pas eu connaissance de cela. Je pense que ce n'est pas forcément évident, mais ça peut être fait. En tout cas, je n'ai pas les chiffres, mais on verbalise très fréquemment pour les insalubrités sur la voie publique. »

« En tout cas, je note que, du côté de la minorité, vous êtes favorables à ce que l'on verbalise à Champigny. Après, on nous dit que l'on verbalise trop. C'est intéressant. S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Merci. Point numéro 4, Léon NGANDÉ. »

à l'unanimité,

 Approbation de la convention bilatérale 2024-2026 à intervenir entre la commune de Champigny-sur-Marne et Batigère Habitat

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous, bonsoir chers collègues. Il s'agit de l'approbation de la convention bilatérale 2024-2026 à intervenir entre la commune de Champigny-sur-Marne et Batigère Habitat pour les conventions bilatérales définitives par les modalités de transformation en flux des droits de réservation de la Ville sur le patrimoine des bailleurs implantés sur la commune, et d'autre part les modalités pratiques de mise en œuvre des droits de réservation en flux en application.

Pour mémoire, les projets de conventions avec les bailleurs Coopérer pour habiter, Seqens, Immobilière 3F, Paris Habitat, Valophis Habitat, IDF Habitat, 1001 Vies Habitat et CDC Habitat ont été approuvés par le Conseil municipal lors des séances du 15 mai, 26 juin, 2 octobre et 11 décembre derniers. Je ne vais pas revenir sur le principe du passage de la gestion en stock à la gestion en flux puisqu'on l'a déjà dit et évoqué lors des délibérations avec les autres bailleurs. Celle-ci concerne donc le bailleur social Bâtigère Habitat. Ce qu'il faut retenir, c'est que l'on passe du nombre de droits en stocks en faveur de la Ville à ce que l'on appelle droits de suite, du nombre de 43 au 21 novembre 2023 à un nombre prévisionnel de droits uniques à 96.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission ; un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« Bonsoir Monsieur le Maire. Je veux bien avoir plus de précisions sur les droits uniques et les droits de suite. Je n'ai pas très bien compris la modification qui se faisait, et qui n'était pas forcément favorable sur ce qui restait en stock en termes d'attribution pour la Ville. Pourrais-je avoir quelques éclaircissements sur les droits uniques. Je n'ai pas bien compris, j'ai l'impression que l'on se fait avoir là-dessus. »

Monsieur le Maire

« Léon NGANDÉ. »

M. NGANDÉ

« Le principe a été évoqué dans le rapport, le principe du passage de la gestion en stock à la gestion en flux. Ce qu'il faut retenir, c'est que c'est un calcul qui est assez complexe pour la mise en place avec les bailleurs, c'est-à-dire qu'il part du calcul de ce qui restait en droits de suite par rapport au nombre restant de la convention, et puis ça se calcule avec le taux de rotation. C'est ce qui donne en fait ce droit unique. Ce sont les bailleurs. On a eu des réunions avec les bailleurs, sur les recommandations de la préfecture, évidemment. Il faut respecter la loi. Et puis c'est un calcul qui est complexe qui donne ce chiffre-là. C'est complexe. »

Mme ADOMO

« J'ai quand même toujours un petit souci. Quand on compte que Batigère Habitat en droits de suite 43 et en nombre prévisionnel de droits uniques 96. Et si j'ai bien compris le principe, les droits uniques viennent en déduction, c'est ce que j'ai cru comprendre, finalement, de ce qui reste au final par rapport à ce qui a été en réservation. Donc je ne sais pas pour quelle raison pour Batigère Habitat, on passe de 43, on a une augmentation à 96. »

Monsieur le Maire

« Je pense que Léon NGANDÉ vous a donné la précision sur le calcul. Effectivement, on est perdants, au niveau de la Ville, de cette gestion en flux, mais bon, on se met en conformité avec la loi. D'ailleurs certains ici n'ont pas forcément voté pour ces dispositions qui ne nous facilitent pas les choses. Il y a tout un débat actuellement pour savoir si le pourcentage octroyé aux Villes pourrait être renforcé. Moi, j'y suis plutôt favorable mais, pour l'instant, force est de constater que bientôt, si ça continue comme ça, et en particulier si le PMHH se met en place, il n'y aura plus aucune possibilité d'octroyer un logement via la Ville, en passant bien évidemment par la commission d'attribution, puisque ce n'est pas le Maire ou son adjoint qui décident. C'est bien la commission d'attribution qui attribue le logement. Mais pour autant, si l'on a la mise en place du PMHH, nous n'aurons plus rien, c'est-à-dire que les droits de réservation monteront à la Métropole. Ce sera uniquement Monsieur OLLIER qui décidera, et l'État cédera la majeure partie des quotas. Donc il n'y aura plus rien. Je dois vous dire que je ne suis pas favorable à ça, je préférerais que l'on ait plus, parce que cela nous permettrait de répondre de façon plus appropriée aux situations que nous rencontrons dans toutes les villes, pour l'ensemble des communes en France, mais si c'est ça, au moins, on aura un schéma clair. On ne viendra pas trouver le Maire en disant : Eh bien moi, c'est le bailleur qui m'a dit, y compris pour des mutations, ce qui est complètement faux, que c'est le Maire qui décide. Non, les attributions, effectivement, ça passe par la Ville, mais en commission d'attribution ; et les mutations, ce sont les bailleurs qui les font. Et ceux qui disent le contraire, bien évidemment, ne disent pas la réalité. Donc voilà où l'on en est aujourd'hui. J'espère que tout cela évoluera mais, pour l'instant, c'est un peu compliqué d'y voir plus clair sur les évolutions législatives. Déjà pour avoir un budget, ce n'est pas simple, donc je ne sais pas quand nous aurons des éclaircissements sur ce point. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Pourriez-vous, s'il vous plaît Monsieur le Maire, expliquer aux Campinois qui, exactement, est Batigère Habitat. Est-ce que c'est un nouveau bailleur ? Parce qu'il y a beaucoup de Campinois qui ne connaissent pas Batigère Habitat. Je ne connais pas également Batigère Habitat. Donc est-ce que vous pouvez présenter cette société ? Est-ce que c'est une nouvelle société ? Voilà. Merci. »

« Écoutez, on n'est pas là pour présenter les sociétés, ce n'est pas l'objet. Je renvoie chacun à toutes les informations qui sont disponibles sur internet. Vous pourrez découvrir qui est Batigère. Batigère est présent sur la commune depuis déjà de très nombreuses années. C'est un petit bailleur qui, en fait, est né d'une ancienne structure qui s'appelait Erige, qui s'appelait ensuite Erige Batigère et qui a gardé le nom de Batigère Habitat. Et donc il dispose effectivement d'un petit patrimoine sur la commune. C'est pour cela que vous n'en avez peut-être pas entendu parler autant que des trois principaux bailleurs de la commune.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui refuse de prendre part au vote ? Personne donc abstentions, deux abstentions. Et donc qui est pour ? Parce qu'en ayant dit que l'on n'y était pas favorables, il faut bien se mettre en conformité avec la loi, c'est ça le principe de la responsabilité. Point numéro 5, Tony PESSOA.

à l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour.

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN

Mme Chrysis CAPORAL, M. Sylvain SOLARO, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, Mme Caroline ADOMO, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

 Acquisition des lots numéros 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 11 de la parcelle cadastrée section AX n° 21 d'une surface totale de 69 m² sise 2, avenue Carnot

M. PESSOA-GRIJO

Merci Monsieur le Maire, bonsoir. L'objet de la délibération concerne l'acquisition des lots numéros 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 11 de la parcelle cadastrée section AX n° 21 d'une surface totale de 69 m² sise 2, avenue Carnot. La commune de Champigny-sur-Marne s'est fixé comme objectif de structurer et de renforcer l'attractivité et la fonction centrale de son centre-ville. Un des axes forts de ce projet est la réalisation sur l'îlot Carnot d'une halle gourmande associée à des espaces publics réaménagés. La programmation de cette halle viendra renforcer l'armature commerciale du centre-ville en articulation avec le marché. Le SAF avait acquis afin d'en assurer le portage foncier les lots numéros 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 11 de la parcelle cadastrée section AX n° 21. Par conséquent, il y a lieu de procéder à l'acquisition auprès du SAF 94 des lots numéros 1, 3, 4, 5, 7, 8 et 11 de la parcelle cadastrée section AX n° 21 pour un montant total de 307 929,70 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission avec un vote réservé de Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3e commission, »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Alors donc évidemment, ces acquisitions, elles participent à un projet que nous considérons aujourd'hui comme pharaonique, et surtout un projet qui, à notre sens, porte en lui un risque majeur d'échec. On a déjà fait référence à ce qui s'était passé à L'Haÿ-les-Roses, mais c'est d'autant plus vrai que, en général, les halles gourmandes qui fonctionnent sont celles qui sont basées déjà sur des études sérieuses, et pas simplement sur le ressenti d'un élu ou d'élus. En général, elles se basent sur des sondages auprès des habitants, des visiteurs qui ont leurs habitudes, des attentes, la perception du projet, la mise en perspective de l'offre existante et du potentiel besoin, avec des groupes de discussion, de créativité avec les habitants pour cerner les attentes et construire des concepts, des groupes de discussion de ciblage, des validations de scénarios avec des professionnels potentiellement impliqués, ce qui, à notre connaissance, n'a pas été du tout la manière dont ce projet a été conçu. Donc, pour nous, il risque d'y avoir un échec majeur de ce projet, puisque, en gros, le seul argument qui est avancé aujourd'hui, ce sont les futurs habitants qui viendraient éventuellement alimenter et faire fonctionner cette halle gourmande. Sauf que, plus globalement, cette halle gourmande, elle s'inscrit, et je le rappelle, c'est 44 M € hors taxes en comprenant les acquisitions et les aménagements. Pour ceux qui ne voient pas ce que c'est, c'est 3 groupes scolaires de 20 classes. Si je vous annonce 3 groupes scolaires de 20 classes, ce sont les chiffres qui sont les vôtres, puisque ce sont les chiffres que l'on trouve dans les projets urbains partenariaux, lorsque vous calculez la petite indemnité qui permettrait d'exonérer pendant 10 ans les opérateurs qui construisent sur notre commune.

Aujourd'hui, ce projet global du centre-ville, on voit bien ses conséquences : des commerces qui ferment, qui sont déjà fermés, qui ne rouvriront pas, des loyers qui augmentent, des travaux depuis 4 ans qui ont conduit à des pertes importantes de chiffres d'affaires des commerçants, et puis des commerçants qui voudraient éventuellement s'installer dans le nouveau dôme, qui est le cœur de ce projet de la halle gourmande, sauf que malheureusement, ils ne pourront pas devenir propriétaires, ils devront débourser près de 2000 € le mètre carré pour pouvoir s'installer. Et puis, on le verra tout à l'heure, sans les travaux pour leurs propres aménagements, et on le verra tout à l'heure quand on parlera des 979 m²de locaux que vous avez acquis, combien ça va nous coûter lorsque l'on parlera du DOB, on voit la réduction du marché avec, comme on l'a vu lors de la présentation du rapport d'activité de l'exploitant du marché, la baisse de son résultat d'exercice. Et encore aujourd'hui les conséquences de la construction de ce parking que nous avons acheté, puisque maintenant la ville devient opérateur de parkings publics, en tout cas de parkings publics et payants. Je pense que, voilà, les conséquences, on les voit aussi puisque, déjà, grâce à la construction de ce parking, on voit les remontées des eaux dans les caves des riverains de la rue Carnot et des environs, on voit souvent de l'eau qui remonte dans les rues, ce qui est lié effectivement aux travaux et à la construction de ce parking puisqu'on a enlevé de la terre qui absorbait l'eau jusqu'à présent, sauf que cette eau, il faut bien qu'elle aille quelque part,

et c'est quand même de l'eau de la Marne, et donc aujourd'hui elle remonte dans les caves des riverains. Je sais que vous en avez certainement rencontré, il me semble, cette semaine, pour leur expliquer que ce n'est pas de votre faute, et que ce n'est pas de la faute de ce fabuleux projet que vous nous proposez.

Donc ces acquisitions - et je ne ferai pas d'intervention sur les points 6, 7, 8 et 9 puisqu'ils participent du même projet - donc vous comprendrez bien évidemment que l'on votera contre l'ensemble de ces délibérations. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, il n'y en a pas. Eh bien écoutez, je ne vais pas répondre plus que cela, vous êtes toujours sur les mêmes arguments. Vous connaissez notre position. Toutes les études, on les a faites en amont, puisque je vous rappelle que c'était le projet, notamment de la dernière campagne électorale, donc les citoyens ont pu s'exprimer sur ce projet. Il a donc été validé. Vous faites un rapprochement, je vous l'ai déjà dit, avec L'Haÿ-les-Roses, un projet qui a été mal étudié et, effectivement, un projet qui ne fonctionne pas, c'est vrai. Mais il y a beaucoup de halles gourmandes ou de halles de marché qui fonctionnent particulièrement bien en Île-de-France et dans toutes les Villes, quelle que soit leur sensibilité. Donc il n'y a pas de choses particulières par rapport à cela. Donc c'est un projet qui, en tout cas, est très attendu. Moi je rencontre beaucoup de gens qui me disent : on a hâte de découvrir la médiathèque, mais on est un peu déçus parce que la halle ne va pas être là au même moment. Ils aimeraient plutôt qu'elle arrive au même moment. Après, il faut que l'on puisse déménager la médiathèque pour pouvoir commencer la partie de la halle. C'est, bien évidemment, la question du phasage des travaux.

Ensuite, sur ce que vous venez d'évoquer, sur l'impact de la construction, je rappelle qu'il y a 158 logements, il y en avait 210 au programme dans le projet précédent, uniquement sur cet îlot. Donc c'était bien plus massif, cela aurait été bien pire par rapport à ce que vous évoquez ce soir. Voilà. Donc on a bien compris que déjà on fera l'économie de vos interventions sur les prochaines délibérations puisque c'est sur le même sujet, et donc, sur le 2, je vous propose de passer au vote. Monsieur TITOV, il fallait peut-être le signaler avant, maintenant on passe au vote. Mais je vous en prie. »

M. TITOV

« J'ai une petite remarque sur ce que vous dites. Je me permets, si cela ne vous dérange pas trop, de faire une petite remarque. Je trouve que, plusieurs fois, vous nous dites : je suis sur le marché, les gens me disent : quand est-ce que la halle va arriver ? etc. Mais je crois que les gens qui viennent vous voir, ce sont des gens qui sont acquis (*Rires*) qui aiment votre projet. Mais ce n'est peut-être pas la majorité des Campinois qui vont vous dire : quand est-ce que la halle va arriver ? Je veux dire que l'on peut aussi en trouver énormément qui vont vous dire : je ne sais pas de quoi vous parlez, ça ne m'intéresse pas. Parce que, si l'on vous écoute, on a l'impression que tous les Campinois vous disent : mais nous sommes impatients, quand est-ce que la halle va arriver ? Voilà. Donc je trouve qu'il faudrait un peu remettre les choses à leur place. »

« Les choses sont parfaitement à leur place, puisque je ne vous ai pas dit que tous les Campinois venaient me voir. Ce serait compliqué sur une heure de marché de rencontrer tous les Campinois, comme certains disent qu'ils arrivent à faire tant d'adhésions en une heure. Je dis simplement que ceux qui viennent me voir me demandent : quand est-ce qu'elle va être en service ? Pourquoi ? Parce qu'ils ont envie d'y retrouver une programmation qui, aujourd'hui, ne correspond pas, et puis vous avez aussi des commerçants qui me disent qu'ils sont particulièrement intéressés pour intégrer la halle et avoir d'autres conditions. Aujourd'hui, les halles, qu'elles soient de marché ou halles gourmandes parce que nous, ce n'est pas une halle de marché - elles vont tout à fait intéresser.

Les 44 M que vous évoquez, Monsieur MAILLER, vous l'avez déjà dit et je vous redis la même chose, c'est aussi surtout pour des espaces publics. La halle, le concours vient d'être lancé : le chiffrage est à 6 M, et pas à 44 M. Mais on peut continuer, et on continuera certainement au moins encore pendant un an sur ce sujet. Je vous propose de passer au vote : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Merci, donc le point est adopté.

Point suivant, donc après le 2, vient le 4. Tony. »

à la majorité,

38 votes pour.

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN

8 votes contre.

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA **3 abstentions**,

M. Sylvain SOLARO, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO

Acquisition de la parcelle cadastrée section AX n° 23 d'une surface totale de 132 m² sise 4, avenue Carnot

M. PESSOA-GRIJO

« Alors l'objet de la délibération concerne l'acquisition d'une parcelle cadastrée section AX n° 23 d'une surface totale de 132 m² sise 4, avenue Carnot. Nous sommes là dans le même contexte de projet urbain. Je ne vais pas le repréciser. Il s'agit donc de procéder à l'acquisition auprès du SAF de cette nouvelle parcelle pour un montant de 494 731,92 €.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission ; un votre réservé pour Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3e commission. »

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Le point 7 maintenant pour le 10 de l'avenue Carnot. Et là, c'est Tatiana SAUSSEREAU. »

à la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN

8 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAINEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

3 abstentions,

M. Sylvain SOLARO, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO

 Acquisition des lots nos 2, 3, 5, 7, 9, 10, 11 et 16 de la parcelle cadastrée section AX no 27 d'une surface totale de 181 m² sise 10, avenue Carnot

Mme SAUSSEREAU

« Bonsoir chers collègues, Madame, Monsieur. Dans le cadre du projet de réalisation d'une halle gourmande associée à des espaces publics réaménagés, il est proposé d'acquérir auprès du syndicat d'action foncière du Val-de-Marne les lots n°s 2, 3, 5, 7, 9, 10, 11 et 16 de la parcelle cadastrée section AX n° 27 d'une surface totale de 181 m² sise 10, avenue Carnot au prix total de 676 524,50 € hors taxes et préciser que la dépense correspondant à l'acquisition et aux frais d'actes sera inscrite au budget de l'exercice en cours.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission ; un votre réservé pour Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci, Monsieur le Maire, merci Madame SAUSSEREAU. En fait, on parle de la halle gourmande depuis très longtemps, et j'ai une question assez simple. Si ça marche, tant mieux, mais est-ce qu'à un moment vous avez étudié le fait : est-ce qu'il y a des candidats pour animer cette halle ? Des commerçants ? Est-ce que ce sera facile à les trouver ? Est-ce qu'il y a déjà des candidats ? Merci de m'éclairer sur ce point. »

« Michel DUVAUDIER va vous apporter quelques éclaircissements, limités, parce que pour l'instant rien n'est signé. »

M. DUVAUDIER

« Oui, très limité. D'abord quand j'entends que l'on ne fait pas d'analyses, il faudrait que vous vous informiez un petit peu plus, d'autant que dans la municipalité précédente et les municipalités précédentes, il y a eu une grosse analyse sur le commerce du centre-ville qui a eu lieu, et je crois qu'elle est très parlante, et ce n'est pas moi qui l'ai écrite, et ce n'est pas sous ma responsabilité.

Après, en ce qui concerne la halle, ben bien sûr, ça va être un endroit atypique particulier. Il y a quand même un certain nombre de commerçants déjà existants qui se positionnent indirectement, qui sont particulièrement intéressés pour avoir ce genre de commerce dans une halle, dont certains qui sont déjà installés dans des commerces, et qui se verraient bien se déplacer. Je ne peux pas vous les citer aujourd'hui, mais pourquoi pas certains qui accepteraient et qui viendraient bien volontairement dans la halle, parce que ça ne va pas être une halle de marché, et ça, je vais encore le répéter une autre fois, et je le répèterai à chaque fois que l'on me parlera de L'Haÿ-les-Roses qui est un échec. Et ça, je l'admets totalement, mais il faut aussi se servir des échecs des autres pour avancer. Enfin Monsieur TITOV, pour vous répondre, effectivement, il y a déjà des commerçants qui sont intéressés pour venir dans cette halle qui, à mon avis, apportera beaucoup de satisfaction aux Campinois. »

Monsieur le Maire

« Je vais même aller plus loin. On a des commerçants sur le marché à qui on a dit : est-ce que cela vous intéresserait de prendre un local commercial dans le dôme ? Ils nous ont dit : Ah non, nous, on attend la halle. Ce qui nous intéresse, c'est la halle. Vous voyez, c'est pour vous dire si certains sont intéressés. Donc on verra bien. De toute façon, il faut le temps, on vient de lancer l'appel à candidatures. Vous avez dû recevoir ou vous allez recevoir, pour ceux qui sont à la commission, des convocations, et donc on aura à analyser les candidatures sur des architectes qui se proposeront pour réaliser ce projet. Bien, je vous propose de passer au vote. Oui, Caroline ADOMO. »

Mme ADOMO

« J'avais une petite question. On a un commerçant qui est décédé, qui tenait le bar de L'Euro sur la place du Marché, place Lénine, peu importe... »

Monsieur le Maire

« Non, c'est place du Marché. »

Mme ADOMO

« Peu importe... »

Monsieur le Maire

« Il y a aura une délibération, vous pourrez vous exprimer sur le sujet et vous en donner à cœur joie. »

Mme ADOMO

« On n'en est pas encore là. »

« Voilà. »

Mme ADOMO

« Je voulais savoir ce que la municipalité comptait faire de ce commerce. Je sais qu'il était censé partir, mais voilà, comment cela se passe avec ceux qui restent ? Est ce que quelque chose est prévu pour ce commerçant qui était là depuis 30 ans sur cette place et qui est décédé brutalement ? J'aurais souhaité aussi que l'on ait quand même une pensée pour lui ce soir. C'est quelqu'un qui a beaucoup compté... »

Monsieur le Maire

« Oui, oui. »

Mme ADOMO

« Non seulement pour la Ville mais aussi pour la communauté kabyle, et donc...

Monsieur le Maire

« Je crois que l'on était très nombreux à le connaître, à se rendre parfois, voire à se croiser le dimanche dans son établissement, donc bien évidemment, on a eu des attentions pour la famille, puisqu'il avait de la famille autour de lui. On va voir. Vous savez, quand il y a un décès, il y a souvent une question de succession. On va voir comment les choses sont gérées, sachant que nous avions d'ores et déjà racheté le bien, puisque c'était un bien qui appartenait à la SADEV et qui était cédé à la Ville. Il y avait aussi, il faut le savoir, un arriéré extrêmement lourd d'un point de vue financier. Depuis très longtemps, les loyers n'étaient pas payés. Donc ça aussi, cela rentrera, j'imagine, dans la balance qui devra être faite. Donc je pense qu'à moyen terme, de toute façon, quel que soit le projet, que ce soit le projet que nous avons porté ou l'autre projet, on sait très bien que l'intégralité de cet îlot était appelée à la démolition. On ne va pas se cacher les choses. Donc j'espère qu'aujourd'hui certains n'ont pas des troubles de la mémoire, au point d'oublier ce qu'était le projet qui avait été porté. Donc après on peut contester le sujet de la halle, chacun est libre d'avoir la position qu'il souhaite sur le sujet bien évidemment, mais en tout cas, l'ensemble de l'îlot Carnot était appelé à la démolition et c'est ce qui sera bien évidemment opéré dans les délais nécessaires, et pas plus vite ou pas moins vite, mais dans les délais nécessaires. Donc je vous propose de passer au vote : est cé qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point suivant, le 8, Philippe DUBUS. »

à la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN

8 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

3 abstentions

M. Sylvain SOLARO, M. Yvon LURIER, Mme Caroline ADOMO

8) Acquisition des parcelles cadastrées section AX nºs 183 et 297 respectivement d'une surface de 192 m² et 22 m² sises 8, rue du Marché

M. DUBUS

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs. Il s'agit, dans la même lignée, de l'acquisition des parcelles cadastrées section AX 183 et 297, respectivement d'une surface de 192 m² et 22 m², sises 8, rue du Marché. Donc on est effectivement perpendiculaires aux précédentes acquisitions. On est d'autant plus dans le cadre de ce que précisait Monsieur le Maire que c'est une halte gourmande, mais ce sont aussi des espaces publics réaménagés, et cette situation-là est particulièrement dans les espaces publics réaménagés. La parcelle est une acquisition au SAF 94. Ce sera un montant de 516 102,16 € suivant une décomposition habituelle avec le SAF qui est mise en pièce annexe.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission ; un votre réservé pour Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Non ? C'est toujours sur le même sujet avec la précision qu'a apportée Philippe DUBUS, puisque vraiment l'objectif est d'élargir la rue du Marché pour la rendre plus agréable, plus piétonne, tout en gardant bien évidemment les contraintes, notamment des questions d'accès en matière de sécurité incendie. Donc je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des votes pour ? Donc le point est adopté. Après le 8, le 10. »

à la majorité,

40 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, Mme Caroline ADOMO

8 votes contre,

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

1 abstention.

M. Yvon LURIER

Acquisition de la parcelle cadastrée section AX n° 296 d'une surface totale de 194 m² sise 10, rue du Marché

M. DUBUS

« Merci Monsieur le Maire. Donc le 10 qui est le point 9, c'est l'acquisition de la parcelle AX n° 296 d'une surface totale de 194 m² sise au 10, rue du Marché, et on est exactement dans la même démarche, effectivement, d'espaces publics réaménagés. Nous sommes pour un montant d'achat au SAF de 516 447,34 € avec la même décomposition financière du SAF. »

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission ; un votre réservé pour Monsieur LURIER

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote. »

Mme CAPORAL

« Si, si... »

Monsieur le Maire

Ah, Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Je voudrais préciser qu'en fait, c'étaient les membres présents de la 2° commission et pas « à l'unanimité des membres de la 2° commission » par exemple. Mais il y en a plusieurs comme cela. Voilà. C'est une précision, c'est tout. Merci. »

Monsieur le Maire

« Bon, très bien. En ce qui concerne le vote, est-ce qu'il y a des votes contre ? Je vous rappelle simplement, sur le point précédent comme sur celui-ci, il n'est pas question du périmètre de la halle, il est question du périmètre d'élargissement de la rue du Marché, donc ce n'est que de l'espace public. Simple précision. Philippe. »

M. DUBUS

« Et, Monsieur le Maire, en plus avec des plantations qui vont se faire dans cet espace public. »

Monsieur le Maire

« Oui. »

M. DUBUS

« La rue du Marché, elle va permettre d'avoir, parce qu'aujourd'hui ça ne le permet pas, vous avez l'accès pompiers mais, en même temps, des plantations d'arbres. »

Monsieur le Maire

« Une végétalisation de cet espace. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci, Monsieur DUBUS. Pouvez-vous préciser un peu plus quelles sont ces plantations, quelles sont les essences ? Est-ce que ce sont des arbres fruitiers ? Voilà. Merci beaucoup. »

(Rires)

Monsieur le Maire

« Est-ce que vous voulez, puisque vous avez fait un jour une longue intervention qui restera vraiment dans les annales de notre assemblée, est-ce que vous voulez que l'on vous parle de la taille de la feuille aussi ? »

(Rires)

M. TITOV (hors micro)

« Oui. »

Monsieur le Maire

« Bien, je n'en doute pas, et je partage complètement votre point de vue sur la taille de la feuille. C'est un élément essentiel. Plus sérieusement, on n'en est pas là encore. On est en train de vous dire simplement qu'il y a des principes d'aménagement, qui sont l'élargissement de cette voie effectivement avec une volonté de la végétaliser. On va avoir une phase importante, qui va arriver et sur laquelle nous travaillons pour être prêts au rendez-vous de l'ouverture du magasin Monoprix, de la mise en service du parking, et donc la nécessité de faciliter l'accès à ce parking, notamment par la rue Carnot et par la rue du Marché. Donc vous avez vu que c'est compliqué ; il y a des phases un peu importantes puisque tous ces travaux, bien évidemment, bougent les réseaux. Il y a la géothermie qui a été passée, il y a des questions d'enfouissement de réseaux, et donc tout cela est bien évidemment intégré. Et moi, je me souviens d'un plan qui avait été projeté il y a bien des années, où l'on voyait l'ensemble des réseaux sur la place. Cela m'avait beaucoup interpellé puisqu'en fait j'avais une autre idée en tête, il y a quelques années, sur ce projet. Je l'ai revu, dans l'esprit en tout cas, parce que l'on a travaillé avec les services parce que l'on a des réseaux extrêmement importants au niveau du pourtour de la place du Marché. Donc tout cela est en train d'avancer, donc on va regarder. Notre objectif, c'est vraiment de faire ce que l'on vient de vous décrire, ce que vient de préciser Philippe DUBUS. Simplement, il faut que l'on voie exactement où ça va passer, quel espace on aura exactement pour vous dire quel sera le diamètre du tronc, si l'on pourra mettre tel type d'essence ou autre. En tout cas, l'objectif est bien là. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire. Juste pour préciser qu'effectivement on vote contre puisque ces deux délibérations participent au projet auquel nous n'adhérons absolument pas. Donc voilà. Sur les éléments que vous avez donnés tout à l'heure, peut-être que vous ne m'avez pas compris tout à l'heure, mais quand j'ai cité les 44 M hors taxes, j'ai bien précisé que c'était « comprenant les acquisitions et les aménagements ». Vous pouvez toujours essayer de déformer mes propos, mais ce n'est pas le cas. Mais aussi pourquoi est-ce que nous, on n'est pas tout à fait d'accord avec vous sur ce projet? C'est parce qu'en fait, à travers ce projet, vu les conditions financières qui vont être demandées aux commerçants pour pouvoir se réinstaller, vous évincez tout un lot de commerçants qui sont des commerçants historiques, qui ne retrouveront pas leur place. Certains ne le veulent probablement pas, mais si on ne les avait pas chassés, probablement qu'ils seraient restés, et je ne suis pas persuadé que le gérant du bar de L'Euro faisait partie de ceux qui allaient être replacés, compte tenu des conditions qui vont être celles qui sont là. Depuis tout à l'heure, en fait, c'est toujours la même rhétorique chez vous, c'est de dire : oui, moi, il y a des gens qui viennent me voir et qui veulent cette halle. Eh bien ça, c'est un peu des arguments d'autorité. Eh bien moi aussi, j'en vois plein de gens partout, que je rencontre et qui me disent qu'ils ne veulent pas de votre halle. Et si je vous disais ça, je vous mentirais, mais moi, je ne le dis pas parce que je n'ai pas la prétention, comme vous, d'être le centre du monde (Rires) et de recevoir les confidences des uns et des autres. Et honnêtement, pour ceux qui habitent le quartier, je ne suis pas persuadé que ce soit une de leurs préoccupations premières que cette fameuse halle gourmande, dont ils savent pertinemment qu'a priori ils ne pourront probablement pas y accéder, compte tenu des coûts qui vont être supportés par les commerçants, et donc des prix qui vont être pratiqués par ces commerçants. »

Monsieur le Maire

« Bien. Comme vous êtes toujours à tout savoir mieux que tout le monde, vous aviez prévu la crise, vous savez toujours mieux tout mieux que tout le monde. Je ne sais pas qui est le centre du monde, mais il y en a qui sont plutôt le centre de leur nombril, donc je leur laisse la liberté de leurs propos. Madame ADOMO. »

Mme ADOMO

« Si j'ai bien compris ce que vous venez de dire, pas maintenant mais un peu plus tôt, pour cette délibération-là, cela va permettre de faire passer les pompiers et d'élargir la rue Carnot. »

Monsieur le Maire

« Non la rue du Marché. »

Mme ADOMO

« La rue du Marché, et de faire passer les pompiers, c'est bien ça? »

Monsieur le Maire

« Non, ce n'est pas simplement pour faire passer les pompiers. C'est pour élargir la voie pour la rendre piétonne, pour avoir des trottoirs confortables des deux côtés de la voie, et donc avoir une voie plus importante pour aussi pouvoir faire passer les camions pendant les phases de livraisons du magasin Monoprix notamment, même si l'on étudie avec le Département un nouveau dispositif, et les camions

du marché, mais aussi bien évidemment, cela restera une voie pompiers parce que, s'il y a besoin d'intervenir, les forces de secours ont besoin d'intervenir sur cette partie-là. »

Mme ADOMO

« Donc cela rend la voie piétonne, mais ce qui est dommage, c'est que, quand on reprend les délibérations depuis le début sur cette question-là, ce sont les mêmes phrases qui reviennent et, en fait, il n'y a pas ces précisions-là dans cette délibération, ce qui aurait pu permettre effectivement que l'on ait un autre point de vue sur cette délibération, précisément. »

Monsieur le Maire

« Non, c'est parce que là, Philippe DUBUS vous a apporté des compléments d'informations. Puisque l'on parle d'aménagements d'espaces publics, cela en fait bien partie. On n'est pas rentrés dans le détail. Philippe DUBUS vous a détaillé un peu plus, effectivement, ce qu'est le projet. Vous savez, on avance sur ce sujet pas à pas. Même si l'on a une vision assez claire de ce que l'on veut faire, il n'en reste pas moins qu'il y a des contraintes réglementaires, des contraintes techniques. J'ai évoqué la question des réseaux, et qui n'est pas un petit sujet. Sur ce secteur, on a énormément de réseaux et on en a rajouté en créant notamment le réseau de géothermie. Et puis il y a des contraintes réglementaires au regard de ce que sont les attendus, j'évoquais les pompiers, et puis il y a d'autres contraintes ; Enedis en a d'autres. Voilà, tous les intervenants sur ce type de projet ont leurs contraintes, et on fait bouger les lignes. On a une discussion actuellement, qui avance bien, avec le Département pour voir comment on pourrait avoir un accès plus direct au niveau de la place, ce qui changerait un peu les choses, puisque l'on aurait la possibilité aussi de créer une nouvelle voie pour faciliter la desserte sur le secteur, mais on aura l'occasion d'en reparler. Rien n'est abouti encore dans les discussions qui ont cours avec le Département. »

Mme ADOMO

« Je vais donner la position de Sylvain SOLARO et moi-même : nous voterons en faveur de cette délibération parce qu'elle rend la rue piétonne et avec ce qui s'ensuit, contrairement aux autres, c'est votre projet de centre-ville donc qui a été entendu par les Campinois. Mais bon, j'ai envie de dire : par ailleurs, on va s'abstenir. Donc sur cette délibération, on votera pour. »

Monsieur le Maire

Donc pour les points 8 et 9 qui sont sur le même sujet, sur la rue du Marché, c'est bien ça ? Très bien. On va refaire voter pour intégrer votre modification sur le point 8.

Donc sur le point 8, sur le 8 rue du Marché, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Qui est pour ?

Et pour le point 9, le 10 rue du Marché, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? Donc c'est adopté. »

Monsieur le Maire

« Comment ça ? Oui, ça, on l'a compris, vous l'avez dit deux fois, donc c'est bien clair. »

M. MAILLER (hors micro)

« On s'y perd un petit peu... »

« Ah bah, vous allez vous y retrouver, ne vous inquiétez pas. Point numéro 10, donc Léon NGANDÉ. »

à la majorité,

40 votes pour.

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, M. Sylvain SOLARO, Mme Caroline ADOMO

8 votes contre,

Mrne Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAINEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

1 abstention.

M. Yvon LURIER

 Acquisition des parcelles cadastrées section CR n° 347, 348, 349, 350 et 351 sises avenue Maurice-Thorez

M. NGANDÉ

« Merci Monsieur le Maire. La délibération porte sur l'acquisition des parcelles cadastrées section CR n° 347, 348, 349, 350 et 351 sises avenue Maurice-Thorez. Il s'agit donc d'une rétrcession faite par la Société des grands projets à la commune. Ces acquisitions permettront notamment l'extension du parc de stationnement du cimetière de Cœuilly ainsi que le réaménagement vers le centre urbain pour le lycée Marx-Dormoy.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission Avis favorable à l'unanimité des membres de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, Monsieur NGANDÉ, il faut penser à dire « présents » quand les membres ne sont pas tous présents. Voilà : « unanimité des membres présents ». C'est juste ça, merci. »

Monsieur le Maire

« On a bien noté. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? On passe au vote. Juste peut-être vous préciser quand même que je peux vous dire que les discussions avec la Société des grands projets, puisque ce n'est plus la Société du Grand Paris ont été particulièrement âpres. Comme vous nous demandez parfois à combien sont les avis des Domaines, je peux vous dire que l'on avait des avis plus élevés mais, compte tenu du fait que c'est un équipement public, nous avons pu obtenir ce prix après de longues discussions. Mais, au final, on est parvenus à un accord avec la Société des grands projets.

Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté, je vous remercie. Point numéro 11, Philippe LHOSTE. »

à l'unanimité,

11) Acquisition des parcelles cadastrées section AC n° 39, 41, sises 63 boulevard de Stalingrad

M. LHOSTE

« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Donc il s'agit de l'acquisition des parcelles cadastrées section AC n° 39, 41, sises 63 boulevard de Stalingrad. Il s'agit d'acquérir ce foncier en lien avec l'élargissement de la rue du Cimetière et la création de parkings.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2^e commission, de la 1^{re} première commission et de la 3^e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« J'ai deux interventions. La première, c'est que je dis toujours la même chose : « à l'unanimité des membres présents » à la 2^e commission. Et l'autre chose, j'aimerais savoir si certains arbres seront conservés dans la rue du Cimetière, puisqu'il y a l'élargissement, ou si tous seront abattus, merci. C'est la même chose aussi pour la délibération suivante. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur SY. »

M. SY

« Merci. Donc nous aurions deux questions. La première, nous aimerions connaître l'avis des Domaines sur ces définitions de parcelles. La deuxième question, c'est de savoir si vous allez utiliser la totalité du bâti de ces acquisitions, et notamment les parcelles cadastrées 39, 41, 43, puisque c'est écrit qu'il s'agit de celles-ci sur cette délibération. Pourquoi je pose cette question ? Parce que vous n'êtes pas sans ignorer (savoir) Monsieur le maire parce que plusieurs familles vous ont fait plusieurs demandes qui, malheureusement, ont été refusées, notamment des familles de confession musulmane, pour pouvoir enterrer leurs défunts dans ce cimetière, il y a quelques mois en arrière. Malheureusement, ces demandes ont été refusées parce que le carré musulman est saturé, et ces familles n'ont d'autre solution que d'aller enterrer leurs défunts ailleurs malheureusement, parce que, souvent, ils ont une partie de leur famille dans ce cimetière, et dans ce carré. Ils ne pourront plus le faire parce que c'est saturé, et donc ils sont obligés d'aller au cimetière de Valenton ou de Thiais pour pouvoir les enterrer. Est-ce que vous avez prévu, par ces acquisitions, la possibilité d'agrandir le cimetière, notamment la

partie carré musulman pour pouvoir donner la possibilité à ces familles de pouvoir enterrer leurs défunts ? Ou est-ce que vous avez prévu autre chose dans ce cadre-là, puisque ce sont les parcelles les plus proches du cimetière ? Est-ce que quelque chose est prévu en ce sens pour pouvoir résoudre ces difficultés que rencontrent bon nombre de familles campinoises ? »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Non ? Alors pour vous répondre l'avis des domaines est à 193 000 € mais, au regard du projet d'élargissement de la voie, parce que ce n'est pas simplement l'élargissement de la voie, parce que au regard du plan vous pourriez considérer que l'élargissement de la voie concerne les trois pavillons dont on a eu l'occasion de parler lors d'un précédent Conseil municipal, mais on a aussi un sujet d'accès avec un parking qui va se faire puisque, à terme, compte tenu de la structuration qui sera faite sur cette rue du Cimetière, avec la nécessité qui nous est réclamée, et qui est totalement cohérente et légitime, et que l'on ne discute pas, d'avoir des bus qui vont circuler en double sens sur cette rue du Cimetière, donc pour ceux qui se souviennent, parce que l'on oublie avec le temps, cela fait tellement d'années que l'on est en travaux sur cette rue, comment était configurée la rue du Cimetière avant les travaux du Grand Paris, vous savez qu'elle n'est pas si large que cela... Et on a la nécessité d'avoir le croisement potentiel des deux bus dans les deux sens, en montant et en descendant, des pistes cyclables, et je dois vous dire que, pour l'instant, on discute fermement avec Île-de-France mobilités parce que, des fois, ils ont tendance à vouloir mettre la piste cyclable mêlée aux bus, ce qui ne nous semble absolument pas pertinent, quand on arrive à proximité de la gare où les bus ont tendance à être toujours un petit peu pressés, parce que la pression des voyageurs qui ont envie de prendre leur train est réelle, et puis d'avoir quand même des trottoirs qui soient suffisamment larges pour pouvoir gérer le flux de piétons, qui vont se rendre à la gare par le biais de cette rue. Donc oui, il y a l'élargissement, mais il y a aussi l'idée de faire un parking, notamment parce que lorsque nous n'aurons plus, et c'est la demande d'Île-de-France mobilités, de ne plus avoir de places de stationnement sur la rue du Cimetière pour faciliter tout ce que je viens d'évoquer, il me paraît pertinent d'avoir un parking à ce niveau-là, parce que vous avez à la fois des questions de nécessité d'accéder en voiture pour des personnes qui peuvent avoir des difficultés de déplacement, et puis parce que l'on a souvent des convois avec des gens qui viennent de province et qui ne vont pas venir par le métro, même si le métro est à proximité. C'est aussi une nécessité. On verra ce que l'on fera de ce qui restera de la parcelle au regard de ce projet.

Pour répondre à votre question sur l'extension du cimetière, non. En particulier par rapport à la demande que vous venez de faire parce que, en l'occurrence, on n'est pas dans le carré musulman. Cette partie-là ne fait pas partie du carré musulman. Donc, même si l'on faisait une nouvelle extension, ce serait un nouveau carré extrêmement limité, compte tenu des questions d'orientation notamment, qui limitent les places. Par ailleurs, je ne peux pas vous laisser dire que, parce que l'on serait musulman, on ne pourrait pas être enterré à Champigny. On peut être tout à fait enterré à Champigny en étant musulman, comme de toute autre religion, il n'y a pas de sujet à ce niveau-là. Par contre, si l'on veut être dans le carré confessionnel, compte tenu qu'il n'y a plus de places effectivement, les possibilités restent au niveau de Valenton.

Concernant les arbres que vous avez évoqués, Madame CAPORAL, oui, la société du Grand Paris a déjà abattu des arbres sur cette rue du Cimetière d'un côté, et donc il y aura certainement d'autres arbres qui vont être coupés de telle manière à pouvoir faire cet élargissement. On a réussi, dans les discussions, à préserver l'autre côté, le côté où il y a les tilleuls, et donc normalement, ça ne sera pas touché. Cela n'a pas été si simple. On est en train de voir pour réimplanter des arbres ensuite puisque,

dans la convention que nous avons négociée avec la société du Grand Paris, nous avons obtenu que trois arbres soient replantés pour tout arbre coupé, donc il y aura d'autres arbres qui seront replantés, soit sur la rue du Cimetière ou ailleurs, il y aura de la matière Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce point. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. Suite à l'intervention de mon collègue et de votre réponse, on s'abstiendra, non pas par rapport au projet que vous portez parce qu'on le trouve parfaitement légitime, mais parce que, simplement, on estime qu'effectivement lorsqu'on va toucher aux abords du cimetière, notamment lorsqu'on acquiert des parcelles de ces dimensions-là (on serait sur des délaissés de voirie ou autres, je pense que notre position ne serait pas la même) mais quand bien même le carré musulman ne se trouve pas à cet endroit du cimetière, on aimerait que, justement, dans les prochains projets ou acquisitions qui permettent des aménagements de parkings, comme vous l'avez suggéré, ou d'élargissement de voirie, eh bien aussi que cette question puisse être prise en compte effectivement, parce que répondre simplement que les défunts de confession musulmane pourraient aller dans les carrés classiques, je trouve que ce n'est pas une réponse satisfaisante. Donc cela ne remet pas en cause l'objectif de votre projet, mais c'est simplement pour attirer votre attention sur la nécessité, à un moment donné, lorsque l'on regarde des parcelles pour faire des aménagements, de ne pas oublier quand on a justement, malheureusement là, c'est le carré musulman, mais ça pourrait être le carré d'autres confessions, d'essayer de faire en sorte que nous puissions les étendre et permettre aux familles d'avoir leurs défunts au plus près d'elles-mêmes. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, Monsieur MAILLER, j'entends ce que vous dites. Simplement, votre remarque est-ce qu'elle est, je n'ai pas plus de commentaires à faire, si ce n'est que, malgré tout, la situation des cimetières en Île-de-France, et en particulier dans la première couronne, est partout la même, c'est-à-dire que l'on a un problème de place. Et donc cela n'a rien à voir avec la question de la religion. On a un problème de place de façon générale, et c'est d'autant plus vrai à Champigny que, pendant plusieurs années, au cours des 6 dernières années avant notre arrivée, ce sujet avait été délaissé. Les reprises administratives avaient été divisées par trois. Aujourd'hui, on a 150 reprises administratives par an, vous étiez tombés à 40. Donc c'est la réalité des chiffres. Donc je veux bien. Moi, je me suis retrouvé dans une situation particulièrement délicate lors du COVID, où l'on avait beaucoup de morts à enterrer, et où il n'y avait plus de places dans le cimetière. Et donc il a fallu accélérer les reprises administratives. On a fait un travail, parce que l'on peut dire qu'il y a des choses qui ont été délaissées, je parle souvent des écoles, mais même les cimetières avaient été délaissés à Champigny. Donc la situation, elle n'était vraiment pas bonne. Et ça, ce sont les faits et ce sont les chiffres, même si je vois des hochements de gens qui veulent se dédouaner. Vous qui ne connaissez pas les sujets, je peux vous dire que c'est véritablement le cas. Nous, on est prêts à publier les chiffres, comme j'avais publié les chiffres pour la rue du Cimetière concernant le sujet avec le promoteur qui était choisi sur cette rue pour faire une opération. Alors que ce ne soit pas satisfaisant, c'est le cas pour plein de gens. Sur le cimetière du Centre, on est particulièrement tendu, et même en ayant fait des reprises administratives, on sait que c'est difficile, parce que ce sont des cimetières qui sont anciens. Le cimetière de Cœuilly, il y a un peu plus de places, et donc on a des fois des gens, il y a des gens - il n'y a pas de sujet de religion en la matière - qui nous disent : moi, je voudrais être au cimetière du Centre parce qu'il y a déjà un caveau familial. On est obligés de leur dire : non, vous avez une possibilité à Cœuilly. Sur le bas, il n'y a plus de

places. Donc vous voyez, cette situation, elle n'est pas simple. On n'a pas les mêmes problématiques dans des Villes de province où il y a de la place. Alors c'est bien beau de nous dire : il faudrait pousser les murs, mais vous voyez, c'est un peu compliqué, surtout quand on a une gare du Grand Paris à côté, c'est très difficile. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire. Pour avoir visité le nouveau cimetière plusieurs fois, le nouveau cimetière en centre ville, donc j'ai constaté qu'il y a deux espaces : il y a un espace global, il y a deux espaces distincts pour les gens de confession juive, et je suis tout à fait d'accord. Je trouve qu'il y a quand même des endroits, en bordure du cimetière, le long des murs, où je pense qu'il y a quand même des endroits où l'on pourrait agrandir un peu, créer de nouvelles places. Donc il y a des espaces qui pourraient être créés au fond, enfin il y a certains endroits où ça pourrait être un petit peu agrandi. Donc voilà, je vous donne une piste, c'est à voir si c'est possible ou pas. Concernant les aménagements autour de la gare, donc autour du cimetière également, pour faire les aménagements cyclables, que ce soit pour les vélos, pour les piétons, etc. pour l'instant, il n'y a pas grand-chose. Nous avons des trottoirs étroits, pas de pistes cyclables, donc c'est vrai que je vous souhaite bon courage, et j'espère que ce sera fait. Pour l'instant, c'est un gros travail parce que le jour où, autour de cette zone, on aura et des pistes cyclables et des trottoirs assez larges pour marcher, eh bien je trouve que ce sera une bonne chose. Je vous souhaite bon courage à le faire, mais il faut quand même bien reconnaître que c'est un gros travail. Merci. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, je vous remercie de le reconnaître. D'ailleurs il y avait un article dans la presse aujourd'hui consacré justement à l'aménagement de ces voies, que ce soit la rue du Cimetière ou la rue de la Plage, où j'évoquais effectivement toutes les contraintes que l'on avait pour le mettre en place, mais je vous préviens que l'on sera au rendez-vous de la livraison du Grand Paris Express, et que la rue du Cimetière, et j'espère aussi la rue de la Plage seront terminées pour faciliter l'accès à la gare de Champigny-Centre. Voilà. Après, les espaces sur les côtés, vous savez, il y a des règles assez précises pour implanter des tombes, ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît. On a fait un gros travail aussi avec des projets différents. On a fait un carré des tout petits sur le cimetière de Cœuilly ; on étudie d'autres choses. Vous voyez, tout cela est en train, je pense que tout le monde ne saisit pas toujours les impacts très concrets de l'arrivée du Grand Paris. Alors il y a des aspects très structurants en termes d'emploi, de mobilité, en termes d'attractivité de la Ville. C'est aussi des changements importants. J'évoquais le fait d'avoir la nécessité de racheter les pavillons que l'on a vus la dernière fois et ces deux dernières parcelles, de faire un parking complémentaire, et on a même envisagé d'avoir deux nouveaux accès, pour le cimetière ancien comme pour le cimetière nouveau, pour les corbillards. Il faut imaginer que les bus se croisent, et que vous avez en même temps un convoi funéraire, ça ne va pas être simple... Donc on est en train de regarder aussi cette option-là pour faire en sorte que cela puisse fonctionner parce que, dans les convois funéraires, vous avez souvent aussi des gens qui sont éprouvés par le deuil et qui ont besoin d'accéder à l'intérieur du cimetière, qui accompagnent, donc il y a souvent, en plus du véhicule funéraire, il y a aussi un véhicule complémentaire qui rentre dans le cimetière ; à 8 heures du matin, avec l'arrivée des bus, cela ne va pas être simple. On a une possibilité, grâce à cette délibération justement, de pouvoir créer une option sur le cimetière ancien, et on travaille sur le côté du chemin de la Planchette avec un autre accès qui, pour l'instant, n'est que technique. Donc, vous voyez, il y a encore des espaces mais, en fait, on a des sujets d'aménagements qui sont liés aussi à ces espaces-là, et ils ne sont pas très grands. Et même si l'on a des envies de végétaliser un peu plus nos cimetières, mais de façon générale, il faut aussi voir que ce que l'on y met ne provoque pas des dégâts sur les sépultures. Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, je voulais tout de même ajouter une précision. Vous savez que, quand vous avez été élu, c'était la fin du COVID. Donc, en fait, c'est tout de même l'ancienne majorité qui a eu à gérer les grosses difficultés liées au COVID. »

Monsieur le Maire

« Écoutez... »

Mme CAPORAL

« C'était juste une précision... »

Monsieur le Maire

« Oui, mais Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Pour ne pas laisser dire trop de choses... »

Monsieur le Maire

« Oui, mais Madame CAPORAL, moi, vous pouvez dire tout ce que vous voulez, mais il faut arrêter de dire n'importe quoi. Il y a quand même des limites ! Je veux dire que l'on est arrivés au mois de juillet 2020, il y a eu un deuxième confinement. Je peux vous assurer que tous les lundis matin, je signais X parapheurs pour des fermetures rapides de cercueils. Il m'arrivait d'en avoir 15 le matin. Donc si vous dites : il n'y avait plus de COVID après juillet 2020, je ne sais pas dans quel monde vous avez vécu. Je ne sais pas pourquoi on a vacciné 6000 personnes par semaine à Tabanelli. Enfin, je crois que vous avez un peu oublié le calendrier. L'ancienne équipe municipale a eu à gérer le premier confinement, où il n'y avait pas une propagation du virus qui a été forte, mais elle s'est accélérée ensuite. C'est pour ça que le gouvernement a décidé de faire un deuxième confinement. On peut dire tout, mais enfin il y a quand même des limites à ne pas dire n'importe quoi. Bien, je vous propose de passer au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Parfait. Donc ensuite, le point suivant pour le numéro 63, donc point numéro 12 pour l'autre parcelle, Philippe LHOSTE. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

47 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Sylvain SOLARO, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAINEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 abstentions,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

12) Acquisition de la parcelle cadastrée section AC numéro 43 sise 65, boulevard de Stalingrad

M. LHOSTE

« Merci Monsieur le Maire. Donc c'est exactement pour le même sujet : il s'agit de l'acquisition de la parcelle cadastrée section AC numéro 43 sise 65, boulevard de Stalingrad.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des participants de la 2e, 1re et 3e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Pas d'intervention, je pense. On est sur le même sujet. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté je vous remercie. Point numéro 13, Tatiana SAUSSEREAU. »

à l'unanimité des suffrages exprimés,

47 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Sylvain SOLARO, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAINEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

13) Désaffectation et déclassement de la plaque de la place Lénine

Mme SAUSSEREAU

« Merci Monsieur le Maire. Par délibération numéro 2024-089 en date du 26 juin 2024, le Conseil municipal a décidé de renommer la place Lénine en place du Marché. Ce changement de dénomination implique le remplacement de la plaque de la place Lénine, diminue son utilité pour l'usage public. Conformément à l'article L3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les biens du domaine public sont inaliénables tant qu'ils demeurent affectés à l'usage public pour un service public.

Le déclassement de la plaque, préalable et indispensable à sa sortie du domaine public communal, doit être constaté par une délibération du Conseil municipal. Une fois déclassée et intégrée au domaine privé de la commune, la plaque pourra faire l'objet d'une éventuelle cession. Donc il est proposé au Conseil municipal de constater la désaffectation et de décider le déclassement de la plaque de la place Lénine du domaine public communal.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2^e commission Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission; un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire, merci Madame SAUSSEREAU. Alors pour Lénine, c'est bien dommage, parce que c'était quand même une personne qui acceptait le droit de vote des femmes bien avant, plusieurs décennies avant ce qui s'est passé en France. Mais ce que je peux suggérer, c'est que, à Paris par exemple, vous avez des stations de métro, des noms de rues, il y a aussi une place Lénine à Paris, mais ce que l'on pourrait faire, c'est que l'on pourrait dire : place du Marché anciennement place Lénine. Il y a des stations de métro comme ça à Paris, qui existent. Donc le nom est « anciennement place Lénine ». Je dis cela pour les gens qui, comme moi, ont grandi à Champigny, et qui ont connu la place Lénine depuis très longtemps, et qui n'étaient pas spécialement fan de Lénine ou quoi que ce soit... Mais les gens qui ont grandi à Champigny, ils sont quand même attachés à la place Lénine, parce que c'est leur histoire. Quand on était lycéen, collégien au lycée ou au collège Louise-Michel, moi j'ai connu le collège Louise-Michel avant qu'il ne devienne que lycée, eh bien on se souvient de la place Lénine. Donc pour ces gens-là, on pourrait très bien - alors d'accord vous avez rebaptisé place du Marché, très bien, c'est votre droit - mais pourquoi pas écrire à un endroit : place du marché, anciennement place Lénine. Ce serait faire un consensus. Vous voyez, vous êtes dans votre droit, mais ce serait un consensus pour respecter les gens qui ont vécu à Champigny et qui se souviennent depuis très longtemps de la place Lénine, même pour les gens qui ne sont pas super fans de Lénine. Voilà. Merci. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire. On a bien compris, vous faites partie de ces personnes qui, du passé, veulent faire table rase, et donc vous voulez éliminer toute trace de l'histoire de cette Ville, puisque cette plaque, si elle a été mise, c'est quand même en lien avec l'histoire de cette Ville. Donc je trouve cela un petit peu dommage. Ça ne vous grandit pas, surtout que vous parlez derrière de cession. Je pense que même si, effectivement, vous ne partagez pas le choix qui a été fait par les précédentes municipalités de nommer cette place, déjà je voudrais quand même vous rappeler que vous allez peutêtre un petit peu vite en besogne, puisque la délibération qui vous permet de fonder cette nouvelle délibération a été attaquée devant le tribunal administratif puisque, dans votre élan de démocratie, lorsque nous vous avons demandé de pouvoir faire un vote dégroupé, ce que la loi nous autorise à faire et la jurisprudence nous reconnaît comme un droit, vous avez voulu faire un vote groupé. Donc il est très probable, si la jurisprudence est maintenue, que cette délibération soit nulle et non avenue, et que vous soyez obligé de la reprendre. Donc je pense que vous auriez peut-être pu attendre au moins le jugement, mais peut-être que vous estimez que vous êtes au-dessus des lois et que, du coup, eh bien vous n'avez pas besoin d'avoir le jugement du tribunal administratif pour pouvoir continuer à avancer. Moi, ce que je ne saurais que vous suggérer, c'est effectivement de conserver cette plaque, parce que je pense qu'elle fait partie de l'histoire de la Ville au même titre que la fameuse table de Jean Jaurès, parce que sinon, ça veut dire quoi ? C'est quoi la prochaine étape ? On va supprimer tout ce qui est lié à Louis TALAMONI parce que c'est un ancien maire qui n'est pas de la couleur politique qui vous convient ? Ça veut dire que peut-être il va falloir démonter le monument qui a été offert par

la communauté portugaise à l'équipe de Louis TALAMONI ? Que vous acceptiez de changer les noms, c'est votre plus grand droit, mais je pense qu'à un moment donné, cela fait partie de l'histoire de cette Ville. Moi, je n'y suis pas né, mais j'y vis depuis que je suis tout petit. Cette plaque, elle a un sens, peut-être pas pour vous mais donc, a minima, ce serait de conserver cette plaque, et peut-être d'attendre aussi le jugement du tribunal administratif pour savoir si vous aviez raison de faire ce que vous avez fait, c'est-à-dire de nous obliger à voter de manière groupée et non pas dégroupée comme la jurisprudence le précise. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Bon, Monsieur MAILLER, vous êtes toujours - et là vous avez un talent extraordinaire d'ailleurs - dans la caricature au possible. On va changer le nom de la rue Louis TALAMONI. Louis TALAMONI était Maire de Champigny, un Maire extrêmement apprécié, un excellent Maire. Il était communiste, mais c'était un excellent Maire. Ça nous a changé, peut-être parce que pour la suite de ce que nous avons pu connaître et qui a pu être sanctionné par les urnes... Mais en tout état de cause, moi je ne savais pas, j'ai fait un petit peu d'histoire dans ma vie, mais je ne savais pas que Lénine avait été Maire de Champigny, puisque vous faites un rapprochement qui n'a aucun sens d'un point de vue historique. Et, au fond, cela permet de répondre en même temps à la remarque de Monsieur TITOV : est-ce que, quand vous avez débaptisé la place du Marché pour mettre la place Lénine, vous avez mis ex-place du Marché? Non. Est-ce que vous connaissez l'avenue de Nogent à Champigny ? Non, ça ne vous dit rien ? Parce que c'est bien de parler de l'histoire de Champigny, mais faut-il encore la connaître... L'avenue de Nogent est devenue le boulevard de Stalingrad. Ah! Donc des rues qui ont été débaptisées par le passé, par les anciennes équipes municipales, il y en a eu pléthore. Dans cette ville, il n'y a pas un bâtiment, pas une rue où l'on n'a pas un nom communiste. Ça ne pose pas de problème, mais Lénine tout de même... Vous connaissez l'histoire, relisez-la. Lénine, il y a un véritable sens, effectivement, à changer son nom et à redonner, pas un nouveau nom, à donner le nom qui était le nom historique, celui du moyen-âge. C'est ça le respect de l'histoire de la Ville. Moi, je suis né ici, j'ai toujours connu effectivement le nom de la place Lénine, et je suis heureux que l'on retrouve le nom de l'histoire de cette Ville. Et je peux vous dire que j'ai reçu des lettres de remerciements de la part de Campinois qui m'ont dit : on en avait assez... Oui, mais c'est là réalité, vous pouvez le nier, mais c'est la réalité. »

M. MAILLER (hors micro)

« Oui, oui, oui. »

Monsieur le Maire

« Donc c'est ce que l'on propose et, si d'aventure vous tenez tant à Lénine que ça, on va vous proposer de racheter la plaque et, au moins, l'ancienne majorité pourra dire : on a participé à restaurer les finances de la Ville après l'avoir ruinée. Monsieur TITOV, une dernière remarque peut-être ? Et puis après ça, on passe au vote. »

M. MAILLER (hors micro)

« Oui, mais je voudrais intervenir. »

Monsieur le Maire

« C'est monsieur TITOV. Il n'y a pas que vous, vous n'êtes pas le nombril du monde. »

M. TITOV

« Merci. Une petite remarque. Moi, je vais vous dire, j'ai grandi à Champigny, j'étais au collège Louise-Michel, donc j'ai étudié à Champigny. Et donc, à l'époque, pour moi, la place Lénine, je veux dire, ce n'était pas quelque chose d'important pour moi. Mais j'ai grandi avec ça, et il y a beaucoup de gens comme moi qui ont grandi à Champigny et, en fait, c'était aussi une sorte d'habitude. Donc vous voyez, là, on bouleverse un peu les habitudes. Mais je trouve que, même si l'on n'est pas super fan de Lénine, voilà, quand je vous ai que l'on pourrait mettre une plaque par exemple « anciennement place Lénine ». Ça rendrait hommage aux gens comme moi, qui ont grandi à Champigny. Donc je trouve que ça aurait été quelque chose à faire là-dessus. Maintenant c'est la place du Marché, mais vous pouvez aussi garder « anciennement place Lénine ». Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors si je prends votre principe, Monsieur TITOV, on va être obligés de remettre, ça va être compliqué, ça va nous coûter une fortune votre idée... Monsieur TITOV, si vous voulez écouter la réponse, à moins que vous préfériez entendre Madame CAPORAL. Moi, je vous forme une réponse parce que, si je suis votre raisonnement, il va falloir changer énormément de plaques sur Champigny. Vous voyez, si je prends le boulevard de Stalingrad, on devrait dire ex-avenue de Nogent. Et des rues comme ça, on en a pléthore. Nous n'avions pas la rue Jules-Guesde, nous n'avions pas la rue Proudhon, et je peux vous en citer encore plein. Donc il y a un moment... Vous avez choisi, votre équipe ou vos prédécesseurs avaient choisi de rebaptiser tout au nom de militants communistes bien souvent. C'était une époque. Je ne remets pas en cause cette histoire-là, puisque sinon je suivrais l'incohérence du raisonnement de Monsieur MAILLER en disant : on va supprimer le nom de Louis TALAMONI, c'est absolument faux. J'ai justement proposé, et ça a fait débat, de donner le nom d'une rue Dominique ADENOT. »

M. MAILLER (hors micro)

Intervention inaudible.

Monsieur le Maire

« Oui, mais écoutez, c'est la réalité. Je crois que c'est tout à fait normal que dans une commune de la taille de Champigny, que tous ceux qui ont contribué et qui ont été élus par le peuple puissent disposer d'une rue à leur nom, et ça quelle que soit l'étiquette politique donnée dans le cadre de leur mandat. Donc c'est ce que l'on a pu faire et, contrairement à ce qui a pu être dit au cours de cette délibération, vous avez pu voir quand même qu'il y avait aussi des parcours extrêmement différents et qui étaient mis en perspective. Donc je crois qu'il ne faut pas rentrer dans la caricature. Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Une petite remarque. Vous qui êtes né à Champigny, ne trouvez-vous pas qu'à Champigny on a plusieurs marchés ? Donc quand on est une petite ville, on appelle cela place du Marché, d'accord. Place du Marché, c'est tout à fait logique. Mais quand on a plusieurs marchés, ce n'est pas logique d'appeler cela place du Marché. Quand on a plusieurs marchés, en fait, vous dénigrez les autres marchés. (*Rires*) Donc voilà. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV, vous êtes un peu en disque rayé, parce que vous aviez déjà dit ça la dernière fois. Je vous rappelle tout simplement que l'on n'a pas donné le nom de la place du Marché, on lui a redonné son nom initial. Moi je ne sais pas si vous, vous étiez né au XIII^e siècle, moi pas. Peut-être, je ne sais pas, j'avais peut-être un descendant qui était là, et qui a participé à cela, mais au XIII^e siècle, quand les habitants ont décidé, ou la municipalité, ou les représentants à l'époque ont décidé de l'appeler place du Marché, il n'y avait aucune connotation politique. Et je crois que quand il y a moins de connotation politique, des fois, c'est un peu plus pragmatique. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, Monsieur le Maire, pour rebondir sur vos arguments... »

Monsieur le Maire

« Et après, on va pouvoir voter. »

M. MAILLER

« Oui, oui, tout à fait, il n'y a pas de souci. Juste pour rebondir sur vos arguments qui sont, à mon avis, complètement farfelus, parce que si l'on prend la rue de Nogent, c'est parce qu'elle conduisait à Nogent, la place du Marché parce qu'il y avait le marché, la rue de Paris parce qu'elle conduisait à Paris, donc en fait, c'étaient souvent des lieux-dits que l'on donnait pour identifier géographiquement des lieux et pour pouvoir dire aux gens où ils allaient. Donc, en fait, dans toutes les villes de France et de Navarre, c'est comme ça que c'était, et dans le monde, c'était la même chose. Et voire même dans d'autres pays, on donnait des numéros de rue pour ne pas donner des noms. Et c'est bien après que l'on a voulu identifier les rues pour les reconnaître d'une autre manière, et leur donner effectivement des noms d'hommes politiques. Et si l'on suit votre raisonnement, cela voudrait dire que l'on ne peut pas mettre Charles de Gaulle parce qu'il n'est jamais venu à Champigny, il n'a jamais vécu à Champigny; on ne peut pas mettre je ne sais quel autre, Jean Jaurès aussi, je ne sais pas s'il y est venu ou pas, en tout cas peut-être, probablement... Au final, votre argument ne tient pas. Voilà. C'est juste que vous aviez envie de l'enlever, vous avez envie de vous débarrasser de la plaque, et puis voilà. Restons-en là. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, le général De Gaulle était quand même Président de notre pays. Cela n'a rien à voir avec Lénine. Je ne pense pas que Lénine ait dirigé la France. C'est tant mieux quand on voit ce qu'il a fait de la Russie. Bien, je vous propose de passer au vote, et l'on offrira la possibilité, peut-être à des gens qui aiment, qui ont une passion folle de Lénine, de pouvoir l'encadrer dans leur chambre ou d'en faire un musée. Je pense que c'est là où ça doit se trouver. Bien. Donc on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Parfait. Comme quoi, des fois, les petites plaques font les grandes émotions. Point suivant, donc point numéro 14, Raymonde DUVERGER. »

à la majorité,

38 votes pour.

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M.

Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN

Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

2 abstentions

M. Sylvain SOLARO, Mme Caroline ADOMO

14) Signature de la convention de financement de la rémunération PEPS 2024 (expérimentation nationale d'un paiement en équipe de professionnels de santé en ville), versée en 2025 2026

Mme DUVERGER

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de la signature de la convention de financement de la rémunération PEPS 2024 (expérimentation nationale d'un paiement en équipe de professionnels de santé en ville), versée en 2025 et 2026. Le montant de la rémunération PEPS pour l'année 2025 de l'équipe est estimé à 597 760 €. Ce montant sera réactualisé au fur et à mesure des versements de la rémunération PEPS jusqu'en juillet 2026, selon l'échéancier des versements annexé à la présente convention. Il est proposé au Conseil municipal d'approuver cette convention de financement au titre de l'année 2025, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point numéro 15, Saphir AKKOUCHE. »

à l'unanimité,

15) Programmation des séjours et vacances pour l'été 2025 : les séjours vacances 4-17 ans été 2025

M. AKKOUCHE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Alors cette délibération concerne donc la programmation des séjours vacances pour les 4-17 ans pour l'été 2025. Du coup, il est proposé un programme de 274 places, en plus des 36 places des vacances d'hiver, soit 310 places au total. Un programme qui est proposé à l'arbitrage dès à présent car la temporalité de mise en œuvre requiert de l'anticipation quant aux réservations d'hébergement et de la billetterie aérienne et ferroviaire. Alors cette année, les contenus éducatifs des séjours ont été retravaillés et repensés autour de plusieurs thématiques dont l'intergénérationnel, les cultures du monde, l'environnement, ainsi que deux séjours linguistiques.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 5^e et de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, très rapidement, mais je pense que l'on va gagner du temps à chaque fois, puisque je repose les mêmes questions, eh bien c'est de savoir quelle est l'évolution entre l'année dernière et cette année, et si l'on pourrait éventuellement avoir les réponses à la même question pour la délibération suivante. »

Monsieur le Maire

« Eh bien, comme d'habitude, nous allons vous faire la même réponse : il n'est pas exclu de travailler. Il suffit de regarder la délibération de l'année pour faire le travail, c'est-à-dire que vous faites votre comparaison. Les services ne sont pas là pour faire votre travail d'élu, Monsieur MAILLER. Je vous prierai d'avoir la correction de ne pas parler en même temps que moi. Moi, quand vous parlez, je vous écoute. Bien. Donc nous passons au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? il n'y en a pas. Donc le point est adopté. Point numéro 16, Isabelle CIPRIANO. »

à l'unanimité,

16) Programmation des séjours et vacances pour l'été 2025 : les vacances en famille été 2025

Mme CIPRIANO

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Programmation des séjours et vacances pour l'été 2025 : les vacances en famille été 2025. En 2024, quatre semaines de vacances familiales ont été ouvertes. L'ensemble des bungalows ont été pourvus, ce qui a représenté 2149 journées vacanciers. Les dates de séjours proposées sont les suivantes : semaine 1, du 20 au 27 juillet 2025 ; semaine 2, du 27 juillet au 3 août 2025 ; semaine 3, du 3 au 10 août 2025 ; semaine 4, du 10 au 17 août 2025. La prestation proposée : mise à disposition d'un bungalow par famille ; pension complète ; animation structure par une équipe d'animation ; des navettes plages ou parc de loisirs plusieurs fois par semaine ; club enfants

3 demi-journées par semaine plus de 6 enfants de moins de 12 ans ; plus une sortie hebdomadaire en autocar

En conclusion, il est proposé au Conseil municipal d'organiser, pour l'été 2025, 274 places de séjours vacances de 4 à 17 ans, soit 3300 journées vacanciers, quatre semaines de vacances familiales à Argelès, soit 2100 journées vacanciers.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 5^e commission Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point numéro 17, Bernard GAUDIÈRE. »

à l'unanimité,

17) Modification du secteur scolaire des écoles maternelle et élémentaire Irène-Joliot-Curie vers le secteur Léon-Frapié maternelle, Jean-Jaurès élémentaire

M. GAUDIÉRE

« Oui, merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Pour cette délibération, il s'agit donc de la modification du secteur scolaire de l'école maternelle et élémentaire Irène-Joliot-Curie vers le secteur Léon-Frapié maternelle et Jean-Jaurès élémentaire. Pour rappel, la commune de Champigny compte 19 écoles maternelles et 37 écoles élémentaires, et le nombre d'enfants scolarisés à la dernière rentrée sur la commune est de 3183 en maternelle et 5112 en élémentaire. Ces effectifs évoluent d'une année à l'autre, en lien avec les mutations urbaines touchant plusieurs secteurs de la commune bien sûr. Dans ce cadre, l'augmentation des effectifs des écoles maternelle et élémentaire Irène-Joliot-Curie, du fait de la construction de nouveaux logements, et la baisse des écoles Léon-Frapié maternelle et Jean-Jaurès élémentaire, corrélée à une baisse des naissances, ont nécessité d'engager un rééquilibrage de la sectorisation scolaire. Aussi, afin de faire concorder de manière plus satisfaisante les évolutions démographiques notables dans ce quartier avec les capacités d'accueil des écoles du secteur, il a été envisagé de rattacher une partie du périmètre scolaire Irène-Joliot-Curie au secteur relevant des écoles Léon-Frapié maternelle et Jean-Jaurès élémentaire. Dans le rapport, vous trouverez le détail des rues qui sont concernées. Ce changement pourrait concerner, à la rentrée de septembre 2025, 6 enfants entrant en petite section, et pour l'élémentaire 5 enfants rentrant en cours préparatoire. Nous resterons bien entendu vigilants si des problèmes de fratrie nous sont soumis mais, au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil municipal de modifier la sectorisation des deux groupes scolaires concernés en rattachant les voies ci dessus au secteur des écoles Léon-Frapié maternelle et Jean-Jaurès élémentaire.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 5e commission

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés par les membres présents de la 1^{re} commission, avec un vote réservé de Monsieur LURIER. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, juste une question : quel a été l'avis de la communauté scolaire, c'est-à-dire les enseignants et les parents d'élèves sur ces changements ? »

Monsieur le Maire

« Écoutez, cela correspond à leur demande puisque l'on a travaillé en collaboration avec eux, et donc aujourd'hui, on a un groupe Joliot-Curie, qui a dû intégrer de nombreuses constructions. Les choses n'avaient pas forcément été bien envisagées sur le secteur, notamment toute la partie autour de La Fourchette de Bry, notamment autour de l'avenue du Général-De-Gaulle et de la nouvelle rue Emilie-Bouchaud, et donc effectivement, on est aujourd'hui un peu à saturation à Joliot-Curie et dans le même temps, sur Jean-Jaurès, on est en sous-effectifs avec de potentielles fermetures de classes. Cette réorganisation va nous permettre de mieux gérer et, au fond, cela correspond effectivement à l'expression de la demande des deux établissements. S'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté à l'unanimité, je vous remercie. Point numéro 18, donc le rapport égalité femmes-hommes pour l'année 2024. Vous l'avez eu chacun sur vos tables. Donc je laisse la parole à Sabrina ABCHICHE. »

à l'unanimité,

18) Rapport égalité femmes hommes pour l'année 2024

Mme ABCHICHE

« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Malgré des avancées, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent. Agir pour l'égalité entre les femmes et les hommes est donc un enjeu de société auquel les collectivités territoriales peuvent et, je dirais même, doivent contribuer. La loi de 2014 impose aux collectivités de plus de 20 000 habitants de présenter un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, ce qui permet de sensibiliser et de rendre visible l'égalité aux yeux de tous et de toutes.

Vous connaissez la configuration du rapport : la première partie documente les actions menées en matière d'égalité professionnelle dans la gestion des ressources humaines de la collectivité. Donc ça, c'est imposé par l'État. En revanche, sur la deuxième partie, c'est une recommandation. Mais à Champigny, on s'en est fortement saisi. Il s'agit de recenser les politiques publiques en faveur de l'égalité femmes hommes. Ce plan d'activité présente les actions, les projets et les dispositifs phares à destination des habitants.

Alors je ne vais pas vous détailler le rapport puisque je suis convaincue que vous l'avez lu avec grande attention, je vais seulement revenir sur les 6 objectifs, les 6 orientations majeures que nous nous sommes fixés, à savoir : diffuser la culture de l'égalité, éduquer à l'égalité en prévenant les stéréotypes sexistes dès le plus jeune âge, lutter contre les violences sexistes et sexuelles, défendre l'égal accès

aux droits, aux loisirs, au sport et à la culture, agir pour la santé des femmes, et s'engager pour l'égalité dans l'espace public et la représentativité.

La Ville de Champigny renouvelle et réinvente chaque année sa programmation, car les enjeux et les publics cibles sont différents et sont multiples. Pour asseoir une acculturation solide et la plus globale possible, il est nécessaire de varier les sujets traités, d'utiliser des formes et des formats diversifiés. En 2024, je crois pouvoir dire que nous avons encore progressé dans la qualité et la multiplicité de nos actions. Ce rapport de 81 pages pleines, qui présente un peu plus d'une centaine d'actions dont la forme a été améliorée, en témoigne.

En mobilisant tous les services que je tiens d'ailleurs à remercier pour leur travail et leur investissement sur cette question, avec mention spéciale bien évidemment pour la mission égalité, le réseau d'acteurs locaux, qu'ils soient associatifs ou institutionnels, la Ville de Champigny s'inscrit durablement dans une démarche d'exemplarité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales. Et c'est parce que notre politique sur cette question est innovante, inspirante et dynamique, que le centre Hubertine Auclert, organisme de référence sur cette question, a choisi la Ville de Champigny sur les 47 communes du Val-de-Marne pour proposer sa première réunion départementale.

Il est demandé au Conseil municipal de prendre connaissance du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2024. Il n'y a pas d'avis des commissions puisqu'il s'agit d'une prise d'acte. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Alors déjà, merci pour ce rapport qui permet d'avoir une belle photographie. On l'a reçu en version numérique, et là, nous l'avons en version papier. Je m'attendais à voir un édito de l'élue de secteur et, à ma grande surprise, c'est un édito de Monsieur le Maire. On voit que vous êtes en campagne. Vous parliez de mon collègue, Monsieur MAILLER, qui serait le centre du monde, et vous-même, ce que vous reprochez souvent aux gens, c'est de faire de la communication sur les deniers publics, bon j'espère que l'on n'en est pas là, mais l'avenir nous le dira. Donc je m'attendais à voir Madame ABCHICHE, qui est quand même l'élue du secteur, qui se donne, qui semble poursuivre un gros travail avec les moyens qui lui sont donnés.

En tout cas, j'y reviens: c'est vraiment une belle photographie avec la comparaison 2022 et 2023. J'avais une question sur la page 16. C'était sur la baisse de l'effectif par catégorie. On voit le nombre de contractuelles et de titulaires. Il y a une baisse assez significative. Donc la question, c'était de savoir comment s'expliquent ces baisses. On voit qu'en tout cas les femmes sont toujours majoritaires dans la fonction publique. Oui voilà, c'est tout pour le moment concernant les questions.

Et je voyais aussi différentes associations qui sont dans la boucle du réseau. Je vois qu'il y a différents quartiers qui sont représentés. Il y a des associations que je ne connais pas. Du coup, l'idée en gros, c'était de voir si tous les quartiers étaient dans cette boucle de réseau, de travail sur cette question. Merci. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire, merci Madame ABCHICHE, merci Madame KEITA pour ces remarques pertinentes. Je voulais dire que ce rapport a l'air d'être très bien fait. Alors il est un peu important. Je vous avoue que je ne suis pas sûr de tout lire, et je ne sais pas si tous vos adjoints vont tout lire, parce que c'est assez important. Mais ce que je voulais vous dire, c'est qu'il me semble que, sur l'égalité hommes-femmes, à la mairie de Champigny, il semble que l'on n'est pas sur des problématiques hors cadre au niveau des services. Il me semble que les services sont égaux. Il y a peut-être même plus de femmes que d'hommes dans les services qui sont responsables, donc ce n'est pas un problème. Ce que je voulais dire, c'est pourquoi faire ce genre de rapport, et d'ailleurs combien a coûté ce fascicule, parce que c'est assez énorme ? Moi je ne suis pas sûr de tout lire, et est-ce que c'est juste pour nous ? À combien cela a-t-il été édité ? Combien ça coûte et à combien cela a-t-il été édité ? Parce que je trouve que c'est très bien. Combien ça coûte et est-ce que ça a été édité juste pour nous, pour tous les services, pour tous les habitants ? Ce serait intéressant de le savoir. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci Madame ABCHICHE pour cette présentation, et merci surtout aux services pour la rédaction de ce document qui est particulièrement intéressant et qui est très, très complet.

Alors Madame ABCHICHE, je vais peut-être être un peu moins satisfait que vous de ce que vous mettez en place parce que, autant sur le plan d'actions, je pense que l'on pourra se retrouver, il n'y a pas de souci, mais je crois que la réalité, elle est un petit peu différente. Et si l'on tient compte des chiffres qui nous sont présentés, notamment l'égalité femmes hommes, notamment en matière d'emploi et de statut au sein de la commune de Champigny, ils sont loin d'être très reluisants. On lit par exemple effectivement qu'entre 2022 et 2023, mais j'avais fait le même type de remarque sur le précédent document qui nous avait été présenté, entre 2022 et 2023, effectivement, on passe à un taux de féminisation de 66 à 68%, mais après, quand on creuse un petit peu sur la question du statut, eh bien on se rend compte que, par exemple, déjà entre 2022 et 2023, il y a 119 titulaires en moins sur l'ensemble de la collectivité. Mais quand on regarde où sont ces titulaires en moins, eh bien c'est 83 femmes, c'est-à-dire que l'on passe de 727 femmes titulaires en 2022 à 644. Dans le même temps, parmi les emplois permanents, on se rend compte qu'elles ne représentaient que 23 % des contractuels en 2022 ; aujourd'hui, en 2023 pardon, pas aujourd'hui, elles sont à 37 %. Donc cela veut bien dire ce que l'on disait déjà la dernière fois, qu'il y avait une précarisation de l'emploi, et notamment de celui des femmes. Eh bien ça se poursuit. Si l'on prend également, dans les catégories A et B, puisque l'on va aller sur le statut, eh bien on se rend compte que l'on passe de 142 catégories A femmes en 2022 à 126, de 180 à 165 en catégorie B. Par contre, on se rend compte que l'on augmente en catégorie C. Donc ce sont ceux qui ont les plus petits salaires, je vous le rappelle. Donc on passe de 775 à 824, plus 49. Et si l'on continue encore un petit peu plus sur les emplois non permanents, il y en a 90 de plus entre 2022 et 2023, c'est 70 femmes. Quand on regarde l'encadrement des chefs de service - eh bien ce sont vos chiffres, ce ne sont pas les miens - dans les chefs de service, on passe de 21 à 25 pour les hommes, par contre, pour les femmes de 35 à 25. Quand on prend les départs hommes femmes, eh bien en 2022, il y avait 21 hommes qui sont partis, 34 femmes ; en 2023, 56 hommes et 78 femmes, c'est-à-dire que l'on se rend compte qu'en fait, votre politique managériale,

contrairement à ce que dit Madame THIROUX à chaque fois qu'elle parle du personnel, du bien-être au travail, je pense que les femmes trinquent le plus dans votre manière de gérer la collectivité. Donc je pense qu'il faut être modeste, et l'enthousiasme, c'est bien sur les actions, mais dans la réalité, il n'est pas tout à fait au rendez-vous. »

« Les leçons de modestie, venant de votre part, sont toujours délicieuses. Simplement pour répondre Monsieur le Maire à Monsieur TITOV, et après je laisserai la parole à une autre question de Madame CAPORAL, mais juste je vais répondre, et après je laisserai Sabrina ABCHICHE et Aurore THIROUX répondre à deux voix. Simplement, sur l'aspect du document, effectivement, on a fait la version numérique qui sera disponible pour tout le monde, puisqu'elle sera au compte rendu du Conseil municipal. Mais on a fait un tirage d'une centaine d'exemplaires simplement, 60 me dit-on, je pensais que c'était une centaine, pour les élus et les quelques services pour lesquels c'est nécessaire. Mais je note que quand on fait des rapports synthétiques, notamment celui qui avait été analysé sur les questions de développement durable, vous trouvez qu'ils sont trop justes, qu'il n'y a pas assez d'informations. Et quand on fait des rapports plus conséquents, vous nous dites qu'ils sont trop longs et que, du coup, vous ne les lirez pas. Bon, nous, on essaye de faire au mieux. Il y a certainement du perfectionnement à avoir. Je note un petit peu les contradictions en la matière. Il y avait une dernière question de Madame CAPORAL, et ensuite je laisserai les réponses se faire. Madame CAPORAL. »

« Oui, moi j'ai une question, c'est à la page 22. Je suis étonnée de voir qu'en catégorie A, il y a tout de même une grande différence de salaire entre hommes et femmes. C'est presque 408 € en 2023, 380 en 2022. C'est un écart moins grand en catégorie B, mais il augmente tout de même par rapport à la catégorie B, et cette différence entre hommes et femmes augmente aussi dans la catégorie C. Voilà, j'aimerais avoir une petite explication sur cette inégalité salariale, surtout en catégorie A. Merci. »

« Bien je vais laisser Sabrina ABCHICHE et puis Aurore THIROUX vous répondre sur les différentes Monsieur le Maire guestions. »

« Merci Monsieur le Maire. Donc moi j'interviendrai sur les questions qui concernent les politiques publiques en faveur de l'égalité, et je laisserai ma collègue Aurore THIROUX sur la partie

Au niveau de l'édito, il est de tradition que le Maire signe l'édito en citant ses élus. Donc moi je n'ai aucune difficulté avec ça. C'est le Maire qui porte cette dynamique et qui a donné les orientations qu'il voyait sur cette thématique-là. On a défini ensemble les objectifs, et donc je traduis sur l'aspect opérationnel les orientations municipales.

Au niveau des associations, alors sur la page 54, on parle de notre réseau local de lutte contre les violences conjugales et intrafamiliales, et on a fêté les 20 ans de ce réseau l'année dernière. Donc il est composé d'acteurs locaux associatifs et institutionnels. Alors ça va du commissariat au CCAS, en passant par la CAF. Et puis, par contre, les associations qui participent au réseau et qui travaillent sur différents sujets, ça va être les associations qui ont pour compétences cette question-là. Ça va être les associations comme Tremplin 94, Femmes Relais, le centre Claire Amitié et, plus récemment, l'association AUVM. En revanche, si vous voyez la page 71, on a organisé une réunion de sensibilisation auprès des associations, donc une réunion sur les enjeux de l'égalité, parce qu'il y a des associations qui n'ont pas pour cœur de cornpétences cette thématique-là mais, en revanche, qui veulent s'en imprégner, et donc qui font des choses tout à fait intéressantes. Je pense notamment à Fondament'ALL, à Graphik 94 ou encore l'association Point Écoute Jeunes. Donc là, ce sont des associations qui effectivement travaillent sur la culture, sur l'insertion, sur tout autre sujet, mais qui apportent parfois une touche sur la sensibilisation en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Est-ce que j'ai répondu à votre question ? »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Oui. Je voulais savoir quelle était la couverture sur tous les quartiers, Plateau, Bois l'Abbé, Mordacs... »

Mme ABCHICHE

« Alors nous, on a fait un appel à toutes les associations de la Ville. Très clairement, l'invitation, elle a été envoyée à toutes les associations de la Ville. On a fait cela en partenariat avec la Maison des associations, parce que c'est elle qui a les fichiers, et puis ont répondu les associations qui étaient intéressées pour travailler sur la question.

Finalement, Monsieur MAILLER, je n'ai pas de réponse à vous apporter parce que vous intervenez sur la partie RH, et donc ce sera Madame THIROUX qui le fera. En revanche, je crois vraiment, Monsieur MAILLER, que nous n'avons aucune leçon à recevoir, enfin des leçons de féminisme j'entends, mais comme sur d'autres sujets, à recevoir de la part d'un homme qui a laissé des militants, lors d'un Conseil municipal d'installation, insulter la Présidente de Région de salope. Qu'on l'aime ou qu'on ne l'aime pas... À aucun moment, vous ne l'avez dénoncé. Et c'est pareil, je crois que l'on n'a aucune leçon à recevoir de la part de vous qui êtes à la tête d'un mouvement qui, sur les réseaux sociaux, désigne cette même femme de « baronne », lui retirant même son nom et son prénom, donc qui la dépersonnifie totalement. Je crois vraiment que, face à ce genre de comportement sexiste, on n'a vraiment pas de leçon à recevoir... »

(Applaudissements)

Monsieur le Maire

« Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« Oui, donc vous aviez relevé effectivement une augmentation des contractuels au niveau des femmes qui travaillent dans notre collectivité. Il y a bien sûr un levier qui est la difficulté à recruter. Il ne faut pas se voiler la face. C'est quelque chose qui touche toutes les catégories de fonctions publiques, et qui nous touche également nationalement. Ce n'est pas quelque chose qui concerne (uniquement) Champigny. Ce que je peux dire, c'est que l'on a relevé, comme vous, cette tendance, et ce que l'on a proposé cette année, c'est dans le plan 2025. Pour les indices de parité, la législation nous impose de le faire par collectivité, c'est-à-dire que l'on a le droit d'en avoir un sur le CCAS et un sur la Ville. Nous, ce que l'on a fait, l'idée c'était de mettre, comme c'est évoqué dans le plan, de développer par direction pour que l'on ait une analyse plus fine pour comprendre, justement, quels sont les catégories qui sont

les plus touchées et pourquoi. Il faut savoir aussi que l'on est quand même très attentifs à nos agents femmes puisque, par exemple aussi, dans le cadre du déroulement de carrière, ce qu'il faut savoir, c'est que dans le cadre de la promotion interne ou de l'avancement de grade, eh bien quand vous étiez en congé parental, vous ne pouviez pas bénéficier de ces avancements de grade et de cette promotion interne ; cette année aussi, comme c'est indiqué dans le plan, on les a réintégrés au bout de 3 ans pour qu'ils puissent avoir un déroulement de carrière le plus tactique.

Qu'est-ce que je peux vous dire d'autre ? Vous me soulignez effectivement que les salaires moyens par catégorie, en soulignant qu'ils avaient - alors déjà, ils ont progressé, c'est déjà important de le souligner - progressés moins vite chez les femmes que chez les hommes. Alors l'explication, elle est double : la première, c'est que l'on a beaucoup de femmes qui sont à temps non complet, ce qui fait que, proportionnellement dans la masse salariale, ça joue. Et autre chose, c'est que les filières les plus rémunératrices, ce sont les filières techniques, et pourtant, c'est là où l'on a le plus, aux taux, de masculinisation. Donc, en fait, elles progressent peut-être moins vite pour ces deux raisons. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur MAILLER, ensuite Monsieur TITOV, et on passera à la prise d'acte. »

« Merci Monsieur le Maire, Madame ABCHICHE, honnêtement, je ne sais pas quoi dire de votre réaction... »

M. DUVAUDIER (hors micro)

« Ben rien. Il n'y a rien à dire. »

M. MAILLER

« Puisque c'est le seul argument que vous semblez avoir... »

Mme ABCHICHE (hors micro)

« C'est un argument réel. »

M. MAILLER

« Vous permettez, je ne vous ai pas interrompue. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, allez-y, allez-y... »

« Merci. Quand on veut l'égalité, on accepte aussi la réponse, Madame. Après, je vais demander à M. MAILLER Monsieur le Maire s'il veut bien me donner l'enregistrement, parce que je n'ai absolument rien compris de ce qu'a dit Madame ABCHICHE, et je verrai après ce que je ferai de cet enregistrement, dans la mesure où si c'est votre seul argument, chère Madame, vous vous dites féministe, mais vous acceptez effectivement, comme l'a fait justement remarquer ma collègue, que ce soit le maire qui signe cette orientation pour votre délégation, et que ce soit lui qui soit sur la première page, et pas vous. Quand on est féministe, allons jusqu'au bout, je ne vous avais pas reprise la dernière fois, quand vous aviez parlé de *manterrupting*, et j'ai cru voir être féministe ce que cela voulait dire, parce que j'ai eu le mauvais jeu de mots de dire à Madame THIROUX qui m'empêchait de parler, comme le fait régulièrement Monsieur le Maire : « Monsieur le Maire, sortez de ce corps ! » vous l'avez interprété. Eh bien je vous dirai d'aller voir la définition avec des vraies féministes parce que, pour moi, vu votre réaction je pense que vous êtes la plus mal placée pour faire ce genre de commentaire.

Ceci étant, sur le reste de ce volet, vous ne m'avez absolument pas répondu. Madame THIROUX a essayé de répondre, malheureusement, on se rend bien compte quand même que, malgré tous les grands affichages que vous pouvez faire, eh bien, malheureusement, moi aussi je défends les femmes, mais je ne suis pas simplement dans les paroles et dans les mots, et dans les invectives que vous pouvez faire, puisque personne ne pourra vérifier, parce que moi, je n'ai pas compris ce que vous m'avez dit. Donc je demande officiellement les enregistrements, et je verrai ce que j'en ferai après. »

Monsieur le Maire

« Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire. C'est juste pour faire une remarque. Il me semble qu'au niveau des inégalités hommes-femmes, ça peut être présent dans le domaine privé, mais il me semble que dans le domaine public, ça l'est un peu moins. Donc est-ce que vous pouvez me confirmer que, par exemple, dans une mairie les hommes et les femmes subissent des inégalités ? Il me semble que dans une mairie, on a une égalité de salaire. Alors est-ce que vous pouvez me préciser ? est-ce qu'il y a des choses à faire en ce sens pour améliorer les choses ? Il me semble qu'en mairie, les hommes et les femmes sont traités d'une manière égale. Merci. »

Monsieur le Maire

« Alors deux commentaires à vous faire avant de passer à la prise d'acte. Bien évidemment, les femmes comme les hommes sont traités de la même façon. Il y a un statut de la fonction publique, donc tout cela est très bien cadré, et je vous invite à lire, puisque vous avez dit tout à l'heure que vous ne l'aviez pas lu, le rapport qui montre tout ce qui est fait en la matière. Mais comme cela vient déjà d'être expliqué par Aurore THIROUX, il y a des éléments structurels : les filières techniques sont plus rémunératrices, c'est le système de la fonction publique territoriale qui le veut, qui le définit, et il se trouve que, dans ces filières, nous avons plus d'hommes que de femmes. Il y a d'autres filières qui sont moins rémunératrices, où l'on a plus de femmes que d'hommes. Donc c'est ce qui explique en fait ces éléments tout à fait structurels.

Quant à Monsieur MAILLER, on a l'habitude de vos menaces, et ainsi de suite. Donc vous pourrez rajouter à la menace que vous venez de pratiquer sur Madame Sabrina ABCHICHE, vous avez fait une menace en disant que vous saurez quoi en faire... Je vais redire exactement la même chose, comme ça, vous pourrez me mettre aussi dans le contentieux et dans la plainte judiciaire que vous voulez engager contre Sabrina ABCHICHE. Vous pourrez mettre le Maire de Champigny avec, puisque, effectivement, je vous le confirme, et nous avons les preuves que vous avez appelé vous-même, je dis bien vous-même Champigny en mieux, je pense que c'est vous Champigny en mieux, vous n'êtes pas autre chose... »

M. MAILLER (hors micro)

« Pas que moi... »

Monsieur le Maire

« Ah non, là, vous ne l'êtes plus ! »

M. MAILLER (hors micro)

« Je ne suis pas tout seul. »

« Oui mais... Ah, on n'assume pas, on n'assume pas. Il y a des fois vous vous dites : nous, on est Champigny en mieux, et là, quand je vous le demande, vous dites : Ah ben non, je ne suis pas tout seul... Donc vous vous cachez toujours derrière votre petit doigt. Et dans Champigny en mieux, quand vous écrivez que Valérie PÉCRESSE n'est qu'une baronne, on a les captures d'écran, donc vous pourrez aller au tribunal, et on aura le plaisir de vous faire condamner. Et, à ce moment-là, je demanderai aussi à Valérie PÉCRESSE qu'elle vous fasse condamner pour les propos que vous tenez. D'accord ? Alors rejoignez-nous au tribunal, ce sera avec plaisir.

Bien. Sur ces heureuses paroles, nous allons pouvoir passer au point suivant. Donc je vous demande de prendre acte de la lecture de ce rapport et des éléments de communication qui ont été faits. Point numéro 19, donc Aurore THIROUX. »

Le Conseil municipal a pris acte du rapport

19) Création du poste de directrice ou de directeur de projet archivage numérique

« Alors il s'agit de la création d'un poste de directrice ou de directeur de projet archivage numérique. Donc ce directeur ou cette directrice aura pour charge les missions suivantes : élaborer la stratégie, piloter le projet, générer les parties techniques et la gestion du changement et également couvrir la

Ce poste est une réelle création de poste. Ce n'est pas une création administrative, c'est une réelle création, une nouvelle création de ce poste.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1^{re} commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur MAILLER. »

« Oui, merci Monsieur le Maire. Comme habituellement sur ce type de délibération, nous voterons contre, pas sur le fait de créer le poste, mais simplement comme c'est l'application de la loi de 2019 qui permet de mettre sur le même niveau les contractuels que les titulaires, d'ailleurs dont la conséquence, aujourd'hui, se voit puisque, en 2021, les contractuels représentaient 17 % de l'effectif

de la fonction publique d'une manière générale, aujourd'hui on est à près de 23 %. Et que d'ailleurs, la conséquence de tout ceci, c'est qu'effectivement le régime de la CNRACL est devenu déficitaire puisque, comme on a plus de contractuels et moins de titulaires, on a moins de cotisants, et donc c'est aussi pour cela que la politique du gouvernement aujourd'hui a conduit à cela. Aujourd'hui, on va demander aux collectivités, on le verra tout à l'heure dans le rapport d'orientation budgétaire, de rallonger sur la CNRACL qui, si l'on n'avait pas fait cela, eh bien serait probablement encore excédentaire aujourd'hui. »

Monsieur le Maire

« Excédentaire, je ne sais pas si l'on peut aller jusque là, mais en tout cas, elle se porterait mieux. Ça, on ne peut que vous rejoindre. Mais, en attendant, c'est la loi, et on vous le dit à chaque fois comme vous nous dites à chaque fois, on vous dit que c'est la loi et qu'on appliquera la loi. Si nous ne le faisions pas, nous serions en défaut. Je crois qu'il y avait Madame CAPORAL. »

Mme CAPORAL

« Oui, j'aimerais savoir si les archives seront accessibles au public et s'il y a déjà une manière de pouvoir faire des demandes. Merci. »

Monsieur le Maire

« Écoutez, les archives municipales existent depuis de nombreuses années. Donc c'est un service public qui est accessible sur un certain nombre de documents. Là, on doit faire quelque chose d'un peu différent. On a la nécessité de travailler sur toute la partie d'archivage numérique, c'est un enjeu extrêmement important pour toutes les collectivités aujourd'hui. Nous avons des pièces réglementaires, et donc il y a beaucoup de choses à travailler sur ces sujets. Donc la création de ce poste n'a rien à voir avec la question d'accès au public. S'il n'y a pas d'autres points, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? 2 avis contraires. Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc le point est adopté. Donc nous allons passer au rapport du débat des orientations

à la majorité,

47 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Michel DUVAUDIER, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN, Mme Chrysis CAPORAL, M. Sylvain SOLARO, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER, M. Philippe SUDRE, Mme Caroline ADOMO, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA 2 votes contre,

M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY

20) Rapport sur les orientations budgétaires 2025, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, la structuration des effectifs, les engagements pluriannuels envisagés et la structure et la gestion de la dette - Budget principal Ville

Mme AMAR
« Avant de vous faire un résumé et d'intervenir sur le DOB, je tenais à remercier l'ensemble des services
de la mairie, avec une mention particulière pour les services finances, parce que cette période est,
comme vous le savez, tout particulièrement inédite, compte tenu du contexte national. Donc c'était
un exercice d'équilibriste d'arriver à construire un débat d'orientation budgétaire puis un budget.

Alors qu'est-ce que le DOB ? Pour rappel, il s'agit d'une obligation réglementaire visant à présenter les orientations budgétaires prises pour l'élaboration du budget à venir. Celles-ci doivent notamment intégrer les engagements pluriannuels envisagés, la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, ainsi que la structure et la gestion de la dette. Dans ce cadre, depuis juillet 2020, nous nous sommes engagés à maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau élevé de services publics, afin de maximiser l'investissement soutenable au profit des Campinois.

Pour l'exercice 2025, nous conservons ces objectifs, malgré un contexte national plus qu'incertain actuellement. En effet, comme vous le savez, nous sommes encore dans l'attente d'un budget au niveau national, dont le projet envisage actuellement une participation des collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics. Ainsi le montant estimé initialement de la contribution à ce titre de la Ville de Champigny-sur-Marne s'élevait à 2,7 M. Dans ce contexte, la poursuite de l'augmentation de l'autofinancement en 2025 reste indispensable pour réaliser les projets d'investissement attendus par les Campinois, tout en n'augmentant pas le taux de la taxe foncière.

Le contexte national particulier, nous y voilà : aucun projet de loi de finances n'a été voté au niveau national. De ce fait, une loi de finances spéciale a été promulguée avant le 31 décembre 2024 afin d'assurer la continuité de la vie de la nation. Cette loi permet notamment à l'État de percevoir les impôts existants et de disposer des crédits correspondant aux services votés, soit le minimum de crédits que le gouvernement juge indispensables pour poursuivre l'exécution des services publics dans les conditions approuvées l'année précédente. Ainsi cette loi permet aux collectivités, entre autres, de percevoir les douzièmes de fiscalité mensuels ainsi que ceux liés aux dotations sur la base du montant perçu l'année passée. En revanche, il n'y a, à ce jour, aucune certitude sur le contenu du PLF 2025, et en particulier sur l'effort financier qui sera donné aux collectivités. Ainsi, si l'effort initial a été ramené de 5 à 2,2 M^{rds} d'euros, il n'y a pas de données fiables, à ce stade, permettant d'anticiper l'effort qui pourrait être demandé à la Ville de Champigny-sur-Marne. En revanche, certaines mesures telles que l'augmentation de la cotisation CNRACL sont, elles, d'ores et déjà acquises. À l'inverse, celle concernant l'ECTVA ne serait plus d'actualité, mais rien ne peut être sûr tant que le PLF 2025 n'est pas adopté.

Vous avez suivi les actualités de la journée. Vous savez que nous avons une loi de finances, puisqu'elle n'a pas été censurée. C'est donc dans ce contexte, plus que particulier, qu'il a été fait le choix de prendre des orientations budgétaires prudentes au titre de 2025 afin, notamment, d'être en capacité d'absorber l'effort financier qui pourrait être demandé par l'État à la Ville.

Ainsi les orientations prises au niveau municipal pour l'élaboration du budget 2025 sont les suivantes : en termes de recettes de fonctionnement, le point le plus important est la stabilité du taux de la taxe foncière. À noter cependant que le produit de celle-ci augmentera en 2025, du fait de la revalorisation nationale des bases fiscales à hauteur de l'inflation, soit environ 1,7 % ainsi qu'en raison de la fin d'exonération des programmes des logements récents. Les dotations, elles, sont stables, le montant

estimé étant identique à celui perçu en 2024 en raison du contexte national. Ainsi, globalement, les recettes de fonctionnement augmenteraient de 3,1 M € en 2025 par rapport à 2024. Les dépenses de fonctionnement seront, elles, contenues et ce afin, notamment, d'être en capacité d'absorber l'effort financier qui pourrait nous être demandé par l'État. Ainsi les charges courantes augmenteraient d'environ 1 M €, et ce afin de tenir compte de l'inflation attendue en 2025. Les subventions aux associations sont, elles, maintenues, et les autres subventions et contributions obligatoires évolueront en fonction des périmètres d'intervention.

En ce qui concerne les dépenses de personnel, celles-ci seront maintenues au même niveau qu'au budget primitif de 2024. Enfin les intérêts de la dette prévus pour le budget primitif 2025 sont estimés à 3 M €, en baisse par rapport à 2024 où ils étaient à 3,2 M €. Ainsi, globalement, les dépenses de fonctionnement augmenteraient de 1,5 M € en 2025 par rapport à 2024, soit 1,26 %, alors même que l'inflation attendue s'élève à 1,6 %. De ce fait, l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement augmenterait de 1 M € par rapport à 2024, mais pourrait être absorbé, encore une fois, par l'effort financier qui pourra être demandé par l'État.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement hors emprunts, elles sont quasiment stables à hauteur de 70 M €, dans la mesure où elles ne diminueraient que de 1,25 M € par rapport à 2024. Vous retrouverez, en pages 32 et 33, les principes du rapport, les principaux investissements pluriannuels envisagés : école du centre ville ANRU, pour rappel les locaux de la police nationale, une partie du système de vidéoprotection ainsi que la rénovation du stade Léon-Duprat sont opérationnels depuis 2024. En 2025, nous poursuivrons la phase travaux débutée en 2024 pour la reconstruction du groupe scolaire Henri-Bassis et de son gymnase et pour la médiathèque du centre ville. D'autres travaux seront lancés en 2025, et notamment ceux de la halle gourmande, la reconstruction de l'école Solomon et du gymnase, la construction de la médiathèque du haut de Champigny. Enfin, en ce qui concerne les recettes d'investissement, la recherche de financements externes est systématisée, mais celles-ci ne seront inscrites au budget qu'après notification. Ainsi le montant d'emprunts estimé pour équilibrer le budget à ce jour s'élève à 37 M €, soit un montant moins élevé qu'en 2024, ce qui permet de maintenir des ratios budgétaires sains et soutenables, à savoir un taux d'épargne brute de 12,7 %, un taux d'épargne nette de 4,1 % et une capacité de désendettement de 8,2 années.

En conclusion, la ville adopte une approche prudente, tout en investissant dans des projets structurants et en maintenant une gestion financière rigoureuse.

Alors, comme c'est une prise d'acte, je ne vous donnerai pas les avis des commissions.

Monsieur LURIER, lors de notre commission, a posé une question concernant les amendes de police. Il se référait au montant qu'il y a en investissement dans le rapport. Donc Monsieur LURIER a demandé : quel est le nombre de contraventions constatées sur la Ville de Champigny-sur-Marne ? Pour l'ensemble de toutes les contraventions ou, à défaut, pour le stationnement payant.

Alors, en ce qui concerne les amendes que nous touchons de l'État et qui sont dans la section investissement, je vous donne le principe : l'État rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit effectivement recouvré des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur notre territoire. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre des contraventions dressées l'année précédente, donc N-1. Le comité de finances locales fixe chaque année la valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux communes. À titre d'exemple, nous savons que, pour l'année 2022, cette valeur avait été estimée à 45,43 € par amende. Le montant total mis en répartition est déterminé en loi de finances initiale, avec une déduction pour compenser les pertes nettes de recettes de l'État suite à la décentralisation du stationnement payant. Avec tout ça, vous comprendrez que les services de la Ville ne sont absolument pas destinataires d'informations

de la part de l'État sur le nombre de verbalisations de la Ville, qu'il y a eu sur la Ville. Nous n'avons pas l'information. La réponse est claire en ce qui concerne les amendes qui sont en investissement : nous touchons une subvention. L'État nous reverse une quote-part, sans nous dire combien il y a eu d'amendes. »

M. LURIER (hors micro)

« Est-ce que je peux vous demander de nous faire parvenir, de nous le dire par écrit. »

Monsieur le Maire

« Vous l'aurez, vous l'aurez de toute façon dans le PV. »

M. LURIER (hors micro)

« Oui, dans un mois. »

Monsieur le Maire

« Non, pas forcément. »

Mme AMAR

« Vous aurez le PV au prochain Conseil municipal. »

M. LURIER (hors micro)

« Oui, oui... »

« Et en ce qui concerne le stationnement payant sur la Ville, là, ce ne sont pas des contraventions, ce sont des droits de voirie. C'est donc en section de fonctionnement. Comptablement, c'est en droits de voirie, ainsi que des forfaits post stationnement qui sont comptabilisés également en section de fonctionnement. Donc il ne faut pas considérer cela comme des amendes, d'accord ? Et là, encore une fois, comptablement, nous avons un chiffre que vous pourrez constater, pour l'année 2024, dans le compte administratif. Mais je ne suis pas en mesure de vous donner le nombre de stationnements payants qui tournent sur la Ville. »

« Merci. Moi je voudrais, avant de laisser bien évidemment la parole, remercier Sophie AMAR ainsi que les services de la direction des finances et de la direction générale pour le travail qui a été fait, parce que cela n'a pas été simple cette année, Sophie AMAR l'a rappelé. On avait construit une hypothèse, il a fallu la revoir, en fonction de ce qui était prévu par le précédent gouvernement, la revoir en fonction de ce que l'on pensait. Cela a été extrêmement compliqué pour les Villes. Certaines collectivités – peu - sont parties sur la base de ce qui était prévu pour le budget de Michel BARNIER quand il était Premier ministre, avec les chiffres que l'on avait, qui étaient quand même extrêmement aléatoires. On a eu aujourd'hui la confirmation que le bloc des collectivités territoriales ne serait pas ponctionné à hauteur de 5 milliards, mais de 2,2 milliards. Mais, pour l'instant, on ne sait pas comment cela va être réparti entre les différentes collectivités, entre les Régions, entre les Départements, entre les intercommunalités, entre les Villes. Et puis on n'a pas encore tout à fait tous les éléments, même s'il y en a certains qui, maintenant, semblent clairs, on préfère attendre toutes les notifications concernant certains critères d'éligibilité ou d'inéligibilité par rapport, notamment, au sujet du prélèvement, les fameux 2,7 M qu'on nous avait annoncés de prélèvement. On verra exactement comment on va atterrir. Tout cela, de toute façon, se traduira dans le budget puisque maintenant, ce soir, nous avons la certitude que notre pays disposera d'un budget, y compris le projet de loi de finances sur la sécurité sociale, qui va être ensuite adopté. Donc au moins, on peut être rassurés. Chacun est libre évidemment d'avoir l'avis qu'il souhaite sur ce budget. Il y aurait des choses à dire, je pense, pour tout le monde, mais en tout cas, il est heureux que l'instabilité que nous avons connue, qui coûte tout de même 100 M € d'euros par jour au pays puisse, je l'espère en tout cas, et je pense que tout citoyen de notre pays ne peut qu'espérer qu'elle s'arrête pour l'état de notre pays. Je vous donne la parole, Monsieur TITOV, Monsieur FAUTRÉ ensuite. »

M. TITOV

« Merci Monsieur le Maire, merci Madame AMAR pour ce rapport assez complet. Je souhaiterais quand même avoir, en tant que Campinois, pas en tant qu'élu, mais je trouve que tous les Campinois pourraient avoir le rapport et le résultat des amendes qui sont mises. On peut connaître le rapport, et le nombre d'amendes qui sont mises. Apparemment, pour l'instant, il n'y a pas encore d'amendes qui sont dressées pour les jets de mégots, donc ce serait bien que ce soit fait. Est-ce que c'est quelque chose qui serait possible à faire ? Voilà. Merci de prendre en compte ces éléments importants. Merci. »

Monsieur le Maire

« Je rappelle, puisque je viens déjà de le dire, on n'a pas le détail. Il y a des amendes, ce ne sont pas forcément les ASVP ou la police municipale qui les mettent. Ça peut être la police nationale. On peut avoir différentes verbalisations, donc on n'a pas ces éléments-là. Christian FAUTRÉ. »

M. FAUTRÉ

« Merci. Lors du vœu que vous aviez présenté, Monsieur le Maire, sur la situation imposée aux collectivités il y a quelques mois, j'ai eu l'occasion de m'exprimer au nom de mon groupe, et donc depuis, rien n'a changé. Rien. On change les Premiers ministres, mais on ne change aucunement les choix austéritaires. Et, en plus, on passe les budgets en force. Le Président justifie la dissolution pour, dit-il, obtenir qu'un gouvernement puisse passer des réformes. Résultat : depuis quelques mois, et ce n'est pas fini, je pense, c'est l'immobilisme le plus total. Et que dire de la démocratie que l'on piétine et humilie par l'usage systématique du 49.3 ? Le comble dans la colère causée par ce budget, c'est l'indécence récente, et je ne sais plus si c'est hier ou avant-hier, du président du MEDEF qui se plaint de subir de nouvelles ponctions fiscales, avec derrière toujours les surenchères de l'extrême droite. Et pourtant, la mise à contribution des profits et des grandes fortunes est ridiculement marginale. En fait, l'exécutif dominé, vous le savez, par les partis qui ont perdu les élections l'été dernier, fait valoir que l'objectif de ramener le déficit public à 5,4 % du PIB est en passe d'être atteint, ce qui semble peu probable lorsque l'on prive les services publics de ressources vitales, quand on asphyxie des pans entiers, comme c'est le cas de la culture, quand on met au régime sec les collectivités territoriales, vous venez de le dire. Même s'il y a moins, il reste que les conséquences sont là. En faisant ainsi, c'est aussi l'économie française, et je reviens aux difficultés, que le tandem MACRON-BAYROU va engager. L'Observatoire français des conjonctures économiques, qui n'est pas un nid de gauchistes, chiffrait que le budget de BARNIER aurait eu un effet récessif de 0,8 % ; celui de BAYROU, avec 23,5 milliards de coupes budgétaires, nous coûtera encore plus cher. La politique, je ne sais pas qui le disait mais je le

pense, ce n'est pas que répondre à l'instant présent, c'est aussi se projeter, mais ce n'est pas la logique des libéraux : c'est tout, tout de suite.

Ce budget est donc pire que le précédent, et il n'est que le prolongement de la politique d'Emmanuel MACRON depuis 2017. Et ceci, malgré toutes les grandes paroles qu'il avait évoquées à l'époque, les grandes promesses qu'il avait faites, à l'opposé total des grandes orientations qui devraient être prises pour le pays, en particulier - et il faut le souligner beaucoup en ce moment - en matière de bifurcation pour le pays, en particulier sociale. C'est urgent de ce point de vue-là. Les conséquences seront très écologique et de justice sociale. C'est urgent de ce point de vue-là. Les conséquences seront très lourdes. Par exemple, pour l'habitat, avec 2 milliards en moins ; le budget de l'éducation nationale va perdre 227 millions par rapport au budget BARNIER. C'est pour vous dire... L'écologie va perdre 2 milliards par rapport à 2024, les tempêtes - on n'en a pas pour certains ; moins 1,6 milliard au ministère du Travail ; moins 541 millions à l'agriculture, à qui on fait beaucoup de promesses ; la mission de cohésion du territoire perd 680 millions d'euros. Tout cela au nom de la réduction des déficits. C'est ainsi que l'on obtient le projet de loi de finances le plus austéritaire depuis 25 ans, ce qui, on peut ne pas en douter, va creuser les injustices qui ont été au centre déjà des dernières législatives avec le résultat qui en a découlé et que nous connaissons tous, et qui sont d'ailleurs la cause de ce que vous décriviez tout à l'heure, Monsieur le Maire.

Le gouvernement aurait pu rendre le budget plus acceptable en prenant en compte les propositions venant de la gauche, mais il a préféré céder encore une fois aux pressions d'une droite dure et des ultras riches. C'est cela qu'exprime ce budget, et dont les conséquences seront présentes partout, jusqu'aux contraintes imposées aux collectivités locales.

Dans cette situation régressive, ne soyons pas surpris que des députés n'aient plus qu'un seul mode d'expression pour agir : celui de la censure. Comme BARNIER, BAYROU ne respecte pas l'expression des urnes. Et pourtant, des propositions ont été faites à l'Assemblée nationale pour répondre aux urgences sociales et économiques. C'est le cas de la proposition de loi alternative proposée par les députés GDR et les sénateurs CRCE. Face au gouvernement qui refuse de dégager de nouvelles recettes, ces deux groupes ont proposé 20 mesures d'urgences sociales et fiscales. Ainsi ils tablent sur 84 milliards de recettes supplémentaires, en s'attaquant - vous ne serez pas surpris par ce que je dis à l'évasion fiscale et en instaurant une taxation sur les transactions financières. Parmi d'autres mesures, je vais vous citer l'abrogation de la réforme des retraites, l'indexation des salaires sur l'inflation, l'augmentation du smic à 1600 €, l'instauration d'une taxe sur les hauts patrimoines, la rehausse du point d'indice des fonctionnaires de 10 % ainsi que le rétablissement de l'impôt sur les sociétés. Vous allez, je sais, pousser des cris d'orfraie. Mais toutes ces mesures sont au service de la solidarité nationale, et non au profit d'une poignée d'individus. Ces propositions ne sont pas que celles venant des députés, mais bien de la demande des syndicats, des associations et des travailleurs. Elles prennent à contrepied les coupes claires qui vont s'effectuer dans les budgets des services publics, des collectivités et de la sécurité sociale. La situation socio-économique, chers collègues, impose de changer de cap. La pauvreté est grandissante. Encore aujourd'hui, dans la presse nationale, plusieurs journaux faisaient part de cette situation : le mal-logement qui s'accélère à la vitesse grand V, les prix des produits de première nécessité explosent alors que les salaires stagnent, mais les inégalités de patrimoine, par contre, celles-ci, elles durent.

Alors ne cherchez pas l'erreur ; c'est la conséquence de choix politiques voulus par la droite dont vous êtes issu, Monsieur le Maire, et de vos soutiens macronistes, comme Monsieur LEFÈVRE, député et porte-parole de son parti macroniste. Du matin au soir, dans les médias, on nous rabâche à longueur d'heures, même de minutes, que l'on va droit dans le mur. D'ailleurs sans dire pourquoi ni à cause de d'heures, même de minutes, que l'on va droit dans le mur. D'ailleurs sans dire pourquoi ni à cause de dui. Eh bien oui, c'est à cause des partis dont la seule ligne de conduite est le libéralisme à tout vent.

Bien sûr, dans ces conditions, vous l'avez dit, je le partage, préparer dans les communes un budget devient un exercice des plus complexes. Mais n'en rajoutons pas aux difficultés des habitants. La seule ligne de conduite qui prévaut aujourd'hui est celle du maintien des services publics, de tous les services publics. Et c'est cela qui guidera la position de notre groupe dans cette préparation budgétaire et au moment du vote du budget. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur FAUTRÉ pour cette prise de position. Monsieur MAILLER. »

M. MAILLER

« Oui, merci Monsieur le Maire, merci Madame AMAR pour cette présentation du rapport d'orientation budgétaire. Effectivement, merci aux services pour toute la première partie d'analyse de la situation en matière nationale. Mais voilà, malgré tout, comme on le dit malheureusement depuis quatre ans maintenant, le document qui nous est remis est d'une particulière indigence. Pour preuve : sur 39 pages, 22 pages nous parlent de la situation nationale, ce qui, certes, est très utile, mais quand on feuillette plus avant le document, eh bien on n'a aucune réelle orientation sur, je parle bien des politiques publiques que vous souhaitez mettre en œuvre : rien sur la jeunesse, rien sur l'enfance, rien sur le droit des femmes, rien sur la condition animale. En fait, ce ne sont que des tableaux, et la seule réelle orientation que l'on peut réellement déceler, c'est en réalité des économies dans tous les domaines, avec cette idée qu'il faut encore renforcer cela. D'ailleurs je vous remercie, parce que vous me donnez donc l'occasion de vous montrer jusqu'où votre politique conduit, à vouloir restreindre pour dégager un maximum d'autofinancement, pour pouvoir financer des investissements dont l'utilité et l'intérêt général de certains restent à démontrer. Madame ARRON, vous qui êtes une sportive, trouvez-vous logique ? »

(Plusieurs élus font remarquer à l'intervenant que Madame ARRON s'est absentée. Rires)

M. MAILLER

« Pardon, désolé, désolé. Ce n'est pas grave. »

Monsieur le Maire

« Vous voyez, vous l'avez fait fuir. »

M. MAILLER

« Peut être que d'autres... »

Monsieur le Maire

« Vous l'avez fait fuir, et comme elle court vite, vous ne pourrez pas la rattraper. »

(Rires)

M. MAILLER

« Ce n'est pas grave, quand elle reviendra, elle aura la question. Mais comment peut-on accepter que dans le gymnase Léo-Lagrange, que certes vous voulez détruire en disant qu'il est délabré, mais en même temps, il est encore en état puisque, à l'époque, quand on les construisait, on savait construire

des gymnases qui tiennent. Il n'est peut-être plus flambant neuf, mais je pense qu'il mériterait autre chose. Trouvez-vous normal que, pour une activité d'enfants de 6 à 12 ans, on soit avec une température de 11,7° à 11,8° en début, donc à 19 h 00 et qu'ensuite, lorsque vous vous finissez votre entraînement, vous terminiez à 9° ? Est-il logique, et ça, ce n'est pas que d'aujourd'hui, ça fait plusieurs fois que ça dure, avec trois souffleries qui fonctionnent bon an mal an, surtout une qui ne fonctionne pas a priori de manière permanente. Enfin ce sont les conséquences de toutes ces économies de bouts de chandelles. C'est dans un autre gymnase. On pourrait se dire : ce n'est que Léo-Lagrange, mais comme on veut s'en séparer, ce n'est pas bien grave, on peut le laisser mourir sur place. Mais quand, à Tabanelli, on retrouve les mêmes problématiques, peut-être pas dans des proportions aussi importantes, mais quand aujourd'hui, dans la salle, près de trois quarts des néons, pour ne pas dire plus, ne sont toujours pas remplacés et que ça fait 2 ans que les associations le signalent, et que, malheureusement, il ne se passe rien. Voilà à quoi conduit votre stratégie de réduire toujours plus les dépenses pour dégager de l'épargne brute puisque, effectivement, si l'on regarde le document qui nous est donné, on voit bien que c'est ce qui vous intéresse le plus, dégager de l'épargne brute. Et rappelons que si vous voulez dégager de l'épargne brute, c'est simplement au regard des recettes, réduire au maximum les dépenses pour dégager justement cette fameuse épargne brute.

Je vais prendre quelques éléments pour vous montrer comment il est difficile de débattre là-dessus, puisque l'on n'a rien sur les politiques publiques. Mais quand vous dites par exemple que vous maintenez le montant des aides apportées aux associations, eh bien moi, je ne peux que m'interroger puisque déjà, entre ce qui est inscrit au budget et ce qui est réalisé, quand on voit avec le compte administratif, on verra bien le compte administratif de 2024 ce qu'il dira, vous nous dites que vous maintenez 1 379 000 € de subventions aux associations, 1,5 million cette année, pardon 1,3 million cette année, alors que dans le ROB 2024, vous aviez mis 1 564 000 €. Alors, excusez-moi, quand vous cette année, alors que dans le ROB 2024, vous aviez mis 1 564 000 €. Alors, excusez-moi, quand vous dites que vous voulez maintenir, j'ai quand même quelques doutes là-dessus. Pareil, je crois que les agents de la commune seront ravis de savoir que dans le ROB 2024, vous aviez affiché 8 M € pour les indemnités de résidence et autres, et là vous n'en prévoyez que 6,7. Donc on voit bien les économies où elles se font, et pourquoi ? Pour des projets, comme on le sait, qui peuvent interroger quoi qu'il arrive. Je remarque également sur la partie relative aux données sur les effectifs, que cela fait quatre ans que vous nous remettez le même laïus sur les 1607 heures. À un moment donné, vous ne prenez même pas le minimum de temps pour changer quelques mots, ce qui démontre tout à fait le respect que vous avez pour l'ensemble de ce Conseil municipal.

Et puis voilà, on tombe aussi sur certains chiffres qui sont quand même intéressants. Je veux dire sur l'aménagement de la coque Verdun. On a payé 2,8 M € hors taxes, eh bien là, sur 2025, c'est 2,5 M que l'on envisage de mettre au budget pour l'aménager. Uniquement aménager la coque. Donc c'est bien, on dépense bien l'argent public

Et puis enfin, si l'on peut tourner encore quelques pages, sur l'encours de la dette, on a juste l'encours de la dette jusqu'au 31 décembre 2023, mais aucune perspective pour la suite. Alors on l'a sur autre chose. On a effectivement l'évolution attendue de l'annuité sans la dette future. Mais voilà. En fait, comment peut-on réellement débattre de vos orientations, alors qu'en fait il n'y en a aucune ? Donc voilà, bien évidemment, je pense qu'il n'y a pas à débattre de ce budget puisque l'on ne sait pas où vous voulez aller, si ce n'est réduire encore plus les dépenses et aller sur des projets qui sont divers, qui n'ont pas vraiment forcément une grande utilité pour l'ensemble de la population. »

Monsieur le Maire

« Merci. Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Merci Monsieur le Maire. Pas mal de choses ont été dites par mes collègues, du coup, je vais essayer de ne pas faire de répétition. Je vais tout simplement insister, puisque vous parliez d'instabilité qui coûte au pays, moi je voudrais parler de la violence et de l'insulte de ne pas avoir respecté le résultat des urnes, et le retour de Madame 49.3, qui va encore nous ramener dans des situations certainement, puisque l'on a connu Monsieur BARNIER, qui a été censuré par rapport à ce 49.3, Monsieur BAYROU, qui aura du mal à faire passer son budget, donc qui va encore passer par le 49.3. La signification de toutes ces économies ? Mes collègues en ont longuement parlé, à savoir l'éducation, la santé et l'écologie : par rapport à toutes ces urgences-là, effectivement, on ne pense pas au futur, mais c'est vraiment instantané. La baisse des dépenses, cela a été dit aussi précédemment sur la question du personnel qui en pâtit déjà dans le service public. On parlait de 2,7 millions, on ne sait pas ce que cela va signifier les 2,8 milliards à l'échelle de Champigny. Vous nous l'avez dit tout à l'heure, mais la question, c'est déjà au niveau du personnel, ce que l'on peut constater aujourd'hui, c'est que les économies se font sur lui. Sachant que le travail dans la fonction publique, aujourd'hui, il faut vraiment le vouloir; il y a le gel du point d'indice qui a été subi longuement, et là, dernièrement, il y a des décisions qui me surprennent. Pour moi, ce qui semble être des économies de bouts de chandelles, à savoir un accident de travail aujourd'hui, à la mairie de Champigny, on n'a plus de bon de soin. J'ai été surprise d'apprendre cela en croisant quelques agents. Donc si vous voulez nous éclairer là-dessus, parce qu'un accident de travail, où l'on vient travailler, on se blesse sur son lieu de travail, aujourd'hui, on ne peut plus être soigné. Enfin il faut sortir les frais, avancer les frais, si j'ai bien compris, et attendre une enquête, une enquête pour savoir si l'on va prendre en charge ces soins. Je me suis renseignée sur les Villes de droite aux alentours ; il me semble que Champigny est la seule Ville à faire cela, et même dans le privé, je ne crois pas que ça existe. Et dernièrement, la blague du mois de décembre, que les agents quittent à 16 h 30, mais il faut qu'ils récupèrent derrière. Franchement, c'est quand même un peu léger. Je pense que les économies, vous pouvez peut-être les chercher ailleurs. »

Monsieur le Maire

« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur TITOV. »

M. TITOV

« Merci, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire

« Vous êtes déjà intervenu une première fois, je vous demanderai de faire bref. »

M. TITOV

« Oui, oui, en général je ne fais pas des choses très, très longues. (Rires) Ce n'est pas mon genre. »

Monsieur le Maire

« Je vous laisse la responsabilité de vos paroles. »

M. TITOV

« Je voulais juste savoir, en tant qu'élu et en tant que Campinois, Madame AMAR, vous avez parlé des amendes. Est-ce qu'au bout d'un moment on peut connaître le nombre d'amendes ? »

Mme AMAR

« Non. »

M. TITOV

« Et les motifs ?

Mme AMAR

« Non. »

(Rires)

« Et pour répéter, je suis complètement pour le maximum d'amendes pour les vitesses excessives et pour les déchets sauvages. Je suis complètement pour. Et est-ce que, en tant que Campinois et en tant qu'élu, est-ce qu'il est possible de connaître le nombre d'amendes et les motifs ? Merci. »

« Monsieur TITOV, on vous a déjà répondu sur le sujet. On ne va pas répéter quinze fois la même chose. Monsieur le Maire On met aujourd'hui des amendes extrêmement lourdes, par contre sur les dépôts sauvages. On a mis en place un dispositif où l'on a un certain nombre de résidences soit de copropriétés ou de bailleurs en particulier, qui sont lourdement sanctionnés, puisque l'on a des amendes qui sont montées jusqu'à 5700 € pour des dépôts sauvages qui n'avaient pas lieu d'être. Donc vous voyez que ce que vous appelez comme souhait, on le met en œuvre, en tout cas sur une partie de votre demande.

Quelques mots par rapport à ce qui a été dit. Tout d'abord Monsieur FAUTRÉ, je peux partager certaines réserves que vous avez pu évoquer sur la question du pays. Qui nous a mis là ? Je n'étais pas favorable au Président aux dernières élections, je soutenais, non pas une baronne, mais une présidente de Région qui se présentait à la présidentielle et qui disait que le Président avait cramé la caisse. On en voit les conséquences aujourd'hui. On avait effectivement une situation où l'on a mis en place le « quoi qu'il en coûte » avec le COVID, qui avait son sens, mais qui n'avait pas de raison de perdurer aussi longtemps. Et c'est cela qui a généré cette situation difficile qui, aujourd'hui, nous amène dans cette fragilité de notre pays, et donc aussi des collectivités locales. Après, on peut continuer à dire indéfiniment, c'est de la faute des uns, c'est de la faute des autres, ou être responsable et se dire : au fond, OK, il y a eu des mauvais choix qui ont été faits, mais on est responsables, et aujourd'hui, il faut aller de l'avant. Moi je me félicite d'une partie de la gauche, celle qui est responsable : ne pas voter la motion de censure pour faire en sorte que le pays aille de l'avant. Je note que ce n'est pas le cas de toutes les forces de gauche. Je crois que le Front de gauche, rebaptisé NUPES ou NFP, n'existe plus aujourd'hui. Donc la réalité, c'est que l'on doit faire en sorte d'aller de l'avant.

Après il y a des choses qui ne sont pas entendables, de la part de vous, Monsieur MAILLER. Dire que ce qui est écrit là « relève de l'indigence », non mais vous vous rendez compte de ce que cela veut dire ? Et après, vous allez vouloir nous parler en remerciant le travail des services, donc le travail des services, c'est de l'indigence. On note le respect que vous pouvez avoir à la fois pour les élus. »

M. MAILLER (hors micro)

« Mais c'est votre document. »

Monsieur le Maire

« Et c'est aussi celui des agents. Vous dites... »

M. MAILLER (hors micro)

« Non, non, non, non. »

Monsieur le Maire

« Monsieur MAILLER, arrêtez de parler en même temps que moi. Je vous ai écouté, je n'ai pas parlé en même temps que vous. Donc vous m'écoutez. Qu'est-ce que je vous dis ? Simplement, je reprends vos mots. Vous nous dites : je félicite les services pour la première partie du rapport, donc vous les félicitez. En même temps, vous dites que leur travail relève de l'indigence, donc il y a une contradiction qui est extrêmement forte et qui est inacceptable en termes de propos. Ensuite vous dites : vous faites de l'épargne brute afin de financer des projets pharaoniques qui ne profiteront qu'à certains, qui ne sont pas pour les Campinois. L'école Henri-Bassis, ce n'est pas pour les Campinois ? La médiathèque... Alors on va parler chiffres. Parce que vous dites : on ne comprend rien, il n'y a pas d'orientations, il n'y a que des tableaux. Bon des orientations budgétaires avec des tableaux et des chiffres, en même temps, c'est un peu logique. »

M. MAILLER (hors micro)

« Ce n'est pas l'essentiel. »

Monsieur le Maire

« Mais arrêtez de parler en même temps que moi, Monsieur MAILLER. Cela doit être possible de temps en temps d'écouter l'autre, d'avoir le respect.

Donc première orientation budgétaire, puisque vous voulez avoir des orientations. Le plus gros poste budgétaire en termes d'investissement, c'est le scolaire. Plus de 30 M € pour cette école, plus les études qui ont déjà démarré pour les autres écoles qui sont à réaliser. Deuxième poste budgétaire dans ces orientations, c'est la culture, avec le projet de la médiathèque du bas, mais aussi celle du haut, on travaille sur la programmation. Troisième orientation, ce n'est pas des choses somptuaires, ce n'est pas des choses pour les Campinois qui n'existent pas, qui viendraient d'ailleurs : le stade Léon-Duprat, le sport. C'est concret, et c'est des choses qui sont en train de se réaliser.

Vous nous dites : 2,5 M dans la coque Verdun. Oui, pour des agents de la Ville, qui vont travailler dans ces bureaux. Ce n'est pas pour des gens qui n'existent pas, ce sont des agents qui sont dans le bâtiment au-dessus de la médiathèque, qui vont venir travailler là. Alors si vous faites le ratio entre l'achat et l'aménagement, on est dans des ratios tout à fait normaux pour du bureau, tout à fait normaux. Et donc on aura quelque chose, effectivement, de qualitatif pour faire travailler les agents de la collectivité dans de bonnes conditions, et il n'y a rien de somptuaire en la matière.

Alors après, comme toujours, mais je connais les méthodes, c'est celles un peu de l'extrême gauche classique. J'ai la même chose à la Région. On va chercher le petit détail pour dire que l'on fait des économies à n'en plus finir. Alors effectivement, il y a un problème sur les aérothermes de Léo-Lagrange, ce qui fait que la température a baissé. Mais est-ce que c'est une volonté pour faire des économies de bouts de chandelles ? Pas du tout. Cela ne prouve qu'une seule chose, c'est que ce

bâtiment, il est vétuste, il est en mauvais état, et il a besoin d'être refait. Il nous coûte une fortune aujourd'hui en termes d'interventions, et depuis des années... On a les éléments, on vous les communiquera, si vous voulez. C'est hors normes. C'est le bâtiment sportif qui coûte trois fois plus cher que tous les autres. Voilà, et pour une qualité d'accueil qui n'est pas formidable, avec des fuites régulières, avec des problèmes sur le parquet, enfin tout. Des choses ont été refaites, donc on ne va pas continuer à investir indéfiniment dans la première passoire thermique sportive de la Ville. Donc, effectivement, on passe à autre chose. Après vous me dites Tabanelli. Oui, l'éclairage va être refait cette année, c'est prévu, mais on a pris un petit peu de temps pour, justement, travailler sur les différentes possibilités. Pas simplement un éclairage pour reprendre juste avec du LED, comme ce que l'on a pu faire récemment sur la piscine, mais aller bien au-delà pour essayer de travailler sur les questions de scène. Donc il y aura des choses, ça va même nous coûter un petit peu plus cher, mais ce n'est pas grave, cela fera une meilleure utilisation. Vous voyez. Donc on ne travaille pas que pour des économies de bouts de chandelles. C'est comme vos camarades d'extrême gauche de la Région qui viennent prendre une photo d'une fenêtre abîmée et qui nous disent : c'est une catastrophe dans les lycées, alors que c'est le premier plan d'investissement de la Région, avec plus d'un milliard tous les ans. Alors c'est très facile de prendre une fenêtre, c'est de la caricature, c'est un domaine dans lequel vous excellez, mais dans toute la médiocrité de la gauche. Donc moi, je trouve que c'est quand même extrêmement déplacé par rapport à tout ce qui est fait, par rapport à l'état des sanitaires que l'on a récupérés dans les écoles où les enfants refusaient d'aller aux toilettes. Et ça, c'est votre bilan. Ça, c'est ce que vous avez fait. Et donc ça, je trouve que c'est vraiment incohérent d'aller sur ces approches-là. Voilà, je pense que le débat a eu lieu. Vous n'allez pas être appelé à reprendre la parole, puisque vous avez dit qu'il n'y avait pas de débat, donc s'il n'y a pas de débat, on va être conforme à vos propos, et donc on va passer au vote pour dire simplement que nous avons pris acte de ce rapport puisque, effectivement, le débat s'est tenu. Et donc on est tenus d'avoir un vote pour dire que le débat s'est tenu bien évidemment par rapport à ce rapport des orientations budgétaires. Donc qui est favorable pour dire que nous avons eu juste un débat, pas sur les orientations ? On ne parle que du débat, on constate qu'il y a juste eu un débat. Ce n'est que ça. Le vote du budget, il interviendra au moment du vote du budget. Qui veut s'abstenir ? Qui veut voter contre ? Voilà, mais vous ne votez pas contre le rapport des orientations budgétaires. Sur la tenue. Voilà. Point numéro 21, Aurore THIROUX. »

Le Conseil municipal a pris acte du rapport

Sortie de Monsieur le Maire

21) Octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Directeur de la publication du journal municipal de Champigny-sur-Marne

« Alors la délibération 21 concerne l'octroi de la protection fonctionnelle à Monsieur Laurent JEANNE, Maire et Directeur de la publication du journal municipal de Champigny-sur-Marne. En effet, reprochant à Monsieur Laurent JEANNE, en sa qualité de Directeur de la publication du journal municipal des propos prétendument diffamatoires publiés dans le journal municipal, la société IDF Habitat lui a signifié une citation directe l'invitant à comparaître devant le tribunal judiciaire de Créteil. Dans ce contexte, Monsieur Laurent JEANNE a sollicité l'octroi de la protection fonctionnelle pour assurer sa défense dans cette procédure, les faits reprochés étant directement liés à ses fonctions de Directeur de la publication, et sans qu'une faute personnelle ne ressortant des éléments disponibles. Il appartient à la commune de lui accorder cette protection. Y a-t-il des questions ? Monsieur LURIER. »

M. LURIER

« Est-ce qu'il est possible, je ne sais pas si c'est possible, avant de me prononcer, je souhaiterais avoir une copie de la citation. Puisqu'il s'agit d'une citation directe, il doit être possible de nous la communiquer. Je veux bien admettre qu'il n'y a aucune faute personnelle ressortant des éléments disponibles, mais n'ayant pas les éléments disponibles, je ne suis pas en situation de juger s'il y a faute personnelle ou pas, d'apprécier s'il y a faute personnelle ou pas.

Ensuite, quels sont les faits exacts reprochés, puisque cela rejoint un peu le premier point avec la copie de la citation. J'imagine qu'ils sont dedans mais, à défaut d'avoir la citation, quels sont les faits exacts reprochés ?

Et puis enfin dernier point, j'ai cru comprendre que c'était une procédure assez rapide, est-ce que l'audience est d'ores et déjà prévue ? Ou a-t-elle eu lieu ? Voilà dans un premier temps. Merci. »

(Long silence)

Mme AMAR

« Je me permets d'intervenir. On est en train de faire le point pour pouvoir vous répondre, Monsieur LURIER. On est en train de faire le point pour pouvoir vous répondre. Si vous voulez bien patienter quelques instants... »

M. FAUTRÉ

« Si je puis me permettre... Il s'agit quand même de rappeler ce qui s'est passé. Si, aujourd'hui, il y a une plainte de la part d'IDF, c'est tout simplement dans le cadre d'une tribune du mois de mai 2024, des propos ont été tenus qu'IDF a considéré plus que malhonnêtes, c'est-à-dire que l'on a mêlé la question d'une subvention réalisée dans le cadre de la construction Union Jaurès, et on a mélangé le fait que la subvention, qui a été accordée très légalement, puisqu'il s'agissait d'une subvention pour une surcharge foncière, donc ce sont des choses que tous les Maires de France font de manière très régulière. De ce point de vue là, la préfecture n'a jamais fait une seule remarque concernant aucune des subventions pour surcharge foncière ces 20 dernières années, mais il a été mélangé dans les propos, dans la tribune, le fait que l'argent aurait été utilisé à l'intention des camarades communistes. Voilà la raison pour laquelle il y a eu une plainte. »

Mme THIROUX

« Monsieur FAUTRÉ, je vous arrête. Nous, on n'est pas en train de juger du fond ; nous, on juge de la demande de protection fonctionnelle de Monsieur le Maire en qualité de Directeur de la publication. On n'a pas à juger le fond. »

M. FAUTRÉ

« Non, mais d'accord... »

Mme THIROUX

« Vous n'avez pas à tenter de savoir, c'est le juge qui va déterminer la recevabilité. »

M. FAUTRÉ

« Bien évidemment, bien évidemment. »

« Nous, on doit se prononcer sur l'accord ou pas de la protection fonctionnelle à Monsieur le Maire. C'est tout ce que l'on nous demande. »

« Je dis simplement pour revenir à mon propos qu'IDF, dans ce cadre-là, a juste exprimé un droit. C'était celui d'apporter une réponse. Ce droit de réponse a été refusé par le Maire, qui est par ailleurs Directeur de la publication du Bulletin municipal, et donc aujourd'hui, la justice peut décider que ce droit de réponse soit accordé à IDF. »

« Tout ce que je peux vous dire, c'est que le courrier qui a été adressé par IDF Habitat est bien en qualité de Maire de Champigny. Monsieur MAILLER. »

« Oui, Madame THIROUX, dans la note que vous nous avez transmise, elle laissait penser qu'il n'y a pas de faute personnelle du Maire. Malheureusement, effectivement, on n'est pas là pour apprécier ce que le juge dira. »

Mme THIROUX

« Tout à fait. »

« Par contre, on est là pour apprécier si les conditions relatives à la protection fonctionnelle sont réunies, ce qui, à mon sens, n'est pas le cas vu l'information que nous venons d'avoir, d'une part par rapport à des propos qui pourraient être considérés comme diffamatoires, et de l'autre côté parce que, a priori, le droit de réponse, qui est un droit obligatoire quand on met en cause quelqu'un - même si je sais que Monsieur le Maire à plusieurs reprises a refusé mon droit de réponse et qu'il s'est octroyé lui-même un droit de réponse directement dans la publication sur mes tribunes, alors que, légalement, on n'a pas le droit de le faire - je pense qu'effectivement, la faute personnelle me semble être suffisamment caractérisée pour que nous puissions voter contre cette demande de protection fonctionnelle. »

« Je prends bonne note de votre remarque, Monsieur MAILLER, de votre position de vote. Monsieur TITOV. »

« Merci, Madame THIROUX. Je ne comprends pas trop pourquoi est-ce que Monsieur le Maire est parti, puisqu'on parle de Monsieur le Maire. »

Mme THIROUX

« Je vais laisser la parole à Madame AMAR qui va vous expliquer. »

Mme AMAR

« Monsieur le Maire est parti parce qu'il doit partir. Monsieur le Maire est parti parce que les services nous ont rappelé que Monsieur le Maire ne devait pas être présent pendant que nous débattions de cette délibération. Je voudrais juste rappeler, comme nous l'ont bien précisé les services, ce n'est pas Monsieur le Maire qui est « attaqué » entre guillemets, c'est le Directeur de la publication. »

M. TITOV

« Je vous remercie, Madame AMAR pour les explications, mais d'ailleurs Madame THIROUX et Madame AMAR, je trouve qu'il fallait peut-être le signaler, parce que vous dites ça, mais il fallait prévenir. D'un autre côté, en quel cas, IDF Habitat n'a pas le droit… »

Mme THIROUX

« Je pense que l'on a été claires, Monsieur TITOV. On n'est pas là pour juger du fond, on est là pour donner ou non la protection fonctionnelle. On va passer au vote. »

M. TITOV

« Non, mais... »

Mme THIROUX

« Je pense que tout le monde a pu s'exprimer. »

M. TITOV

« Je pose une question : en quoi Monsieur le Maire est menacé parce que, normalement, la protection fonctionnelle, c'est quand quelqu'un est menacé. Et en quel cas IDF Habitat a le droit de s'exprimer dans le journal municipal ? IDF Habitat, en aucun cas, n'a aucun droit de s'exprimer dans le journal municipal. Il n'en a pas la possibilité. »

Mme THIROUX

« Je pense que là, il n'y a pas de refus d'expression à IDF Habitat dans le journal. Ce n'est absolument pas la question qui est posée. On pose la question de la protection fonctionnelle. Monsieur le Maire dit qu'IDF Habitat l'a convoqué au tribunal pour un sujet. La question c'est : apportez-vous la protection fonctionnelle ? C'est toute la question qui est posée. »

M. TITOV

 $^{\rm w}$ Mais pourquoi est-ce que l'on parle du journal municipal, alors ? $^{\rm w}$

Mme THIROUX

« Parce que c'est lié à la tribune qui a été publiée dans le journal municipal. Voilà, et qu'il est Directeur de la publication en qualité de Maire. Seul le Maire est Directeur du journal, de la publication. OK. Estce que l'on peut passer au vote ?

(L'Assemblée approuve.)

Mme THIROUX

« Alors rapidement Madame ADOMO. »

« Excusez-moi, je voudrais reprendre la parole quand même pour rappeler que ceux qui siègent au sein d'IDF Habitat ne peuvent pas prendre part au vote. Ça vaut mieux de le rappeler puisque l'on n'a pas encore voté. »

« Non, non, on va passer au vote. Monsieur MAILLER, une dernière parole, et on arrête là. »

« Je voudrais préciser votre parole justement. Ce n'est pas simplement ce que l'on doit aujourd'hui déterminer, c'est : est-ce que les conditions d'un droit à la protection fonctionnelle sont réunies ? Si l'on estime que le Maire, le Directeur de la publication a commis une faute personnelle, oui ou non ? »

Mme AMAR (hors micro)

« Mais on n'est pas juges... »

« Si l'on considère qu'il n'en a pas commis, on vote pour cette proposition-là, la protection M. MAILLER fonctionnelle; et si l'on n'est pas d'accord, si l'on pense qu'il a commis une faute personnelle, on vote contre.»

« Eh bien écoutez, vous votez avec votre conscience. On va passer donc au vote. On a dit qu'on arrêtait. Allez, on passe au vote. »

M. TITOV

« Juste une remarque. »

Mme THIROUX

« Non, non. »

M. TITOV

« Je voulais dire que... »

Mme THIROUX

« Non. »

(L'assemblée proteste.)

Mme THIROUX

« Vous ne discutez pas, je ne vous ai pas donné la parole. »

M. TITOV

« Il y a toujours des... et ça ne sert à rien... »

Mme THIROUX

« Monsieur DUVAUDIER. »

M. DUVAUDIER

« Bon, je crois que c'est clair pour tout le monde. Donc maintenant, je suis d'accord avec Madame ADOMO, je ne participerai pas au vote en tant qu'administrateur d'IDF Habitat. »

Mme THIROUX

 $\scriptstyle\rm (Y\ a-t-il\ d'autres\ personnes\ qui\ ne\ peuvent\ pas\ participer\ au\ vote\ ?\)$

M. NGANDÉ

« Madame CAPORAL, Monsieur FAUTRÉ. »

Mme THIROUX

« Madame CAPORAL ? »

M. NGANDÉ

« Monsieur FAUTRÉ aussi. »

Une élue (hors micro)

« Mais est-ce que c'est sûr ça ? »

Un élu (hors micro)

« Je ne sais pas. »

Une élue (hors micro)

« Il y a un doute là-dessus. »

Mme THIROUX

« Monsieur FAUTRÉ aussi. »

M. FAUTRÉ (hors micro)

« Non, non, mais si on ne vote pas, on ne vote pas. Comme je ne sais pas, je ne sais pas. »

Mme THIROUX

« Je n'ai pas compris. Vous ne savez pas si vous avez un lien avec IDF Habitat, c'est ça ? Allez qui donne un avis favorable ? Défavorable ? Abstentions ? Refus de vote ? Merci, on va pouvoir rappeler Monsieur le Maire. »

« Bien, on va pouvoir passer au point 22. Ce Conseil municipal ne se sera pas transformé en tribunal. Donc je laisse la parole à Évelyne SAILLAND pour faire le rapport d'activité du SIFUREP.

à la majorité,

Mme Aurore THIROUX, Mme Sophie AMAR, M. Patrice LATRONCHE, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M Alain CHATAUD, Mme Christine ARRON, M Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M Grégory GOUPIL, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Geneviève CARPE, M. Wilfrid BASTIN, Mme Delphine BERTRAND, M. Léon NGANDE, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Yohann PICOT, M Yann VIGUIÉ, M. Bernard GAUDIÈRE, M Philippe LHOSTE, M. Henrique RIBEIRO, M. Raymonde DUVERGER, M. Philippe BOULAY, M. Marie PARLOUAR, Mme Mylène BENOLIEL, Mme Evelyne SAILLAND, Mme Muriel DEGAGER-PHALANCHERE, Mme Didière DONATIEN, M. David SLIMOVICI, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M. Franck BARON, M. Tony PESSOA, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Emmanuelle NGANDE, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Jean-claude FORHAN

M. Sylvain SOLARO, M. Philippe SUDRE, M. Jean-Jacques MAILLER, M. Mamadou SY, Mme Hala MASMOUDI-LAJNEF, M. François TITOV, Mme Fily KEITA-GASSAMA

M. Laurent JEANNE, Mme Chrysis CAPORAL, M. Christian FAUTRÉ, M. Yvon LURIER

22) Rapport d'activité SIFUREP 2023

« Bonsoir à tout le monde. Donc le rapport d'activité 2023 que vous avez eu bien sûr. Donc le SIFUREP, syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne, gère par délégation sept équipements funéraires : 5 crématoriums dont celui de Champigny-sur-Marne et 2 chambres funéraires.

Ce rapport met en avant les différents services auxquels la Ville a souscrit : bénéficier de la prise en charge gratuite dans certains cas, de bénéficier de la gratuité pour les 135 obsèques des enfants de moins de un an, d'accorder des forfaits d'inhumation et de crémation aux administrés à moins de 2000 €, d'obtenir 10 % sur le catalogue général lorsque les administrés ne souhaitent pas prendre de forfait mais un service à la carte, et d'octroyer 50 % de remise pour les obsèques des enfants d'un an

Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre acte de la présentation du rapport d'activités du SIFUREP pour l'année 2023. »

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur le rapport du SIFUREP ? Il n'y en a pas, donc c'est une

Donc c'était le dernier point de notre séance. Il y avait trois questions diverses. Donc Monsieur FAUTRÉ en premier. »

Le Conseil municipal a pris acte du rapport

Questions diverses

M. FAUTRÉ

« J'avais une question assez rapide. J'ai eu l'écho d'un certain mécontentement concernant les parents d'élèves du groupe scolaire Romain-Rolland qui se plaignent, disent-ils, de repas pas toujours complets, et surtout du fait qu'un certain nombre de classes sont obligées de manger à la fin, et ils attendent 13 h 20. Donc vous comprendrez que la rentrée scolaire, c'est à 13 h 30 : soit ils ne mangent que l'entrée, soit ils mangent tout et ils reprennent l'école beaucoup plus tard. Donc c'est évidemment des dysfonctionnements dont j'ai eu l'écho. Je ne suis pas allé sur place pour voir comment les choses se passaient. En tout cas, c'est ce mécontentement qui a l'air assez conséquent dans ce groupe scolaire. Et puis je voudrais profiter, puisque vous n'avez pas souhaité que l'on intervienne juste après votre information concernant le musée de la Résistance, en précisant que celui-ci est en crise depuis deux ans, ce que, évidemment, je regrette à titre personnel, mais bon, fallait-il en profiter pour tout remettre en cause ? Je n'en suis pas sûr. En tous les cas, malgré cette crise, malgré le fait que le Département et la Ville ont baissé de manière sensible les moyens financiers et les subventions au musée, il n'empêche que, pour avoir regardé attentivement leur bilan 2024, je crois que l'association peut, malgré tout, être fière des actions qui ont été menées tout au long de l'année 2024. Je ne vais pas vous les citer. Je les ai écrites, mais je ne le ferai pas, il est trop tard. Mais en tous les cas, je peux quand même repréciser cela. Dans l'ensemble des informations que vous avez données, vous avez certainement omis de le dire, mais bon, il faut rendre à César ce qui appartient à César. Il faut aussi, dans ce que vous avez affirmé, rappeler quand même que cette association a maintenant 40 ans. Je crois qu'ils fêtent leur 40e anniversaire cette année, puisque la création s'est faite le 17 mai 1985 et, préalablement à cette association, il s'était créé, en décembre 1964, une autre association pour la création, là, d'un musée de la Résistance. Donc vous voyez, je crois qu'il faut tenir compte de ce qui se passe aujourd'hui, mais il faut aussi remettre l'information dans son contexte plus général. Et dans le bilan de cette association, il faut aussi préciser qu'ils se sont donné les moyens de rechercher d'autres financements. Ils ont lancé une campagne nationale qui a été utile, une campagne de mécénat également aussi, parce que travailler avec moins d'argent, on le sait bien, c'est quand même plus compliqué que quand on en a. Donc moi, je voudrais quand même en profiter pour souligner et rappeler cela. Et puis, vous qui êtes très sensible à l'avenir du musée de la Résistance nationale, il aurait été bien que, dans ces années de crise, la Ville de Champigny ait eu la correction, si je peux dire, je ne trouve pas d'autre mot tout de suite, d'utiliser, excusez le terme, le bulletin municipal pour valoriser le musée de la Résistance nationale, qui est un formidable vecteur de rayonnement pour la Ville de Champigny. Et donc c'est un peu dommage que vous n'ayez pas eu la délicatesse de profiter du Bulletin municipal, dont vous êtes Directeur de publication pour en faire état. Je pense que cela aurait été utile, ne serait-ce que pour le faire connaître aux Campinois. Vous savez très bien que parmi les Campinois, il y a un changement de population tous les ans. Les Villes bougent, les Villes vivent, donc beaucoup ne connaissent pas ce musée, et donc il faut le dire.

Et puis une dernière chose : je veux aussi souligner l'efficacité du travail de l'association malgré ces moments difficiles, puisque le nombre de visiteurs a plus que doublé. Je crois qu'il a été multiplié par cinq par rapport aux années précédentes, et c'est la preuve aussi, quoi que vous disiez, quand même que oui, il y a eu des problèmes, et ça, je le regrette personnellement, bien évidemment, mais pour autant, l'association a fait son travail, et elle l'a fait depuis très longtemps. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Je vous répondrai sur ces points. Monsieur TITOV. »

« Merci, Monsieur le Maire. Je souhaite vous féliciter, une nouvelle fois, pour l'adhésion au comité Yad Vashem. Cependant, j'ai remarqué que vous avez fait une célébration au niveau des fêtes d'Hanouka au mois de décembre au niveau de la place du Marché, et je suis tout à fait pour la fête d'Hanouka. Je respecte tout à fait cette fête, j'aime très bien cette fête, mais est-ce que c'est vraiment pertinent de célébrer une fête religieuse au sein de la place du Marché ? Vous êtes Maire, vous êtes censé respecter une certaine neutralité au niveau des religions. Alors moi je suis tout à fait pour, mais est-ce que, pour l'année suivante, est-ce que ce ne serait pas plus pertinent de faire cela devant le lieu de culte ou à l'intérieur du lieu de culte ? Parce que faire quelque chose en centre-ville, au niveau de la place du Marché, en ce qui concerne une religion, peu importe la religion, peu importe, je respecte tout à fait, mais il me semble que ce n'est pas tout à fait dans vos prérogatives. Merci. »

Monsieur le Maire

« Très bien. Madame KEITA. »

« Merci. Oui, moi, c'est une question parce qu'il y a eu une vague d'émotion, émotion qui est légitime **Mme KEITA-GASSAMA** concernant un incident qui se serait passé dans une crèche, et l'on n'a pas eu de communication de votre part, parce que l'on sait que les crèches, ça peut être une crèche publique comme privée. Bon après, ça a abouti sur un non-lieu, mais je pense que c'était quand même important de communiquer pour rassurer, parce que ça laisse planer un doute. Quand on parle de crèches, on va tout de suite penser aux crèches municipales, départementales. Donc là, est-ce que vous en savez plus sur la crèche qui a été concernée par cet incident ? Voilà. Vous voyez de quel incident je parle ? »

Monsieur le Maire

« Je vois tout à fait à quoi vous faites référence.

Alors pour vous répondre brièvement à cause de l'heure tardive, oui, Monsieur FAUTRÉ, vous avez raison : il peut arriver, ponctuellement, sur Romain-Rolland qu'il y ait une difficulté en fin de service. C'est arrivé une fois effectivement. Pourquoi ? Parce que c'est la seule école où nous avons trois services. C'est assez tendu. On a un renouvellement de population sur le quartier de Cœuilly avec l'arrivée de familles avec de jeunes enfants. On n'a jamais eu un tel taux, aujourd'hui, de fréquentation de la restauration scolaire, en plus des augmentations d'effectifs sur l'ensemble de la Ville. Cela a effectivement un impact. Alors c'est arrivé une fois, effectivement, où les enfants n'ont pas eu le choix du plat qu'ils auraient souhaité sur les derniers, et qui avaient un temps court parce qu'effectivement, il y a eu beaucoup d'enfants, ce jour-là, qui ont fréquenté la structure. Mais c'est arrivé une fois, c'est ponctuel. On essaie de faire en sorte que ce genre d'incident, évidemment, ne se reproduise pas. Concernant le musée, bien évidemment, il n'est pas question, je pense que ce n'est pas le lieu

aujourd'hui, compte tenu de ce qui a été décidé, de refaire l'histoire, surtout que, quand certains, et en particulier certaines tendances politiques ont voulu refaire l'histoire de cette période, cela n'a pas toujours été très reluisant. Donc je crois qu'il n'est pas utile de revenir sur ces questions-là.

Pour autant, ce n'est pas une souscription de 70 000 € qui va sauver un musée qui a des dépenses autour de 700 000 € par an. C'est bien que ce soit fait, mais ce n'est pas ce qui sauve véritablement le sujet. J'aurais bien aimé communiquer sur le Bulletin municipal sur l'existence du musée, mais il y avait un certain black-out pendant un temps d'une des deux associations qui ne voulait absolument pas travailler avec la mairie. Ce n'est pas mon choix, c'est le leur. À partir du moment où il y avait un choix qui est un peu politicien, pour le coup, on a décidé effectivement de ne pas avancer dans le sens d'un travail partenarial que j'appelais de mes vœux. Alors je me réjouis, non pas du travail de l'association, non pas du travail des deux associations, mais du travail de tout le monde et, en particulier, de l'État, comme j'ai eu l'occasion de le dire, qui a pris ses responsabilités et qui a déployé une équipe de grande qualité : le directeur de la DRAC, le directeur des Archives nationales, les deux inspecteurs, le directeur régional. Voilà. Il y a eu un travail extrêmement important des services de l'État, qui ont mis à disposition jusqu'à cet été, nous aurons à disposition une conservatrice en chef, qui est chargée d'administrer et de remettre en ordre des choses qui n'étaient pas véritablement intégrées. Ça, ce n'est pas un jugement de ma part, je vous invite à lire le rapport qui a été fait par les deux inspecteurs qui ont noté notamment comment, pour des raisons, ce n'est pas moi qui le dis, comment pour des raisons électorales, puisque vous aviez voulu faire ouvrir ce musée huit jours ou quinze jours avant le premier tour des élections municipales pour faire un effet d'annonce, mais en attendant, au détriment des questions de management des équipes, qui ont été mises sous tension. Et ce n'est pas moi qui le dis encore, c'est vraiment le rapport des inspecteurs. Et au point de fragiliser toute la partie de préservation des archives. Ce sont des archives extrêmement fragiles. Donc tout cela, c'est quand même une situation qui a extrêmement fragilisé ce musée, et ce n'est pas le fait d'avoir 8000 scolaires, qui ne payent quasiment rien, qui va remonter les finances du musée, même si l'on est ravi d'avoir des scolaires dans ce bâtiment, et il en faut plus. Et moi j'appelle d'ailleurs à ce que notamment tous les lycéens des Villes de France viennent dans ce musée pour le découvrir. Aujourd'hui, on a un schéma qui est extrêmement précis, qui a été défini. Moi je me réjouis véritablement que les deux associations aient avancé, et ce n'est pas la grande révolution, le grand changement qui était appelé de mes vœux. Cela n'a rien à voir avec moi. C'est l'État qui a posé le cadre pas le Maire de Champigny, pas le président du Département, nous on a constaté qu'il y avait une crise et que l'on ne pouvait pas engager les finances de la Ville et du Département sans avoir une visibilité sur ce qui allait être fait, et en particulier au regard de la mauvaise gestion qui était opérée. Et, là encore, ce n'est pas moi qui le dis, je vous invite à relire le rapport. Donc à partir de là, aujourd'hui on a un schéma clair. Ce que je souhaite, comme le président du Département, puisque nous sommes les deux principaux financeurs au titre des collectivités, c'est que ce schéma qui a été arrêté, confirmé dans les intentions par tout le monde, se déploie ici au mois de juin, et que les statuts du groupement d'intérêt public soient signés, et que nous avancions. On a un véritable trésor avec ces archives, avec encore beaucoup de gens qui font des dons à ce musée. Et donc on a beaucoup de choses à valoriser, mais il y a un travail de fond. On a pris énormément de retard sur la préservation des archives, sur le recollement. Il y a un travail phénoménal à réaliser, et donc il faudra effectivement que chacun prenne sa part avec, je le redis, et cela a été un peu défini à la demande des financeurs, et je reprends les propos du préfet, aussi bien de l'ancien préfet que du nouveau qui ont confirmé : les orientations seront à travailler aussi avec les financeurs, parce que ce sont quand même les financeurs qui sont appelés à faire que cet équipement vive, même s'il faut effectivement déployer des partenariats.

Monsieur TITOV, sur la fête de Hanouka, écoutez, ça a existé avant, Monsieur FAUTRÉ peut en témoigner. Nous nous sommes croisés à la fête de Hanouka, c'était en 2019, je m'en souviens parfaitement. Donc vous voyez, on n'a rien fait de nouveau en la matière. Alors c'était de l'autre côté de la place, c'était du côté ouest ; on s'est retrouvés du côté est, cela ne change rien en fin de compte. Vous pourriez dire la même chose quand je vais au Nouvel An orthodoxe ou quand je vais au Nouvel

An berbère ou autre chose. Enfin cela fait partie des relations que l'on a avec tous les cultes. La loi de 1905, elle n'articule pas une séparation étanche entre le culte et la politique; elle définit que le politique doit faire en sorte que les cultes s'expriment, et nous n'avons pas à financer quoi que ce soit. Nous mettons les organisations, et nous le faisons pour tous les cultes. Quand il y a Hanouka, effectivement, on travaille avec l'association qui gère la communauté juive; quand la communauté musulmane a des rassemblements dans les gymnases, on met à disposition des gymnases et des équipes de la Ville; quand l'évêque de Créteil, Monseigneur Blanchet, est venu pour faire un grand rassemblement pastoral, on a mis à disposition le gymnase Tabanelli. On le fait pour tous les cultes et on regarde en fonction des besoins. S'ils ne le font pas à la synagogue, c'est parce que la synagogue, elle est trop petite. Si l'évêque est venu et qu'on ne l'a pas fait dans une église, c'est parce que c'était trop petit. Voilà. C'est la même règle pour tout le monde.

Alors sur la crèche, Madame KEITA, vous savez, je crois qu'aujourd'hui, il y a une tendance que je trouve particulièrement désastreuse dans notre société, qui est celle au fond de colporter des ragots, des rumeurs, des inventions. C'est particulièrement destructeur dans notre société. Il n'y avait rien dans cette affaire, strictement rien, une interprétation des parents qui se sont interrogés sur un glaire), savoir si c'était un glaire ou autre chose. Voilà. Alors rien de plus que ça. Alors il y a une vidéo qui a tourné, une vidéo particulièrement désastreuse, qui permettrait d'ailleurs, une vidéo avec des images toutes fausses bien évidemment. Avec l'IA, on fait des choses formidables. À l'institut Gustave-Roussy, aujourd'hui, on est capable dans la journée de détecter un cancer, et d'avoir un protocole dans la journée. On fait des choses extraordinaires. Le président de la République y était hier. Mais avec l'IA, on fait aussi les pires choses et on jette l'opprobre sur une idée ou une personne. Donc je n'ai pas à communiquer sur quelque chose qui n'existe pas. Ceux qui veulent colporter cela, colportent ce qu'ils veulent. Il y a des mensonges. Tout à l'heure, on nous parlait de ce qui se passait aux États-Unis. Il y en a qui font beaucoup de bruit avec des fake news. Moi je n'ai pas l'intention de colporter des rumeurs. Voilà ce que je peux vous dire sur ceci. Donc il n'y a absolument rien de fondé dans ce qui a tourné dans une vidéo. Tik tok, ce n'est pas la vie en vrai. Voilà. »

Mme KEITA-GASSAMA (hors micro)

« Il y a eu des articles dans la presse. »

Monsieur le Maire

« Des articles dans la presse qui n'ont pas été fondés non plus. Donc rien n'est fondé, donc il n'y a pas de communication à faire sur quelque chose qui n'est pas fondé, parce que des articles dans la presse... d'ailleurs ces articles dans la presse, on a demandé à Europe 1, puisque c'était sur Europe 1 qu'est sorti un premier article, de faire un autre article. Et ils l'ont fait d'ailleurs. Et on leur a demandé d'enlever le premier article, ils ne l'ont pas fait. Mais si vous lisez les deux articles, il y en a un qui dit des choses et il y a un deuxième article, qui paraît le lendemain pour dire que rien n'était fondé. Donc je vous invite plutôt à lire les bons articles. Et cela prouve qu'il y a quand même des journalistes qui ne font pas correctement leur travail dans notre pays. Voilà.

Bonne soirée à tous. »

La séance est levée le 6 février à 0 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 4 30

et ont, les membres présents, signé après lecture.





NB: IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :

- > DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL
- > COPIE DES DELIBERATIONS
- > COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.
- > PROCES VERBAL PUBLIE LE 2 6 MARS 2025